

# RAPPORT ANNUEL 2009



 **OXYMETAL**

Expert en la matière

## Chiffres clés

83 M€ de CA

22 sites de production

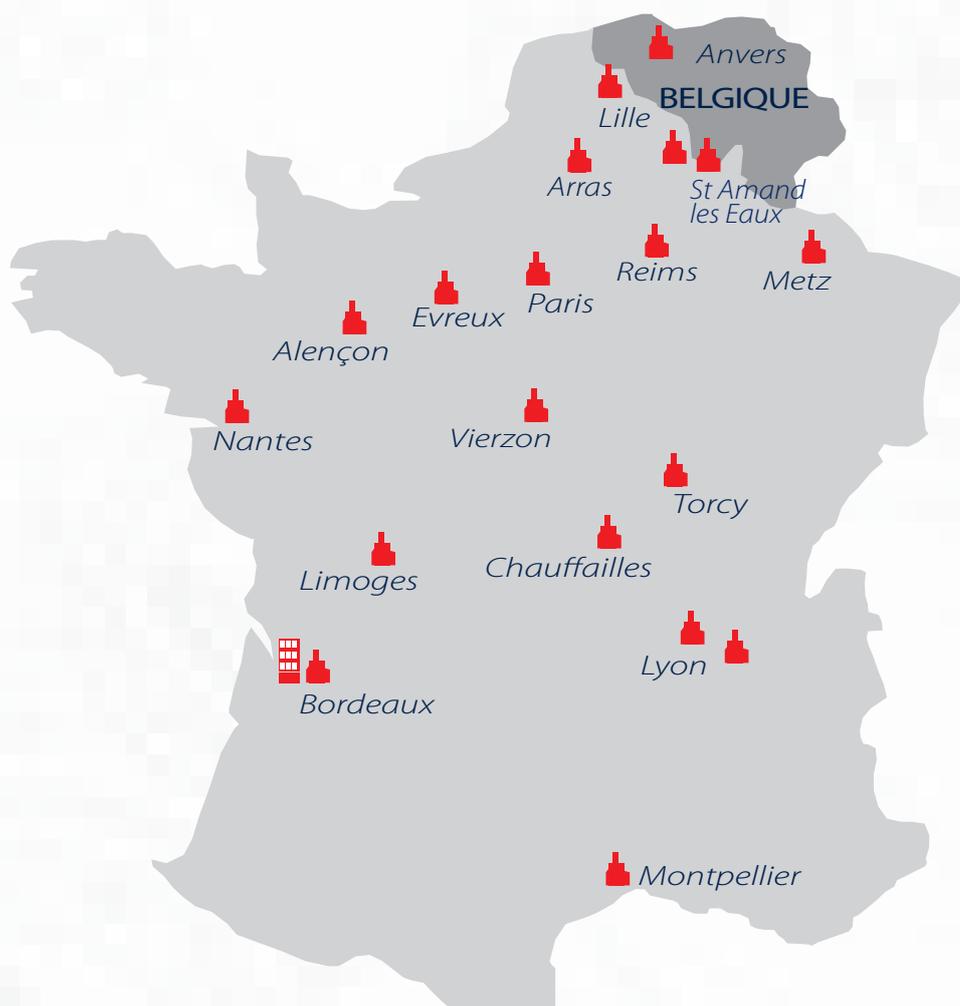
850 collaborateurs

35 000 tonnes d'acier transformé

4000 clients actifs

100 000 m<sup>2</sup> de bâtiments industriels

## Nos implantations



欧熔金属加工(江苏)有限公司



 Siège administratif

 Sites industriels

أوكسيمتال  
تونس

*La crise qui a touché le monde industriel en 2009 n'a pas eu de précédent depuis la naissance du groupe OXYMETAL. Elle a été soudaine, profonde, durable. Soudaine, car la machine économique mondiale était lancée début 2008 à pleine vitesse, et ce changement de cap brutal a pris tout le monde au dépourvu. Profonde, car les baisses de volumes ont été très importantes, et ont entraîné à leur tour les prix à la baisse. Durable, car l'ensemble de la chaîne de valeur doit digérer les stocks intermédiaires avant que le processus ne puisse s'inverser.*

*Un chiffre illustre l'ampleur du phénomène, celui de la baisse record de l'investissement industriel en France, estimée à -27% en 2009 par rapport à 2008 selon la dernière enquête de conjoncture de l'INSEE. En échelle absolue, cet indice est passé de 100 en 1990 à 60 en 2009.*

*Une telle crise constitue un véritable engrenage dans un métier aussi capitalistique que le nôtre :*

- la baisse d'activité conjoncturelle génère la diminution des commandes clients*
- la nécessité de déstocker amplifie la durée et le volume de ces réductions de commandes*
- les volumes étant à la baisse, les prix des matières, des déchets et des prestations chutent*
- les matières premières en stock, achetées au prix fort, créent un « effet de ciseau » sur les marges*
- la valeur des stocks du groupe est dépréciée en fin de période, diminuant un peu plus les marges*
- la productivité est en forte baisse, notamment en période de chômage partiel*
- les plans d'adaptation sont nécessairement longs à mettre en oeuvre, et les économies qui en résultent apparaissent tardivement*

*Dans une telle situation, la gestion du « cash » est primordiale. Nous avons donc utilisé toutes les ressources possibles pour maintenir la trésorerie du groupe : aussi bien les ressources externes, apportées par les mesures gouvernementales, -- garanties OSEO, procédures exceptionnelles d'extension de garanties par les assureurs crédit -- que les ressources internes comme la diminution à marche forcée du niveau des stocks. En début d'année, la loi LME avait déjà réduit nos marges de manœuvre en diminuant les délais de paiement de 25 jours. Notre poste clients étant déjà financé par le factoring, nous n'en avons pas bénéficié, alors que du côté fournisseurs, aucune ressource supplémentaire n'est venue financer ce nouveau besoin.*

*Sur le plan structurel, nous avons également pris des mesures drastiques, réduisant la voilure en France, en Tunisie et en Belgique, et demandant des efforts importants aux salariés. Mais dans le même temps, nous avons pris trois mesures fondamentales pour préparer l'avenir :*

- le maintien des investissements stratégiques, dans le ferroviaire et la découpe laser tube notamment*
- le développement de nos ressources études et d'une cellule commerciale dédiée aux grands comptes*
- un effort important de R&D à la recherche d'un vecteur de croissance*

*Ces travaux de R&D nous ont conduits au domaine de l'énergie solaire. Nous avons développé et breveté une solution originale de couverture solaire photovoltaïque, destinée aux bâtiments industriels et aux ombrières de parking, promise à un brillant avenir.*

*L'activité de début 2010, en amélioration pour le deuxième trimestre consécutif, a confirmé le consensus général de reprise lente de l'économie, et les récentes hausses de prix des matières premières annoncent de meilleures perspectives, et la revalorisation de nos marges.*

*Il nous a paru néanmoins équitable de demander à nos actionnaires de nous matérialiser leur soutien en renonçant à percevoir un dividende cette année.*

*Nous avons fixé nos objectifs 2010 à 105 millions d'euros pour le chiffre d'affaires, avec un résultat opérationnel et un résultat net tous deux positifs. La détermination de l'ensemble du groupe est totale pour atteindre ce but.*



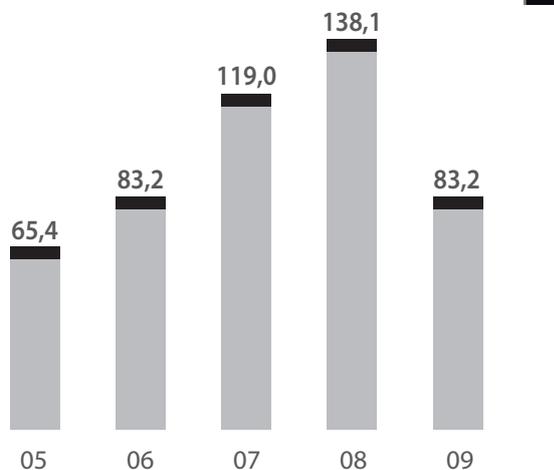
Bernard SURGOT

Présentation du groupe .....	2
Message du président .....	3
Indicateurs financiers .....	5
Métiers .....	6
Secteurs d'activités et clients .....	7
Historique .....	8
Structure juridique .....	9
Activité boursière .....	10
Evolution du capital social et répartition du capital .....	11
Renseignements concernant l'émetteur et le capital .....	13
Etats financiers consolidés au 31 décembre 2009 .....	15
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....	42
Rapport du directoire .....	43
Propriétés immobilières et usines .....	47
Rapport du conseil de surveillance .....	48
Rapport du président du conseil de surveillance sur le contrôle interne .....	48
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance .....	56
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale .....	57
Tableau de résultat des cinq derniers exercices .....	60
Comptes sociaux de la société OXYMETAL au 31 décembre 2009 .....	61
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels .....	73
Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés .....	74
Contrôle des comptes et publications des états financiers précédents .....	77
Attestation du responsable du document de référence .....	77
Tableau de concordance .....	78
Principales données chiffrées .....	79

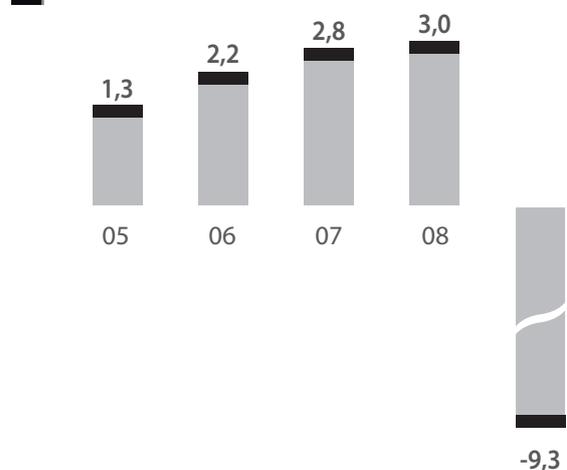
# INDICATEURS FINANCIERS

■ En millions d'euros

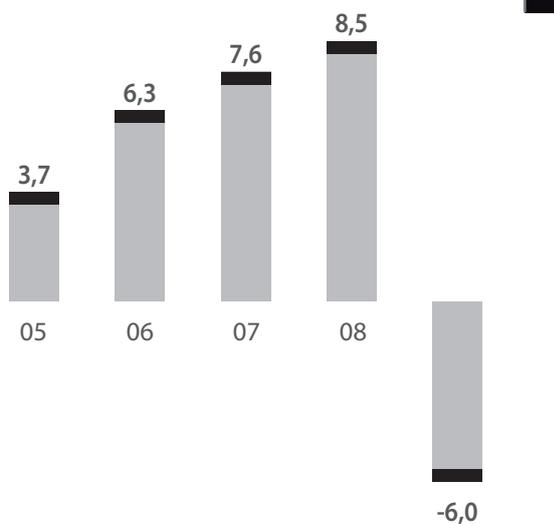
## Chiffre d'affaires consolidé



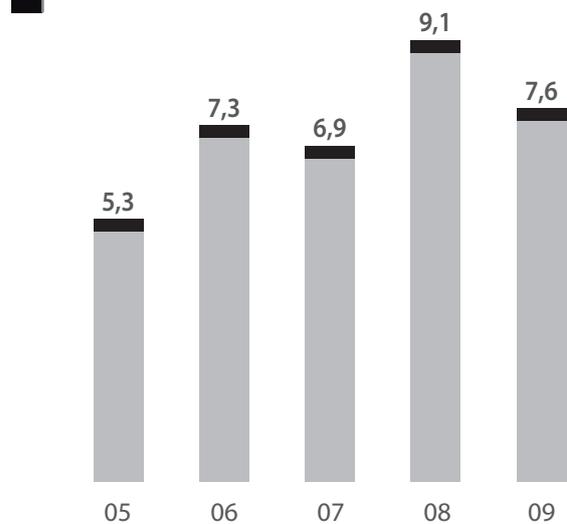
## Résultat net consolidé (part du groupe)



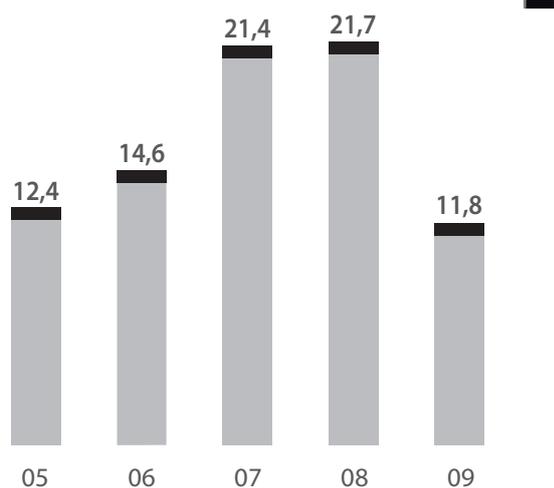
## Marge brute d'autofinancement



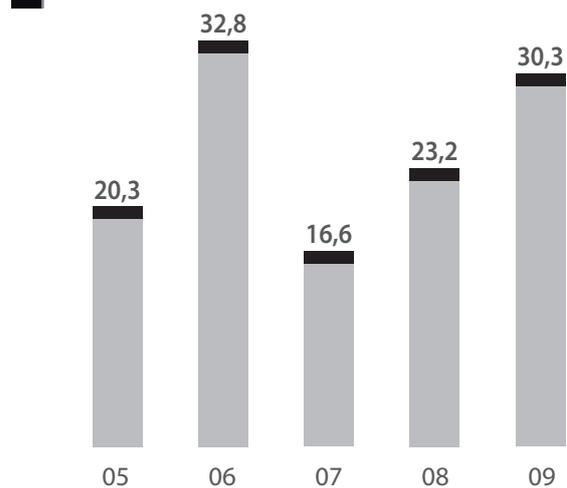
## Investissements corporels et incorporels



## Capitaux propres au 31/12



## Endettement financier net



## Expert en pièces découpées et mécano-soudées pour l'industrie

Leader français de la découpe de pièces métalliques pour l'industrie, créé en 1984 et coté Euronext Paris depuis 1998, le groupe OXYMETAL propose une large gamme de prestations de fabrication, allant du prototype à la grande série. Soucieux d'apporter à ses clients une offre complète de produits parachevés, le groupe OXYMETAL s'est orienté depuis 2003 vers les opérations de soudure et d'usinage, le montage mécanique, la peinture primaire et finale. Cette orientation stratégique permet au groupe OXYMETAL d'accompagner les grands constructeurs dans leurs projets d'externalisation. Grâce à son réseau de sites et son parc machines-outils unique en Europe, comptant 50 machines laser, 14 centres d'usinage, 17 oxycoupeuses et 34 plieuses, le groupe OXYMETAL est le partenaire incontournable de l'industrie pour de nombreux secteurs d'activités : matériel ferroviaire, matériel de manutention, véhicules industriels, matériel minier et agricole, énergie, machines outils, BTP, équipements aéroportuaires, etc.

### La découpe et opérations annexes

Le groupe OXYMETAL découpe et transforme 24h/24 et 7j/7 des pièces de 0,01 mm à 400 mm d'épaisseur dans une grande diversité de matériaux : acier, inox, alu, plastique, etc.

#### ■ L'oxycoupage

L'oxycoupage est un procédé de coupage thermique. Les épaisseurs découpées vont de 8 à 400 mm et la précision est de 1 à 3 mm. Le procédé est économique et sa productivité est proportionnelle au nombre de chalumeaux pouvant être installés sur le portique de la machine.

#### ■ La découpe laser CO<sub>2</sub> et YAG

Le faisceau, généré par un résonateur laser d'une puissance de 500 à 6 000 W, découpe l'acier jusqu'à 30 mm d'épaisseur, à une température de 6 000 °C et avec une précision d'environ +/- 0,2 mm. La vitesse de coupe est élevée mais l'unique tête laser n'autorise la découpe que d'une seule pièce à la fois dans une vaste gamme de matériaux tels que l'inox, l'aluminium, les matières plastiques, le bois, la céramique, etc.

Le groupe OXYMETAL est également spécialisé en découpe de précision grâce à ses lasers YAG, permettant de produire quelques centaines à plusieurs milliers de pièces avec des tolérances de +/- 0,02 mm, offrant ainsi une alternative économique et de qualité à la découpe presse, la découpe fil et la découpe chimique.

#### ■ Le poinçonnage

Le poinçonnage est un procédé de découpe « à froid ». La tôle est découpée par un système de poinçon-matrice pouvant frapper à une cadence allant jusqu'à 1000 coups par minute. Le processus est très performant pour les moyennes et grandes séries.

#### ■ Le pliage

Le groupe OXYMETAL est équipé de plieuses à commande numérique : puissance jusqu'à 500 tonnes, 8 axes, largeur de travail 6000 mm, table de bombage automatique, contrôleur d'angles par faisceau laser avec correction en temps réel. Fortes et fines épaisseurs, petites et grandes longueurs, ces plieuses offrent ainsi de très grandes capacités de réalisation.

### La fabrication d'ensembles complexes finis

Notre parc machines actuel et notre savoir-faire en opérations de soudure et usinage, montage mécanique et peinture nous permettent de produire des ensembles complexes du prototype à la grande série, pouvant aller jusqu'à 80 T et jusqu'à 400 mm d'épaisseur, pour de grands constructeurs industriels.

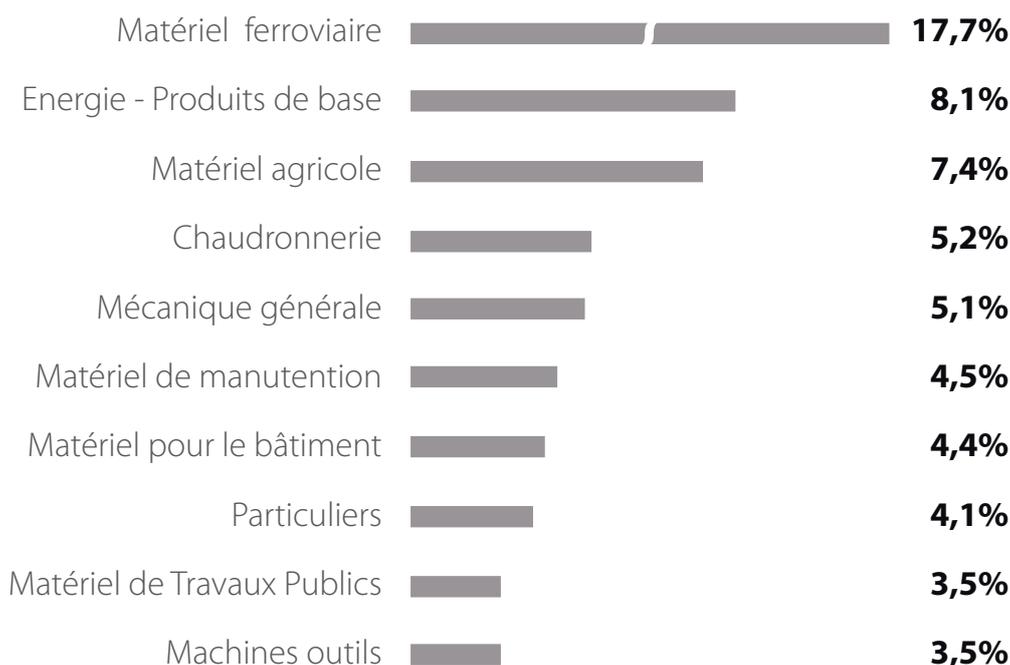
Pour ce faire, le groupe OXYMETAL s'appuie sur une approche globale de la problématique industrielle de la mécano-soudure. Les chargés d'affaires du groupe sont des interlocuteurs experts qui sont en mesure d'intégrer et optimiser les études de conception, de proposer les meilleures solutions technologiques et de mettre en œuvre les plans de contrôle adaptés, tout en maîtrisant les coûts de production et les flux logistiques.

### Les produits propres

Depuis 2007, le groupe OXYMETAL a intégré la fabrication de produits propres, tous issus de pièces découpées et mécano-soudées :

- masses pour épreuves de levage
- bateaux en aluminium
- équipements pour les ports et le littoral
- cheminées contemporaines métalliques
- couvertures photovoltaïques intégrables aux bâtiments
- ombrières photovoltaïques

## *Une répartition équilibrée du CA dans les biens d'équipement industriels*



## *Une répartition équilibrée du CA parmi plus de 4 000 clients*

Premier client	9,6% du CA
5 premiers clients	26,7% du CA
10 premiers clients	34,8% du CA

# HISTORIQUE

## 1984

- Création à Bordeaux de la société OXYMETAL dont l'activité principale est l'**oxycoupage**.

## 1991

- Alliance avec le groupe USINOR, et reprise de 7 ateliers d'oxycoupage en France.

## 1993

- Rupture de l'alliance avec USINOR. Développement de l'activité **découpe laser** sur Bordeaux, Limoges et Nantes.

## 1998

- **Introduction au second Marché**. L'effectif est alors de 368 personnes.

## 1999

- Reprise du groupe de tôlerie fine LASER INDUSTRIE – MAUCHOFFE à Sainte-Marie-aux-Chênes. Création des sites de découpe de Bouxwiller et Lyon-Corbas.

## 2003

- Intégration de l'**activité mécano-soudure et usinage**, par acquisition de plusieurs filiales en région Rhône-Alpes et Centre : SOUDALP, SOUDACIER, ASPB et YUMBO. Rachat de 2 sociétés d'oxycoupage au groupe ARCELOR : ORN'OXYCOUPAGE (61) et FLAGERBA DECOUPE(10).

## 2004

- Fermeture du site de Bouxwiller. Cession du site immobilier de Bordeaux, et transfert de l'activité et du siège social dans de nouveaux locaux.

## 2005

- Augmentation de capital de 3,7 M€. Création d'OXYMETAL TUNISIE à Soliman près de Tunis.

## 2006

- Rachat de la société de découpe OXYNORD (59) et du groupe de mécano-soudure L'ACIER SOUDE (01). Création près d'Anvers de la société OXYMETAL BELGIUM, spécialisée en mécano-soudure. Création de la société de tôlerie METALGAN à Boumhel en Tunisie, en partenariat avec le groupe industriel POULINA.

## 2007

- Acquisition des sociétés de mécano-soudure SAEP (59) et OSC (51). Augmentation de capital de 4,8 M€. Fermeture du site de Lyon-Corbas et vente du site de Sainte-Marie-aux-Chênes.

## 2008

- Rachat du groupe de mécano-soudure F.E. INDUSTRIES, situé à Marseillan (34), qui fabrique des produits propres (bateaux aluminium, cheminées métalliques contemporaines). Renforcement du pôle cheminées métalliques par le rachat des sociétés PIERRAMIDE (73) et GUADAGNUCCI (74).

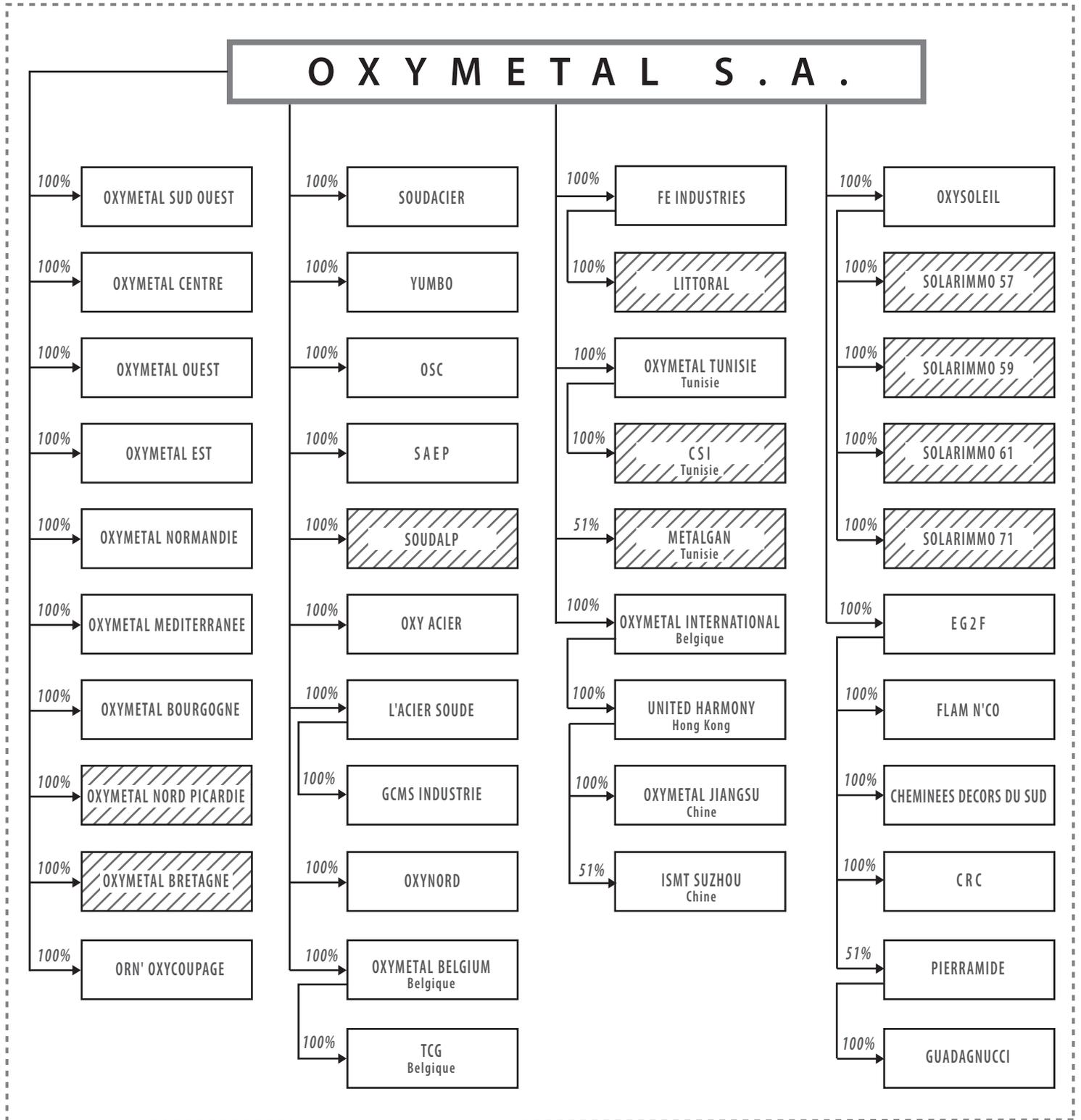
## 2009

- Reprise des actifs de découpe laser de la société EURODECOUPE à Torcy (71). Début d'activité de la société OXYMETAL MEDITERRANEE à Marseillan (34). Fermeture des sites de METALGAN (Tunisie) et SOUDALP (73). Création de l'activité OXYSOLEIL et dépôt à l'INPI d'un brevet de couverture photovoltaïque préfabriquée.

# STRUCTURE JURIDIQUE

■ Au 31 mars 2010

Ensemble consolidé au 31 décembre 2009



 Société sans activité au 31 décembre 2009

# ACTIVITÉ BOURSIÈRE

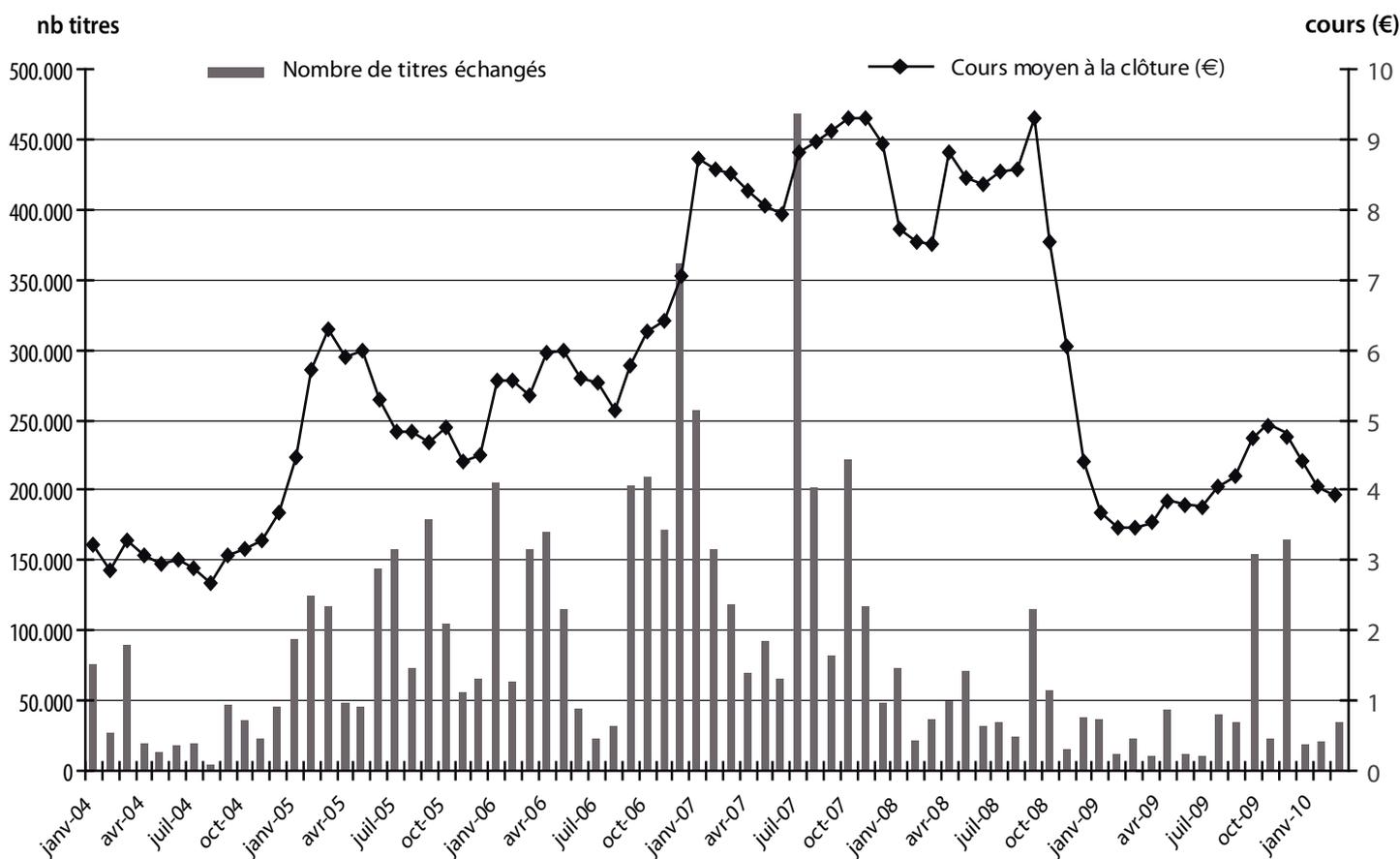
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Cours au 31/12 (en euros)	3,86	4,80	8,46	9,00	3,72	4,69
Nombre d'actions au 31/12 (en milliers)	1 640	2 460	2 460	3 075	3 075	3 075
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	6,3	11,8	20,8	27,7	11,4	14,4
Résultat net par action (en euros)	0,87	0,63	0,94	1,14	1,07	-3,45
Dividende net par action (en euros)	0,10	0,15	0,25	0,35	0,10	
Rendement net	2,6%	3,1%	3,0%	3,9%	2,7%	
Volume de titres échangés (en milliers)	421	1 210	1 758	1 902	568	557
Capitaux échangés (en millions d'euros)	1,3	6,3	11,0	16,9	4,5	2,5

Les capitaux échangés pendant l'année 2009 ont représenté seulement 2,5 M€, en baisse de 45% sur l'année 2008. Le volume moyen journalier de titres échangés a été de 2.184, sensiblement identique à celui de 2008 qui était de 2.217, avec une cotation en continu sur 255 séances de bourse en 2009. Le titre n'a exceptionnellement pas été coté le 23 octobre 2009 à cause d'incidents techniques chez EURONEXT, qui ont empêché la cotation de la plupart des petites valeurs pendant cette journée. Le taux de rotation du flottant a été de 50%. La part du flottant au 31 mars 2010 est de 36,2 % du capital. La société compte environ 1.600 actionnaires, selon un TPI réalisé le 4 novembre 2009.

Les volumes de titres échangés sont restés faibles tout au long de l'année 2009, à l'image de ce qui s'était passé en 2008. Seuls les mois d'octobre et de décembre ont connu des volumes supérieurs à 150.000 titres.

Ce manque d'intérêt est lié au phénomène général de désaffection des marchés financiers pour les valeurs moyennes dans le contexte de la crise financière qui avait débuté en 2008 et s'est prolongée sur 2009. Le titre a connu une forte volatilité dans ce contexte, avec un plus bas de 3,01 euros en mars 2009, et un plus haut de 6,90 euros en octobre 2009.

Les volumes d'échanges sont restés faibles au premier trimestre 2010 avec une moyenne journalière de 1.140 titres, mais une volatilité plus réduite, le titre évoluant entre un plus bas de 3,56 euros et un plus haut de 4,54 euros.



## RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ OXYMETAL au 31 mars 2010

	Nombre d'actions nominatives	Nombre d'actions au porteur	Nombre total d'actions	Nombre total de droits de vote	% des droits de vote	% du capital
SURGOT Bernard	709 449	1 421	710 870	1 290 237	37,3%	23,1%
BERTOLOTTI Hervé		1 080	1 080	1 080	0,0%	0,0%
PALLE Xavier		5	5	5	0,0%	0,0%
<i>Actionnaires dirigeants</i>	<i>709 449</i>	<i>2 506</i>	<i>711 955</i>	<i>1 291 322</i>	<i>37,3%</i>	<i>23,2%</i>
SCO (1)	183 720	12 008	195 728	195 728	5,7%	6,4%
FCPE GSC 953-20 (2)		36 740	36 740	36 740	1,1%	1,2%
salariés et anciens salariés	14 150	0	14 150	14 150	0,4%	0,5%
<i>Total salariés</i>	<i>197 870</i>	<i>48 748</i>	<i>246 618</i>	<i>246 618</i>	<i>7,1%</i>	<i>8,0%</i>
<i>Autodétention</i>	<i>295 897</i>	<i>300</i>	<i>296 197</i>			<i>9,6%</i>
COFILANCE (3)	346 555	10 333	356 888	356 888	10,3%	11,6%
LAURINE SURGOT Pascale (4)	100 000	39 284	139 284	239 284	6,9%	4,5%
groupe CEAPC (5)		127 101	127 101	127 101	3,7%	4,1%
groupe POULINA (6)	16 052	61 932	77 984	77 984	2,3%	2,5%
Personnes physiques diverses	1 579		1 579	2 166	0,1%	0,1%
Public		1 117 394	1 117 394	1 117 394	32,3%	36,3%
<b>TOTAUX</b>	<b>1 667 402</b>	<b>1 407 598</b>	<b>3 075 000</b>	<b>3 458 757</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

- (1) La société SCO, Société des Cadres OXYMETAL, a été constituée en juillet 2007 sous forme d'une SARL à capital variable détenue par 41 cadres du groupe, qui ont pour la plupart souscrit leurs parts via un PEA. M. SURGOT détient 24% du capital et est le principal garant des emprunts effectués par cette société. Elle est dirigée par 2 co-gérants, M. Jean-Jacques BODIN et M. Damien MERRIAUX.
- (2) Le FCPE GSC 953-20 est un fonds commun de placement d'entreprise régi par l'article 20 de la loi n° 88-1201, constitué en vue de gérer les sommes investies dans le cadre de l'intéressement et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise. Ce fonds, exclusivement composé d'actions de la société OXYMETAL, est géré par la société de gestion GÉRER S2E, 42 rue d'Anjou, 75008 PARIS. Dans ce type de fonds, c'est le conseil de surveillance du fonds qui exerce les droits de vote attachés aux valeurs comprises dans le fonds.
- (3) COFILANCE est le holding de contrôle de La Bourse de l'Immobilier, un réseau indépendant de près de 300 agences immobilières en France, détenu et dirigé par son fondateur, M. Eddy SALAH.
- (4) Epouse de M. Bernard SURGOT. Un pacte de 5 ans, formalisant une action de concert avec M. Bernard SURGOT, signé le 23 septembre 2004, est arrivé à échéance le 22 septembre 2009 et n'a pas été renouvelé.
- (5) Il s'agit des fonds GALIA Investissements I et EXPANSO Investissements FCPR, gérés par GALIA GESTION, une structure appartenant à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes. Le président de GALIA GESTION jusqu'en septembre 2009, M. Yves BARDINET, a présidé le conseil de surveillance de la société OXYMETAL du 3 mars 1998 au 22 avril 2009.
- (6) Il s'agit des sociétés PAF et GAN, appartenant au premier groupe industriel tunisien, POULINA. Ce groupe de 75 sociétés est coté à la bourse de Tunis depuis août 2008, réalise un CA de plus de 500 M€ et emploie environ 9.000 personnes. Il est dirigé par M. Abdelwahab BEN AYED.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 1% du capital ou des droits de vote.

## ÉVOLUTION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

Actionnaires	31/03/2010			23/04/2009			23/04/2008		
	nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SURGOT Bernard	710 870	23,1%	37,3%	724 311	23,6%	36,0%	690 096	22,4%	35,5%
BERTOLOTTI Hervé	1 080	0,0%	0,0%				3080	0,1%	0,1%
PALLE Xavier	5	0,0%	0,0%						
<i>Actionnaires dirigeants</i>	<i>711 955</i>	<i>23,2%</i>	<i>37,3%</i>	<i>724 311</i>	<i>23,6%</i>	<i>36,0%</i>	<i>693 176</i>	<i>22,5%</i>	<i>35,6%</i>
SCO	195 728	6,4%	5,7%	169 728	5,5%	5,1%	157 720	5,1%	4,8%
FCPE GSC 953-20	36 740	1,2%	1,1%	41 140	1,3%	1,2%	30 640	1,0%	0,9%
salariés et anciens salariés	14 150	0,5%	0,4%	12 995	0,4%	0,4%	53 831	1,8%	1,6%
<i>Total salariés</i>	<i>246 618</i>	<i>8,0%</i>	<i>7,1%</i>	<i>223 863</i>	<i>7,3%</i>	<i>6,7%</i>	<i>242 191</i>	<i>7,9%</i>	<i>7,4%</i>
<i>Autodétention</i>	<i>296 197</i>	<i>9,6%</i>		<i>289 535</i>	<i>9,4%</i>		<i>261 203</i>	<i>8,5%</i>	
COFILANCE	356 888	11,6%	10,3%	327 680	10,7%	9,8%	224 181	7,3%	6,8%
LAURINE SURGOT Pascale	139 284	4,5%	6,9%	139 284	4,5%	6,6%	139 284	4,5%	4,2%
groupe CEAPC	127 101	4,1%	3,7%	129 913	4,2%	3,9%	150 523	4,9%	4,6%
groupe POULINA	77 984	2,5%	2,3%	77 984	2,5%	2,3%	77 984	2,5%	2,4%
Personnes physiques diverses	1 579	0,1%	0,1%	1 119	0,0%	0,0%	1 594	0,1%	0,0%
Public	1 117 394	36,3%	32,3%	1 161 311	37,8%	34,7%	1 284 864	41,8%	39,0%
<b>TOTAL</b>	<b>3 075 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 075 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 075 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DEPUIS SA CRÉATION

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Capital après opération
18/01/1984	Création de la société par apport en numéraire			450	1.000 F	450.000 F
30/03/1989	Augmentation de capital par apport en numéraire	20.000 F	néant	20	1.000 F	470.000 F
22/05/1989	Augmentation de capital par apport en numéraire	30.000 F	néant	30	1.000 F	500.000 F
18/05/1990	Augmentation de capital par apport en numéraire	2.000.000 F	néant	2.000	1.000 F	2.500.000 F
15/11/1990	Augmentation de capital par apport en numéraire	10.000.000 F	néant	10.000	1.000 F	12.500.000 F
13/12/1995	Augmentation de capital par apport en numéraire	2.500.000 F	néant	2.500	1.000 F	15.000.000 F
03/03/1998	Valeur nominale ramenée à 10 F		néant	1.485.000	10 F	15.000.000 F
03/06/1998	Augmentation de capital par apport en numéraire	2.500.000 F	14.833.482 F	250.000	10 F	17.500.000 F
17/05/1999	Conversion du capital en euros et augmentation de capital par incorporation de réserves	832.142 €	néant		2 €	3.500.000 €
19/05/2004	Réduction du capital par annulation d'actions	(220.000 €)		(110.000)	2 €	3.280.000 €
30/06/2005	Augmentation de capital par apport en numéraire	1.640.000 €	1.884.231 €	820.000	2 €	4.920.000 €
02/08/2007	Augmentation de capital par apport en numéraire	1.230.000 €	3.487.412 €	615.000	2 €	6.150.000 €

## ÉVOLUTION BOURSÈRE

Mois	Nbre titres échangés	Séances de cotation	Séances de bourse	Plus haut	Plus bas	Moyenne dernier	Capitaux échangés (k€)
<b>TOTAL 1998</b>	<b>926 729</b>	<b>135</b>	<b>146</b>	<b>13,87</b>	<b>5,34</b>	<b>10,32</b>	<b>11 658</b>
<b>TOTAL 1999</b>	<b>239 461</b>	<b>239</b>	<b>254</b>	<b>8,00</b>	<b>3,71</b>	<b>5,81</b>	<b>1 389</b>
<b>TOTAL 2000</b>	<b>617 664</b>	<b>228</b>	<b>253</b>	<b>6,30</b>	<b>3,80</b>	<b>5,09</b>	<b>3 409</b>
<b>TOTAL 2001</b>	<b>158 657</b>	<b>241</b>	<b>253</b>	<b>6,80</b>	<b>3,01</b>	<b>5,32</b>	<b>913</b>
<b>TOTAL 2002</b>	<b>386 008</b>	<b>226</b>	<b>255</b>	<b>4,50</b>	<b>1,95</b>	<b>3,65</b>	<b>980</b>
<b>TOTAL 2003</b>	<b>293 120</b>	<b>208</b>	<b>255</b>	<b>3,28</b>	<b>1,05</b>	<b>1,59</b>	<b>518</b>
<b>TOTAL 2004</b>	<b>420 577</b>	<b>238</b>	<b>259</b>	<b>3,90</b>	<b>2,50</b>	<b>3,10</b>	<b>1 348</b>
<b>TOTAL 2005</b>	<b>1 210 046</b>	<b>251</b>	<b>257</b>	<b>7,08</b>	<b>3,91</b>	<b>5,15</b>	<b>6 312</b>
<b>TOTAL 2006</b>	<b>1 757 863</b>	<b>255</b>	<b>255</b>	<b>8,80</b>	<b>4,71</b>	<b>5,85</b>	<b>10 973</b>
<b>TOTAL 2007</b>	<b>1 902 307</b>	<b>255</b>	<b>255</b>	<b>10,54</b>	<b>7,44</b>	<b>8,71</b>	<b>16 944</b>
<b>TOTAL 2008</b>	<b>567 626</b>	<b>256</b>	<b>256</b>	<b>10,06</b>	<b>3,30</b>	<b>7,73</b>	<b>4 510</b>
janv-09	36.111	21	21	3,99	3,33	3,68	
févr-09	12.207	20	20	3,79	3,21	3,46	
mars-09	22.423	22	22	3,80	3,01	3,45	
avr-09	9.681	20	20	3,80	3,04	3,50	
mai-09	43.766	20	20	4,13	3,59	3,81	
juin-09	11.224	22	22	4,13	3,51	3,77	
juil-09	11.084	23	23	3,98	3,65	3,73	
août-09	38.828	21	21	4,30	3,90	4,01	
sept-09	33.979	22	22	4,50	3,79	4,15	
oct-09	152.491	21	22	6,90	3,76	4,67	
nov-09	22.373	21	21	5,99	4,20	4,89	
déc-09	162.663	22	22	5,28	4,20	4,76	
<b>TOTAL 2009</b>	<b>556 830</b>	<b>255</b>	<b>256</b>	<b>6,90</b>	<b>3,01</b>	<b>3,99</b>	<b>2 499</b>
janv-10	18.141	20	20	4,50	4,16	4,36	
févr-10	19.394	20	20	4,39	3,56	4,00	
mars-10	34.309	23	23	4,54	3,63	3,88	
<b>3 mois 2010</b>	<b>71 844</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>4,54</b>	<b>3,56</b>	<b>4,08</b>	<b>295</b>

Source : EURONEXT

# RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET LE CAPITAL

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

### Dénomination et siège social

OXYMETAL  
CS 41015, 13 rue Jean-Paul Alaux  
33072 BORDEAUX

### Date de création

La société a été créée le 18 janvier 1984.

### Durée de vie

99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 28 mars 2083, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidées par l'assemblée générale extraordinaire.

### Forme juridique

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par le code de commerce.

### Exercice social

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

### Objet social

Article 2 des statuts :

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

La découpe, par tous procédés techniques, de tous types de matériaux de quelque nature qu'ils soient, et plus généralement toutes autres prestations de services et opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets, concernant ces activités.

La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation de tous établissements, fonds de commerce, fonds d'industrie ou autres se rapportant à l'une quelconque de ces activités.

Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles ou commerciales, financières ou juridiques, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

### Registre du commerce et des sociétés

BORDEAUX B 329 187 157

### Code APE

2550 B

### Politique de dividendes

Dans la mesure du possible, la société OXYMETAL essaie de maintenir le principe d'une distribution de dividende représentant environ 30% de son résultat net, sous réserve de ses besoins d'investissements futurs.

### Mise en paiement des dividendes

Article 9 des statuts :

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée générale, sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu, pour une durée ne pouvant excéder trois mois, par décision du directoire, en cas d'augmentation de capital.

### Affectation et répartition des bénéfices

Article 16 des statuts : Les modalités de détermination, d'affectation et de répartition des bénéfices sont conformes aux dispositions des articles L.232-11 à L.232-12 du code de commerce.

### Assemblées générales

Article 15 des statuts : Les modalités de convocation des assemblées générales d'actionnaires sont conformes aux dispositions de l'article L.225-104 du code de commerce.

### Franchissements de seuil

Article 8 bis des statuts :

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils de capital ou de droits de vote prévus par la loi, 1/20<sup>ème</sup>, 1/10<sup>ème</sup>, 15%, 1/5<sup>ème</sup>, 1/4, 1/3, 1/2, 2/3, 90%, 95% doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les dispositions légales en vigueur. Les déclarations doivent être faites dans un délai de quinze jours à la société.

Outre les obligations imposées par l'article L.233-7 du code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à posséder un nombre d'actions correspondant à 1% des droits de vote, devra en informer la société dans les conditions et selon les modalités précisées aux articles L.233-7 à L.233-10 du code de commerce.

En cas de non respect de l'obligation d'information ci-dessus, les dispositions des deux premiers alinéas de l'article 233-14 du code de commerce ne seront applicables qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de la société émettrice au moins égale à 2 %.

### Rachat par la société de ses actions

Un nouveau programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions des articles L.225-209 à 225-214 du code de commerce, est proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2010.

### Consultation des documents sociaux, comptables et juridiques

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques peuvent être consultés au siège de la société.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

### Capital social

Le capital est de 6.150.000 € divisé en 3.075.000 actions de 2€.

### Capital potentiel

204.496 actions sont susceptibles d'être créées à l'échéance du 31 décembre 2010 par la levée d'options de souscription.

270.311 actions sont susceptibles d'être créées à l'échéance du 29 décembre 2014, par création d'actions nouvelles correspondant à l'émission d'OCEANE du 29 décembre 2009.

### Capital autorisé non émis

Le directoire a été autorisé par l'assemblée générale du 26 avril 2007 et ce, pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital d'un montant nominal maximum de 2.000.000 €, en une ou plusieurs fois soit en numéraire, sans droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserve et attribution gratuite d'actions.

Le directoire a utilisé cette autorisation le 5 juin 2007 pour augmenter le capital de 1.230.000 € par création de 615.000 actions nouvelles de 2 € de valeur nominale. Ces nouvelles actions d'une valeur de 7,80 € ouvrent droit à la souscription d'actions à 10,80 € par levée d'option entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 décembre 2010.

Le directoire a été autorisé par l'assemblée générale du 23 avril 2009 et ce, pour une durée de 26 mois, à émettre des titres de créances pour un nominal limité à 10.000.000 €. Cette autorisation a été utilisée par le directoire le 20 octobre 2009, pour émettre des obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes avec droit préférentiel de souscription.

Le 29 décembre 2009, 270.311 OCEANE ont été émises au prix de 6.50 € soit un total de 1.757.021 €, portant intérêt à 6%. Elles ouvrent droit à conversion et/ou échange en actions à raison de 1 action pour 1 OCEANE. Dans le cas où elles ne seraient ni converties ni échangées, elles seront remboursées le 29 décembre 2014 au prix de 8,10 € offrant un taux de rendement actuariel brut de 10,03%.

#### Place de cotation

L'action OXYMETAL est cotée sur le compartiment C d'EURONEXT Paris. L'action est cotée en continu depuis le 13/03/06.

#### Code ISIN

FR0000063018

#### Droits de vote double

Article 9 des statuts :

Chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire. Pour pouvoir exercer ce droit de vote double, l'actionnaire devra en faire la demande, notifiée à la société par lettre recommandée.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou donation.

#### Pactes d'actionnaires

A la connaissance de la société, il n'existe pas actuellement de pacte d'actionnaires.

Le pacte qui existait entre M. Bernard SURGOT et Mme Pascale LAURINE SURGOT est arrivé à échéance le 22 septembre 2009 et n'a pas été renouvelé.

#### Nantissements d'actions de la société ou de ses filiales

Aucun.

#### Conventions

Il n'y a pas de convention à laquelle la société OXYMETAL serait partie prenante et qui serait susceptible d'avoir un impact significatif sur son cours de bourse.

#### Objectifs et modalités du futur programme de rachat d'actions

La société OXYMETAL souhaite pouvoir mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de, par ordre de priorité :

- Mettre en œuvre des programmes d'achat ou de vente d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou en vue de l'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou de son

groupe notamment pour le service d'options d'achats ou au titre de plans d'épargne groupe,

- Animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire en services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- Remettre ou échanger des actions, en particulier à l'occasion d'émission de titres ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- Annuler les actions ainsi acquises, ainsi que, le cas échéant celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat d'actions antérieures, cette solution impliquant une autorisation donnée par l'assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire.

## AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Assurances souscrites

Le groupe est assuré pour les risques suivants :

- la responsabilité civile,
- la responsabilité civile après livraison,
- la responsabilité environnementale,
- les dommages aux biens (incendie, explosion, risques électriques, etc.) et les pertes d'exploitation (dans les cas de matériels unitaires dont la production ne peut être transférée aisément),
- le bris de machines,
- la responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux,
- les risques d'impayés.

Un contrat de prévoyance et une mutuelle sont souscrits pour les cadres et les membres du directoire.

#### Réglementation

Notre activité est soumise à la procédure de déclaration auprès des services préfectoraux. Il n'y a pas de contrainte de confidentialité, de liens ou de dépendance avec d'autres sociétés (concessions, brevets, licences). La société dispose librement de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation. Il n'existe pas de disposition fiscale particulière.

#### Dépendance

Il n'existe pas de dépendance particulière auprès de clients, fournisseurs ou sous-traitants. Il n'y a pas de contrats industriels, commerciaux ou financiers. Les seuls contrats d'approvisionnement existants concernent les gaz industriels dont la fourniture représente moins de 1% du chiffre d'affaires du groupe.

#### Litiges significatifs

Il n'existe aucun litige significatif et il n'existe pas de procédure judiciaire ou d'arbitrage pouvant avoir des effets significatifs sur la situation boursière de la société.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT <i>en milliers d'euros</i>	notes	31/12/2009	31/12/2008 Retraité	31/12/2008 Publié
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET TOTAL</b>	11	<b>83 175</b>	<b>138 111</b>	<b>138 111</b>
Chiffre d'affaires des activités non poursuivies	18	1 542	9 928	3 460
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	11	<b>81 634</b> <i>100,0%</i>	<b>128 183</b> <i>100,0%</i>	<b>134 651</b> <i>100,0%</i>
Matières premières et sous-traitance		(30 584) <i>(37,5%)</i>	(69 244) <i>(54,0%)</i>	(71 558) <i>(53,1%)</i>
Variation des stocks matières premières	4b	(8 626) <i>(10,6%)</i>	4 338 <i>3,4%</i>	5 106 <i>3,8%</i>
Variation des encours de production	4b	(2 833) <i>(3,5%)</i>	1 534 <i>1,2%</i>	
Autres achats et charges externes		(15 229) <i>(18,7%)</i>	(19 052) <i>(14,9%)</i>	(19 984) <i>(14,8%)</i>
Impôts, taxes et assimilés		(1 916) <i>(2,3%)</i>	(2 241) <i>(1,7%)</i>	(2 411) <i>(1,8%)</i>
Charges de personnel	12	(27 660) <i>(33,9%)</i>	(31 530) <i>(24,6%)</i>	(32 507) <i>(24,1%)</i>
Production immobilisée		2 032 <i>2,5%</i>	578 <i>0,5%</i>	578
Amortissements des immobilisations		(6 435) <i>(7,9%)</i>	(5 588) <i>(4,4%)</i>	(5 842) <i>(4,3%)</i>
Variation des dépréciations		280 <i>0,3%</i>	(69) <i>(0,1%)</i>	(66) <i>(0,0%)</i>
Autres produits, autres charges d'exploitation		282 <i>0,3%</i>	81 <i>0,1%</i>	85 <i>0,1%</i>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>(9 056)</b> <i>(11,1%)</i>	<b>6 990</b> <i>5,5%</i>	<b>8 053</b> <i>6,0%</i>
Résultat sur cession d'actifs immobilisés	17	373 <i>0,5%</i>	504 <i>0,4%</i>	543 <i>0,4%</i>
Autres produits et charges opérationnels	17	(671) <i>(0,8%)</i>	(659) <i>(0,5%)</i>	(749) <i>(0,6%)</i>
Dépréciation des écarts d'acquisition	17	(60) <i>(0,1%)</i>		
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>(9 414)</b> <i>(11,5%)</i>	<b>6 835</b> <i>5,3%</i>	<b>7 848</b> <i>5,8%</i>
Coût de l'endettement financier net	13	(1 781) <i>(2,2%)</i>	(1 929) <i>(1,5%)</i>	(1 895) <i>(1,4%)</i>
Autres produits, autres charges financières	13	17 <i>0,0%</i>	45 <i>0,0%</i>	
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>(11 179)</b> <i>(13,7%)</i>	<b>4 952</b> <i>3,9%</i>	<b>5 953</b> <i>4,4%</i>
Impôt sur les bénéfices & Fiscalité différée	15	4 289 <i>5,3%</i>	(2 216) <i>(1,7%)</i>	(2 379) <i>(1,8%)</i>
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>(6 890)</b> <i>(8,4%)</i>	<b>2 735</b> <i>2,1%</i>	<b>3 574</b> <i>2,7%</i>
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	18	(2 684)	(1 092)	(1 931)
Résultat net sur cession d'actifs destinés à être cédés			983	983
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>		<b>(9 574)</b> <i>(11,7%)</i>	<b>2 627</b> <i>2,0%</i>	<b>2 627</b> <i>2,0%</i>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>(9 318)</b> <i>(11,4%)</i>	<b>3 029</b> <i>2,4%</i>	<b>3 029</b> <i>2,2%</i>
<i>résultat net part minoritaire</i>		<i>(256)</i> <i>(0,3%)</i>	<i>(402)</i> <i>(0,3%)</i>	<i>(402)</i> <i>(0,3%)</i>
<i>résultat net par action en circulation sur l'exercice (en euro)</i>		<i>-3,45 euros</i>	<i>1,07 euros</i>	<i>1,07 euros</i>

### ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	31/12/2009	31/12/2008 retraité	31/12/2008 publié
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>(9 574)</b>	<b>2 627</b>	<b>2 627</b>
Ecarts de conversion	(305)	(34)	(34)
Evaluation des instruments de couverture, nets d'impôts	(180)	(100)	(100)
Autres		178	178
Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	(485)	44	44
<b>RÉSULTAT NET, GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS</b>	<b>(10 059)</b>	<b>2 671</b>	<b>2 671</b>
Résultat net part du groupe	(9 803)	3 073	3 073
Résultat net part minoritaire	(256)	(402)	(402)

BILAN - ACTIF <i>en milliers d'euros</i>	notes	31/12/2009			31/12/2008 Retraité	31/12/2008 Publié
		Brut	Dépréciations	Net	Net	Net
Écarts d'acquisition	3	5 838	(1 146)	4 691	4 702	4 456
Immobilisations incorporelles	3	2 722	(1 708)	1 014	1 150	1 397
Immobilisations corporelles	3	57 249	(28 055)	29 194	26 028	24 571
Immobilisations financières	3	1 102	(42)	1 061	906	906
Impôts différés actif		-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>66 911</b>	<b>(30 951)</b>	<b>35 960</b>	<b>32 787</b>	<b>31 330</b>
Stocks matières premières et marchandises	4	12 694	(219)	12 475	21 310	21 310
Encours de biens et produits finis	4	8 277		8 277	12 034	12 034
Clients et comptes rattachés	5	7 952	(813)	7 139	9 648	9 648
Autres créances	5	6 750		6 750	5 082	5 082
Actifs destinés à être cédés	18b	1 523	(28)	1 496	1 277	2 734
Trésorerie et équivalents trésorerie	6	3 853	(0)	3 852	3 640	3 640
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>41 049</b>	<b>(1 059)</b>	<b>39 990</b>	<b>52 992</b>	<b>54 449</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>107 960</b>	<b>(32 010)</b>	<b>75 950</b>	<b>85 779</b>	<b>85 779</b>

BILAN - PASSIF <i>en milliers d'euros</i>	notes	31/12/2009	31/12/2008 Retraité	31/12/2008 Publié
Capital social		6 150	6 150	6 150
Primes		5 728	5 728	5 728
Réserves		8 746	6 550	6 550
Résultat de l'exercice		(9 318)	3 029	3 029
<b>CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>		<b>11 307</b>	<b>21 457</b>	<b>21 457</b>
Intérêts minoritaires		450	247	247
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>11 757</b>	<b>21 704</b>	<b>21 704</b>
Provisions non courantes pour risques et charges	7	383	421	421
Impôts différés passif	8	280	2 624	2 624
Emprunt obligataire OCEANE	9a	1 682		
Dettes financières à moyen et long terme plus d'un an	9a	20 664	16 589	16 277
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>23 009</b>	<b>19 634</b>	<b>19 322</b>
Provisions courantes pour risques et charges	7	104	40	40
Dettes financières à moyen et long terme moins d'un an	9a	7 488	7 074	7 111
Dettes financières à court terme	9c	4 340	3 619	3 469
Fournisseurs	10	15 621	21 407	21 407
Autres dettes	10	12 281	11 323	11 323
Passifs sur actifs destinés à être cédés	18b	1 349	977	1 402
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>41 183</b>	<b>44 441</b>	<b>44 753</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>75 950</b>	<b>85 779</b>	<b>85 779</b>

<b>TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>	notes	31/12/2009	31/12/2008
<i>en milliers d'euros</i>			
<b>Résultat net des sociétés intégrées (part du groupe)</b>		<b>(9 574)</b>	<b>3 029</b>
Amortissements et provisions	3	6 514	5 700
Pertes de valeur	3	273	-
Variation des impôts différés		(2 464)	1 121
Plus-values de cessions <u>nettes d'impôts</u>		(249)	(1 345)
Autres		(457)	-
<b>Marge brute d'autofinancement consolidée</b>		<b>(5 958)</b>	<b>8 505</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
Stocks	5	12 739	(6 822)
Créances d'exploitation	5	2 374	11 339
Dettes d'exploitation		(5 835)	(10 949)
Actifs et passifs destinés à être cédés		153	
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>		<b>3 474</b>	<b>2 074</b>
Acquisitions d'immobilisations (y compris locations financements)	3	(7 645)	(9 050)
Immobilisations créées, Avances et Acomptes versées sur Immobilisations		(1 610)	(1 494)
moins acquisitions d'immobilisations en location financement		4 479	5 941
Total des acquisitions hors location financement		(4 776)	(4 602)
Cessions et réductions d'immobilisations		1 060	3 062
Incidence des variations de périmètre		(614)	(1 950)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(4 330)</b>	<b>(3 490)</b>
Emissions d'emprunts (y compris locations financements)		13 355	11 488
moins locations financements souscrits au cours de l'exercice		(4 479)	(5 941)
Total des émissions d'emprunts hors locations financements		8 876	5 548
Dividendes versés		(283)	(982)
Variation des capitaux propres et intérêts minoritaires		(0)	116
Actions propres et cessions d'actions		(65)	(1 709)
Remboursements d'emprunts		(8 058)	(8 558)
Variation des dettes financières court terme		905	1 215
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>1 375</b>	<b>(4 370)</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>		<b>518</b>	<b>(5 786)</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>3 640</b>	<b>9 427</b>
Variation de la trésorerie et équivalent trésorerie		518	(6 119)
<i>TRÉSORERIE hors incidence des écarts de conversion</i>		<i>4 158</i>	<i>3 307</i>
Variation des écarts de conversion et autres		(305)	334
<b>TRÉSORERIE NETTE A LA FIN DE L'EXERCICE</b>	6	<b>3 852</b>	<b>3 640</b>

## TABLEAU DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS au 31/12/2009

### 1 - variation des capitaux propres consolidés sur 2009

	PART DU GROUPE							Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto détenus	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Résultats	Capitaux propres part du groupe		
<b>Capitaux propres N-2</b>	<b>6 150</b>	<b>5 728</b>	<b>(495)</b>	<b>6 853</b>		<b>2 840</b>	<b>21 076</b>	<b>352</b>	<b>21 428</b>
Dividendes				1 858		(2 840)	(982)		(982)
Opération sur actions propres			(1 709)				(1 709)		(1 709)
Résultat de l'exercice						3 029	3 029	(402)	2 627
Gains et pertes comptabilisés en capitaux					43		43		43
variation de périmètre								297	297
<b>Capitaux propres N-1</b>	<b>6 150</b>	<b>5 728</b>	<b>(2 204)</b>	<b>8 711</b>	<b>43</b>	<b>3 029</b>	<b>21 457</b>	<b>247</b>	<b>21 704</b>
Dividendes				2 746		(3 029)	(283)		(283)
Opération sur actions propres			(65)				(65)		(65)
Résultat de l'exercice						(9 318)	(9 318)	(256)	(9 574)
Gains et pertes comptabilisés en capitaux					(484)		(484)		(484)
Variation de périmètre								460	460
<b>Capitaux propres N</b>	<b>6 150</b>	<b>5 728</b>	<b>(2 270)</b>	<b>11 457</b>	<b>(441)</b>	<b>(9 318)</b>	<b>11 307</b>	<b>450</b>	<b>11 757</b>

#### Détails des réserves liées au capital

	2008	2009
Réserves statutaires	5 188	8 221
Réserve légale	615	615
Autres réserves	148	172
Réserves consolidées	2 760	2 449

### 2 - variation du nombre d'actions sur 2009

	actions totales	actions propres	actions hors dilution
<b>Nombre d'actions au 31/12/2007</b>	<b>3 075 000</b>	<b>-105 947</b>	<b>2 969 053</b>
Variation du nombre d'actions propres sur l'année 2008		-181 497	
<b>Nombre d'actions au 31/12/2008</b>	<b>3 075 000</b>	<b>-287 444</b>	<b>2 787 556</b>
Variation du nombre d'actions propres sur l'année 2009		-8 579	
<b>Nombre d'actions au 31/12/2009</b>	<b>3 075 000</b>	<b>-296 023</b>	<b>2 778 977</b>

La valeur nominale de l'action : deux euros.

Toutes les actions sont entièrement libérées. Au 31/12/2009, il y a 679 954 actions à droit de vote double, 2 099 023 actions à droit de vote simple et 296 023 actions privées de droit de vote (actions autodétenues).

L'Assemblée Générale du 26/04/2007 a autorisé le directoire et lui a délégué ses pouvoirs pour procéder à une augmentation de capital. La société a réalisé le 31/07/2007 une augmentation de capital avec bons de souscription en actions (BSA) pour un montant, net de frais, de 4,7 millions d'euros. Les bons de souscription d'actions, s'ils sont tous exercés, créeront 205.000 nouvelles actions au plus tard le 31/12/2010, correspondant à une augmentation de capital de 2,2 M€. Initialement fixée au 31/12/2009, la limite d'exercice du droit à souscription a été reportée au 31/12/2010 par l'Assemblée Générale du 23/04/2009. Il sera proposé de reporter la possibilité d'exercice du droit à souscription au 31/12/2011, lors de la prochaine Assemblée.

Sous réserve du maintien des droits des porteurs de BSA, 3 BSA donneront le droit au titulaire de souscrire à une action OXYMETAL au prix de 10,75 euros par action. Initialement fixé à 10,80 euros par action, le prix de souscription a été ajusté par le directoire le 28/12/2009 suite à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE). La cotation du BSA est effectuée depuis le 09/08/2007.

L'Assemblée Générale du 26/04/2009 a autorisé le directoire et lui a délégué ses pouvoirs pour procéder à l'émission de titres de créances. Le 29/12/2009, la société a émis 270 311 obligations pouvant être converties en actions nouvelles ou existantes jusqu'au 29/12/2014. Les obligations, si elles sont toutes converties en actions nouvelles créeront 270 311 actions correspondant à une augmentation de capital de 1,76 M€. La cotation des obligations est effectuée depuis le 29/12/2009.

	2008	2009
Nombre moyen pondéré d'actions de base pour le calcul du résultat par action de base (autocontrôle déduit)	2 821 842	2 778 977
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul de la <b>dilution maximale</b> (accès différé au capital inclus)	2 992 078	3 253 810

3- Résultat par action		2008 publié	2008 retraité	2009
résultat net (part du groupe) / nombre d'actions de base	<i>activités poursuivies</i>	1,07	0,97	-2,48
résultat net (part du groupe) / nombre d'actions de base	<i>activités abandonnées</i>	0,00	-0,04	-0,97
<b>résultat net (part du groupe) / nombre d'actions de base</b>	<b><i>toutes activités</i></b>	<b>1,07</b>	<b>1,07</b>	<b>-3,45</b>
résultat net (part du groupe) / nombre d'actions diluées	<i>activités poursuivies</i>	1,01	0,91	-2,12
résultat net (part du groupe) / nombre d'actions diluées	<i>activités abandonnées</i>	0,00	-0,04	-0,82
<b>résultat net (part du groupe) / nombre d'actions diluées</b>	<b><i>toutes activités</i></b>	<b>1,01</b>	<b>1,01</b>	<b>-2,94</b>

Hors impact des actions qui pourraient être créées par la conversion de la totalité de l'emprunt obligataire OCEANE, le résultat net -part du groupe dilué serait de -3,21 euros.

#### 4- Dividendes versés

	2008	2009 (*)
<b>Dividendes versés (en euros)</b>	<b>307 500</b>	<b>0</b>
Dividendes par action	0,10	0,00

(\*) sous réserve de la décision de la prochaine assemblée générale

## ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(sauf indications contraires, tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros)

### Note 0 REGLES ET METHODES COMPTABLES ET DE CONSOLIDATION

#### a- RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS. Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des entités du groupe et des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Il est rappelé que lors de la première application du référentiel IFRS, les options suivantes ont été retenues :

- les opérations de regroupement d'entreprise antérieures à l'année 2004 n'ont pas été retraitées. Les actifs immobilisés maintenus et amortis n'ont pas été réévalués
- les stocks options n'ont pas été comptabilisés

Les nouvelles normes, mises à jour et interprétations applicables au premier janvier 2009 sont :

IAS 1 révisée Présentation des états financiers

IFRS 8 Secteurs opérationnels

Ces normes n'ont pas d'incidences significatives pour le groupe.

Toutes les autres nouvelles normes, mises à jour et interprétations qui ont été publiées et sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier, ne sont pas significatives pour le groupe.

Les nouvelles normes, mises à jour et interprétations adoptées mais non encore applicables sont :

IAS 27 révisée Etats financiers individuels

IFRS 3 Regroupement d'entreprises

Ces normes n'ont pas d'impact significatif pour le groupe.

#### b- PUBLICATION

Le conseil de surveillance a autorisé la publication des états financiers lors de sa séance du 22 mars 2010.

#### c- BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur :

- Instruments financiers de couverture
- Instruments financiers détenus à des fins de transaction
- Instruments financiers classés comme disponibles à la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

L'élaboration des comptes consolidés en application des normes IFRS repose sur des hypothèses et des estimations déterminées par la Direction pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture du bilan, et celle des produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et des orientations stratégiques du groupe à 3 ans. Les orientations stratégiques et les prévisions sont un exercice impliquant les différents acteurs des UGT, faisant l'objet d'une validation par la Direction. Ce processus requiert l'utilisation d'hypothèses et d'appréciation, comme la tendance des marchés, le coût des matières

premières, la politique de fixation des prix, et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les effets de la crise ont été pris en compte notamment dans la valorisation des actifs tels que les immobilisations, stocks, les créances clients et les passifs.

Les estimations et les hypothèses risquant un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs sont décrites dans les paragraphes suivants :

- e - Regroupement d'entreprise
- e - note 3 : dépréciation des écarts d'acquisition
- g - test des immobilisations corporelles et incorporelles
- p - impôts différés

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période de changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Conformément à la norme IFRS 5 – Actifs non courants destinés à être cédés et abandons d'activité, les actifs disponibles immédiatement pour la cession, pour lesquels un plan de cession ainsi que les actions nécessaires pour trouver un acquéreur sont engagés et dont la vente est très probable, sont classés dans les états financiers consolidés comme étant destinés à être cédés. La présentation des états financiers 2008 a été retraitée pour tenir compte du classement en 2009 dans les actifs destinés à être cédés de la société METALGAN, de l'arrêt de l'activité des sociétés SOUDALP et CSI (note 18). La note 2 présente les mouvements affectant l'exercice 2008 entre les états financiers publiés l'an dernier et ceux publiés cette année.

L'année 2009 a été marquée par la crise économique mondiale qui a durement affecté tous les secteurs industriels. La quasi-totalité des marchés du groupe a connu une chute brutale qui a débuté au 4<sup>ème</sup> trimestre 2008, avec un point bas au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009.

Sur la base des prévisions d'activité et des prévisions de trésorerie, réalisées avec prudence dans un contexte d'incertitudes sur l'environnement économique et sur son financement, le groupe a établi ses comptes consolidés au 31 décembre 2009 en application de la convention de continuité d'exploitation. Cette continuité d'exploitation se fonde sur des hypothèses structurantes en vue de disposer des ressources financières suffisantes pour faire face à ses engagements sur les 12 mois, et précisées dans la note 26 sur les risques.

#### **d- PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

Les comptes des sociétés contrôlées de façon exclusive par OXYMETAL sont consolidés par intégration globale.

Toutes les entités entrant dans le périmètre de consolidation ont un exercice social ouvert le 1<sup>er</sup> janvier et clôturant le 31 décembre.

Toutes les entités consolidées appliquent des méthodes comptables homogènes pour des transactions et événements similaires.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées, ainsi que les résultats internes non réalisés, compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées, sont éliminés.

#### **e- REGROUPEMENT D'ENTREPRISE**

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et passifs sont comptabilisés à leur juste valeur déterminée à cette date.

La différence positive existant entre le coût d'acquisition des titres et la quote part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à partir de ce bilan à

la date d'acquisition est comptabilisée à l'actif du bilan consolidé au poste « écart d'acquisition ». La différence négative est comptabilisée directement en résultat.

Conformément à la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur des écarts d'acquisition est testée au moins une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Ce test, dont l'objectif est de prendre en compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable des actifs, est effectué à la clôture de chaque exercice. Ce test est réalisé par unités génératrices de trésorerie (UGT). L'UGT correspond aux entités juridiques ou filiales. La valeur d'utilité est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie. Les autres composants de l'évaluation sont :

- taux de croissance à l'infini des cash flow : 1%
- coût moyen du capital : 9,07% à 9,76%

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. Cette perte de valeur est irréversible.

Les dépréciations d'actifs effectuées au 31 décembre 2009 concernent les sociétés CSI et OXYNORD. Il n'y avait aucune dépréciation d'actifs sur l'exercice précédent.

#### **f- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

- Logiciel, de 3 ans à 5 ans
- Recherche et développement, de 3 ans à 5 ans
- Brevet, maximum 10 ans

Les frais de développement sont activés sur des projets significatifs de développements industriels dont les débouchés commerciaux sont avérés ou très probables.

#### **g- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement est pratiqué selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilisation estimée de chaque bien.

Les taux pratiqués ont été rendus homogènes d'une société à l'autre et s'établissent ainsi :

- 15 à 20 ans sur les bâtiments
- 5 à 10 ans sur les aménagements de constructions
- 3 à 10 ans sur les équipements industriels
- 3 à 10 ans sur les autres immobilisations (équipement de bureau, matériel de transport, mobilier)

L'approche par composants ne trouve pas à s'appliquer pour les actifs utilisés par le groupe OXYMETAL.

Par ailleurs, les actifs détenus par le groupe ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au delà de celle prévue initialement.

Les contrats de location sont classés soit en contrats de location financement dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs, soit en contrats de location simple.

Dans le cas des contrats de location financement, les immobilisations ainsi financées sont présentées à l'actif du bilan, la dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Les charges locatives sont ventilées entre la charge financière, et l'amortissement du solde de la dette. L'amortissement économique est calculé de façon similaire aux autres catégories d'immobilisations.

Dans le cas des contrats de location simple, les charges locatives sont maintenues au poste autres charges externes.

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité (calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation des actifs ou de leur cession éventuelle), en l'absence de juste valeur estimable de manière fiable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par comptabilisation d'une perte de valeur de l'actif en résultat opérationnel.

Pour la réalisation des tests, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent une entité ou un site d'exploitation.

En matière d'actifs, les indices de perte de valeur proviennent essentiellement d'une diminution de la valeur de marché, d'une obsolescence technique ou d'une modification prévue dans leur utilisation.

#### **h- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Les immobilisations financières sont retenues pour leur valeur d'utilisation, c'est-à-dire pour leur coût, éventuellement corrigé par une dépréciation.

Les créances à échéance à plus de 12 mois ont été actualisées au taux actuariel de 5%. Ces créances concernent les dépôts de garantie sur les locations immobilières simples ainsi que les avances remboursables.

#### **i- STOCKS ET ENCOURS**

Les stocks de matières premières sont valorisés suivant la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Une dépréciation des stocks de 25 à 60% est calculée en fonction de la superficie et de l'appréciation portée sur l'état de surface des tôles. Les stocks obsolètes sont dépréciés à 100%.

Les encours de fabrication sont valorisés au coût de production. Les rebuts sont valorisés à leur valeur nette de réalisation.

#### **j- CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS**

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont alors dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client.

Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard supérieur à deux mois et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les effets escomptés, escomptables et remis à l'encaissement dont l'échéance est à moins de 10 jours, sont classés au poste Clients.

#### **k- TRÉSORERIE et ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

Ce poste comprend

- les valeurs mobilières de placement composées essentiellement de SICAV de trésorerie calculées à leur juste valeur à la date de clôture au cours de marché.
- Les équivalents de trésorerie, tels le poste de financement factor non utilisé.
- Les liquidités, et les dépôts dont l'échéance est inférieure à 3 mois.

Les découverts bancaires et les effets remis à l'escompte à terme sont au passif dans les dettes financières court terme.

Les valeurs mobilières de placement remises en garantie sont classées au poste « Autres Créances »

#### **l- PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS**

Il n'existe plus de paiement fondé sur des actions.

#### **m- CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES**

La monnaie fonctionnelle de toutes les sociétés consolidées est l'euro, à l'exception des sociétés METALGAN, UNITED HARMONY (HONG KONG) Ltd, OXYMETAL METAL PROCESSING (JIANGSU) Co. Ltd et ISMT SUZHOU. Ces trois dernières sociétés ont débuté leur activité sur l'exercice 2009.

Les cours de clôture utilisés sont :

		31/12/2008	31/12/2009
Dinar Tunisien	DTN/€	1,82	1,88
Yuan Chinois	CNY/€	n/a	9,50
Dollar Hong Kong	HKG/€	n/a	11,17

n/a : non applicable

#### **n- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan. Ces provisions font l'objet d'une évaluation en fonction des demandes de la partie adverse et de l'évaluation du risque réalisée au cas par cas par la société et ses conseils.

#### **o- INDEMNITÉS DE DÉPART A LA RETRAITE**

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière ont été évalués selon les hypothèses suivantes :

Age de départ : 65 ans

Taux d'actualisation : 5%

Table de mortalité : INSEE

Turnover : de 10% à 0%, dégressif avec l'âge

Taux de charges sociales : 40%

Un contrat d'assurance a été souscrit pour couvrir ces indemnités. Une provision est comptabilisée si la valeur du fonds correspondant est insuffisante par rapport aux montants de l'engagement.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat de l'exercice. La méthode du corridor n'est pas appliquée.

Les filiales étrangères ne sont pas concernées par ces régimes.

Les hypothèses sont identiques sur 2008 et sur 2009.

#### **p- IMPÔTS DIFFÉRÉS**

Le groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé (notamment les retraitements des locations financement et les dépréciations règlementées). Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant les derniers taux d'impôts connus (33,33% en 2009 et au-delà). Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsque leur réalisation future est probable.

#### **q- EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES**

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

Suivant la norme IAS 32, les obligations convertibles en actions sont des instruments financiers composés s'analysant en une composante dette et une composante capitaux propres.

Le 29 décembre 2009, le groupe a levé un emprunt obligataire de type OCEANE (Obligation Convertible En Actions Nouvelles ou Existantes).

A la date d'émission, la juste valeur de la composante dette est déterminée par application du taux d'intérêt prévalant sur le marché pour les emprunts non convertibles similaires. La différence entre les produits de l'émission des obligations convertibles et la juste valeur attribuée à la composante dette, qui représente l'option de conversion du passif en capitaux propres du groupe, est enregistrée dans les capitaux propres

nette de l'incidence de l'impôt. La composante dette est ensuite comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au 31 décembre 2009, l'emprunt est comptabilisé au passif au coût amorti sur la ligne Emprunt OCEANE :

- Nombre d'obligations : 270 311
- Valeur nominale des émissions obligataires : 1 757 K€
- Frais d'émission non amortis : 76 K€
- Composante capital : non applicable au 31/12/2009
- Composante dette (part à plus d'un an) : 1 681 K€
- Taux d'intérêt nominal : 6%
- Taux de rendement actuariel (taux d'intérêt effectif) : 10,03%
- Date de remboursement : 29/12/2014

Il n'y a pas d'intérêts courus et à payer à fin décembre 2009.

En application des normes IFRS, le retraitement de l'affacturage est opéré. Le poste « Clients » est corrigé des créances cédées et le poste « Dettes financières court terme » enregistre la dette contractée auprès de l'établissement financier.

En octobre 2007, le groupe a conclu un nouveau contrat d'affacturage.

Ce contrat répondant aux critères de décomptabilisation de la norme IAS 39, notamment en ce qui concerne les non valeurs et le transfert irrévocable du risque de solvabilité, a fait l'objet d'une déconsolidation ayant une incidence significative sur le poste « Clients » et sur le poste « Emprunts et Dettes ».

#### r- PRODUITS

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir des biens et services vendus dans le cadre habituel des activités du groupe. Ils figurent au compte de résultat, nets de taxes, des retours et rabais et déduction faite des ventes intragroupe. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du groupe a livré les produits au client et que le recouvrement des créances afférentes est raisonnablement assuré.

Les ventes de déchets de matière première sont comptabilisées au crédit du poste « Matières Premières ».

#### s- CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel incluent les charges d'intérim, la participation des salariés, et elles sont diminuées des transferts de charges de personnel.

#### t- SUBVENTIONS

Les subventions d'investissement sont inscrites dans les comptes « autres dettes ». La quote-part des charges reprises vient diminuer les dotations aux amortissements. Les subventions d'un montant de 147 K€ au 31/12/2009 proviennent essentiellement des reclassements des crédits d'impôts recherche sur les sociétés.

#### u- GESTION DES CAPITAUX PROPRES

Dans le cadre de sa gestion des capitaux propres, le groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de maintenir une structure de capital destinée à en optimiser le coût. Le groupe procède à des ajustements au regard de l'évolution des conditions économiques.

#### v- MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action, part du groupe, ne prend pas en compte les actions propres détenues par le groupe dont le nombre total au 31/12/2009 est de 296 023.

Le résultat dilué maximal par action est calculé à partir de l'ensemble des actions existantes en circulation durant l'exercice auquel est ajouté :

- le nombre maximal des actions dont la création au moyen des bons de souscription d'actions est différée, soit 204 522 actions
- le nombre maximal des actions dont la création par conversion de l'emprunt obligataire de type OCEANE est différée, soit 270 311 actions.

Au 31/12/2009, le résultat par action est calculé sur la base de la moyenne pondérée des actions hors actions propres, soit 2 778 977 titres.

Le résultat par action dilué est calculé sur la base de 3 253 810 titres.

Dans le cas d'une conversion de l'emprunt obligataire, la société pourra utiliser les actions d'autocontrôle qu'elle détient. De fait, le nombre maximal d'actions en circulation sera limité à 2 983 499 titres.

#### w- INFORMATION OPÉRATIONNELLE

Les secteurs opérationnels sont présentés sur les mêmes bases que celles utilisées dans le reporting interne fourni à la direction du groupe.

Le directoire examine régulièrement les résultats opérationnels des secteurs opérationnels pour évaluer leur performance et décider de l'affectation des ressources ; il a donc été identifié comme le principal décideur opérationnel du groupe.

Le groupe est organisé en pôles opérationnels, chacun dédié à un périmètre d'activité et disposant de moyens commerciaux, de production et humains. L'information financière interne de gestion est présentée en 2 secteurs opérationnels :

- L'activité Cheminées qui regroupe la commercialisation, par divers canaux de distribution, de cheminées et autres appareils de chauffage. Cette activité comprend l'installation ainsi que la marbrerie décorative.
- L'activité Découpe et Mécano Soudure qui concerne la fabrication de pièces semi-finies et leur vente à divers secteurs économiques et industriels. Un ensemble d'opérations complémentaires et continues constitue cette activité : la découpe de matières brutes, le pliage, la mécano soudure et les opérations de traitement de surface éventuels.

La performance des secteurs opérationnels est mesurée par le résultat opérationnel avant produits et charges non récurrents, établi selon les mêmes critères que celui utilisé dans le compte de résultat consolidé. La direction du groupe pilote de façon globale le résultat financier (coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers) et l'impôt sur les sociétés, qui ne sont donc pas alloués aux secteurs opérationnels.

L'évaluation des actifs sectoriels est constituée des immobilisations incorporelles, corporelles, du goodwill, des stocks et produits finis, des créances commerciales. Les actifs communs sont alloués aux secteurs de façon proportionnelle au montant de leurs actifs. Aucun passif n'est affecté aux secteurs opérationnels dans le reporting interne fourni à la direction du groupe.

Les secteurs géographiques concernent :

- l'Europe
- l'International hors Europe (Tunisie et Chine)

Les activités en Chine ont débuté courant 2009 et sont non significatives au 31/12/2009.

# Note 1 DONNEES SUR LA SOCIETE MERE ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

## 1 a Données sur la société mère

Identité de la société	Siège social	Siren	Structure juridique
<b>OXYMETAL</b>	<b>13 rue Jean Paul Alaux, CS 41015, 33072 Bordeaux</b>	<b>329 187 157</b>	<b>SA</b>

Principales données sur la société mère	31/12/2008	31/12/2009
---	------------	------------

Chiffres d'affaires	7 600,4	4 637,6
Résultat courant avant impôt	3 480,6	3 975,4

## 1 b Périmètre de consolidation

### Pourcentage de contrôle à 100%

OXYMETAL EST		ZI du Malambas, 57280 Hauconcourt	479 900 607	SAS
OXYMETAL CENTRE		Route du petit moulin, 87310 Saint Cyr	479 895 732	SAS
OXYMETAL OUEST		ZI de la Nivardière, 44860 Pont Saint Martin	479 900 197	SAS
OXYMETAL SUD OUEST		2 rue Giacomo Mattéotti, 33100 Bordeaux	479 897 563	SAS
OXYMETAL NORMANDIE		300 route de Francheville, 27130 Verneuil sur Avre	479 897 639	SAS
OXYMETAL MEDITERRANEE		14 rue de l'industrie, 34340 Marseillan	479 897 654	SAS
OXYMETAL BOURGOGNE		13 rue Jean Paul Alaux, CS41015, 33072 Bordeaux	509 634 994	SAS
OXYMETAL NORD PICARDIE	(2)	13 rue Jean Paul Alaux, CS41015, 33072 Bordeaux	509 635 066	SAS
OXYSOLEIL		13 rue Jean Paul Alaux, CS41015, 33072 Bordeaux	509 635 017	SAS
OXYMETAL BRETAGNE	(2)	13 rue Jean Paul Alaux, CS41015, 33072 Bordeaux	509 635 033	SAS
ORN OXYCOUPAGE		13 rue Jean Paul Alaux, CS41015, 33072 Bordeaux	343 007 225	SAS
SOUDALP		13 rue Jean Paul Alaux, CS41015, 33072 Bordeaux	450 479 605	SAS
SOUDACIER		Rue du bas de grange, 18100 Vierzon	450 917 299	SAS
YUMBO		Avenue Jean Fricaud, 71170 Chauffailles	440 828 622	SAS
OXYNORD		ZI de Seclin, Rue A. Lhermitte, 59139 Wattignies	304 576 960	SAS
L'ACIER SOUDE		ZA 2b, 01360 Bèlignieux	349 283 614	SAS
OXY ACIER		ZA 2b, 01360 Bèlignieux	380 573 253	SAS
GCMS INDUSTRIE		ZI, 69330 Pusignan	439 046 855	SARL
SAEP		ZA Moulin blanc, 59230 Saint Amand les Eaux	329 361 430	SAS
OSC		ZA, 51170 Poilly	322 366 204	SAS
FE INDUSTRIES		14 rue de l'industrie, 34340 Marseillan	441 696 115	SAS
LITTORAL	(2)	14 rue de l'industrie, 34340 Marseillan	510 103 963	SAS
SOLARIMMO 71	(2)	13 rue Jean Paul Alaux, CS41015, 33072 Bordeaux	518 996 046	SAS
SOLARIMMO 59	(2)	13 rue Jean Paul Alaux, CS41015, 33072 Bordeaux	519 016 950	SAS
SOLARIMMO 57	(2)	13 rue Jean Paul Alaux, CS41015, 33072 Bordeaux	519 017 388	SAS
SOLARIMMO 61	(2)	13 rue Jean Paul Alaux, CS41015, 33072 Bordeaux	519 013 445	SAS
EG2F	(1)	65 avenue Clément Ader, 34170 Castelnaud le Lez	481 860 851	SAS
FLAMNCO		19 rue de l'industrie, 34340 Marseillan	483 574 760	SAS
CHEMINEES DECORS DU SUD		2040 rue du Maréchal Juin, 30900 Nîmes	499 046 514	SAS
CRC		Domaine de la Peyronne Camp Major, 13400 Aubagne	401 780 317	SAS
OXYMETAL BELGIUM		Bouwvelven 11, 2280 Grobbendonk, <i>Belgique</i>	BE 880 628 851	SARL
TCG		Bouwvelven 11, 2280 Grobbendonk, <i>Belgique</i>	BE 458 923 430	SARL
OXYMETAL TUNISIE		ZI Soliman, Route de Kourbous, 8020 Soliman, <i>Tunisie</i>	B014802005	SA
CSI	(2)	ZI Soliman, Route de Kourbous, 8020 Soliman, <i>Tunisie</i>	B2448882004	SARL
OXYMETAL INTERNATIONAL	(1)	Chaussée de Boondaël 6, Ixelles, 1010 Brussels, <i>Belgique</i>	BE 898 556 629	SA
UNITED HARMONY (Hong Kong) Limited	(1)	21st Floor, New World tower, 18 Queen's road central, <i>Hong Kong</i>		
OXYMETAL METALPROCESSING (Jiangsu) Co. Ltd		8 Xiaokang road, Rugao town, Jiangsu province, <i>Chine</i>		

(1) société holding (2) société sans activité

Pourcentage de contrôle à 51%

METALGAN	Gp 1km, 12 Ezzahra, Boumhel, Ben Arous, <i>Tunisie</i>	9 811 012	SA
PIERRAMIDE	Chemin du Pont Albertin, 73400 Albertville	491 270 906	SARL
GUADAGNUCCI & Cie	Zac de la Châtelaine, 74240 Gaillard	796 280 311	SAS
ISMT SUZHOU	Zone Export, Wuzhong Suzhou, <i>Chine</i>		

La société UNITED HARMONY a pris une participation de 51% au capital de la société ISMT SUZHOU (Chine) en janvier 2009.

La société OXYMETAL BOURGOGNE a acquis le fonds de commerce de l'établissement de TORCY de la société EURODECOUPE en mars 2009.

La société EG2F a acquis la totalité des actions de la société CRC fin décembre 2009.

La société OXYMETAL BELGIUM a acquis 100% du capital de la société TCG fin décembre 2009.

Les sociétés CSI, METALGAN et SOUDALP ont cessé leur activité en 2009.

## Note 2 RETRAITEMENT DES ETATS FINANCIERS 2008

	publié	activités arrêtées sur 2009	Reclassement variation de stock encours	Reclassement divers	Variation	retraité
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET TOTAL</b>	138 111					138 111
Chiffre d'affaires des activités non poursuivies	3 460	6 468		-	6 468	9 928
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	134 651	(6 468)		-	(6 468)	128 183
Matières premières et sous-traitance	(71 558)	3 271	(957)	(0)	2 314	(69 244)
Variation de stocks matières premières	5 106	(700)		(67)	(768)	4 338
Variation des encours de production	-	3	1 463	67	1 534	1 534
Autres achats et charges externes	(19 984)	1 126	(189)	(5)	931	(19 052)
Impôts, taxes et assimilés	(2 411)	141		29	170	(2 241)
Charges de personnel	(32 507)	1 294	(317)		977	(31 530)
Production immobilisée	578	-		-	-	578
Amortissements des immobilisations	(5 842)	254			254	(5 588)
Variation des dépréciations	(66)	(3)			(3)	(69)
Autres produits, autres charges d'exploitation	85	(42)		37	(4)	81
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	8 053	(1 124)	(0)	61	(1 063)	6 990
Résultat sur cession d'actifs immobilisés	543	(39)			(39)	504
Autres produits et charges opérationnels	(749)	90			90	(659)
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-			-	-
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	7 848	(1 074)	(0)	61	(1 013)	6 835
Coût de l'endettement financier net	(1 895)	60	-	(311)	(251)	(1 929)
Autres produits, autres charges financières	-	-	-	263	263	45
<b>RÉSULTAT AVANT IMPOT</b>	5 953	(1 014)	(0)	12	(1 001)	4 952
Impôt sur les bénéficiaires & Fiscalité différée	(2 379)	162			162	(2 216)
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	3 574	(851)	(0)	12	(839)	2 735
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(1 931)	851		(12)	839	(1 092)
Résultat net sur cession d'actifs destinés à être cédés	983	-			-	983
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	2 627					2 627

ACTIF	31/12/2008 publié	Reclassements	31/12/2008 retraité
Ecart d'acquisition	4 456	246	4 702
Immobilisations incorporelles	1 397	(246)	1 150
Immobilisations corporelles	24 571	1 457	26 028
Immobilisations financières	906		906
Stocks matières premières et marchandises	21 310		21 310
Encours de biens et produits finis	12 034		12 034
Clients et comptes rattachés	9 648		9 648
Autres créances	5 082		5 082
Actifs destinés à être cédés	2 734	(1 457)	1 277
Trésorerie et équivalents trésorerie	3 640		3 640
<b>ACTIF TOTAL</b>	<b>85 779</b>	<b>0</b>	<b>85 779</b>

PASSIF			
Capitaux propres	21 704		21 704
Provisions non courantes	421		421
Impôts différés	2 624		2 624
Dettes financières moyen long terme à plus d'un an	16 277	312	16 589
Provisions courantes	40		40
Dettes financières moyen long terme à moins d'un an	7 111	(37)	7 074
Dettes financières à court terme	3 469	150	3 619
Fournisseurs	21 407		21 407
Autres dettes	11 323		11 323
Passifs liés à des actifs destinés à être cédés	1 402	(425)	977
<b>Passifs sur actifs destinés à être cédés</b>	<b>85 779</b>	<b>0</b>	<b>85 779</b>

### Note 3 IMMOBILISATIONS

#### 3-a Détails des immobilisations par poste

Immobilisations brutes	31/12/2008 retraité	Acquisitions, créations	Cessions, mises hors service, virements de cpt à cpt	Variation de périmètre	31/12/2009
Écarts d'acquisition	5 576			262	5 838
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	2 461	376	(279)	164	2 722
<i>S/total immobilisations incorporelles</i>	<b>8 037</b>	<b>376</b>	<b>(279)</b>	<b>426</b>	<b>8 559</b>
Terrains	803		(72)		731
Constructions	6 762	152	52	1 050	8 016
Installations techniques	35 728	5 128	(2 253)	528	39 131
Autres immobilisations	5 712	2 238	(1 084)		6 866
Immobilisations en cours	1 176	1 234	-		2 410
Avances et acomptes	227	(132)			95
<i>S/total immobilisations corporelles</i>	<b>50 408</b>	<b>8 620</b>	<b>(3 358)</b>	<b>1 578</b>	<b>57 249</b>
Autres immobilisations financières	948	259	(110)	5	1 102
<i>S/total immobilisations financières</i>	<b>948</b>	<b>259</b>	<b>(110)</b>	<b>5</b>	<b>1 102</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59 392</b>	<b>9 255</b>	<b>(3 746)</b>	<b>2 010</b>	<b>66 911</b>
<i>dont location financements</i>	<i>24 847</i>	<i>4 479</i>	<i>(389)</i>		<i>28 937</i>
<i>dont immobilisations incorporelles générées en interne</i>	<i>1 313</i>	<i>316</i>			<i>1 629</i>

Fin 2009, les immobilisations financières sont constituées essentiellement de dépôts de garantie des baux commerciaux (495 K€), de fonds de garantie (459 K€) et de parts sociales (78K€) liés à certains emprunts.

Les immobilisations générées en interne concernent les frais de développement des sociétés SAEP pour la conception de suiveurs solaires et FE INDUSTRIES - FLAMNCO pour la conception de cheminées et d'installations à vocation maritime. Ces projets sont axés sur des marchés porteurs pour le groupe.

Les immobilisations en cours enregistrent principalement les travaux de recherche et développement en cours de réalisation sur des projets pour le pôle Energie et pour la société SAEP, ainsi que les frais de mise en place du progiciel SAP en cours de déploiement.

En application de la norme IAS 16, il est précisé que les actifs non utilisés par le groupe concernent le site de Bouxwiller.

Amortissements et pertes de valeur	31/12/2008 retraité	Augmentations	Diminutions, Virement de compte	Variation périmètre	31/12/2009
Amort. sur écarts d'acquisition antérieurs au 01/01/2005	(671)				(671)
Pertes de valeur	(203)	(273)			(475)
<b>Pertes de valeur et amort. sur écart d'acquisition</b>	<b>(874)</b>	<b>(273)</b>			<b>(1 146)</b>
Immobilisations incorporelles	(1 310)	(459)	218	(156)	(1 708)
Constructions	(3 900)	(548)	(68)		(4 515)
Installations techniques	(17 960)	(4 887)	1 773	(433)	(21 507)
Autres immobilisations	(2 520)	(690)	1 178		(2 032)
Immobilisations financières	(42)				(42)
Dépréciation des immobilisations corporelles					
<b>Amortissements</b>	<b>(25 731)</b>	<b>(6 585)</b>	<b>3 101</b>	<b>(590)</b>	<b>(29 805)</b>
<b>Total : Amortissements et Dépréciations sur Immobilisation</b>	<b>(26 605)</b>	<b>(6 858)</b>	<b>3 101</b>	<b>(590)</b>	<b>(30 951)</b>
<i>dont location financements</i>	<i>(8 560)</i>	<i>(3 966)</i>	<i>14</i>		<i>(12 512)</i>
<i>dont immobilisations incorporelles générées en interne</i>	<i>(490)</i>	<i>(239)</i>			<i>(729)</i>

Valeur nette comptable	31/12/2008 retraité	31/12/2009
Écarts d'acquisition	4 702	4 691
Immobilisations incorporelles	1 150	1 014
Immobilisations corporelles	26 028	29 194
Immobilisations financières	906	1 061
<b>TOTAL</b>	<b>32 787</b>	<b>35 960</b>
<i>dont location financements</i>	<i>16 286</i>	<i>16 425</i>
<i>dont immobilisations incorporelles générées en interne</i>	<i>822</i>	<i>900</i>

*Au 31 décembre 2009, la valeur nette comptable de ces actifs non utilisés qui concernent le site de BOUXWILLER, est de 1 218 K€.*

### 3-b Ecart d'acquisition

		Brut	Dépréciation	Net 31/12/2008	Variation Exercice	Net
LASER INDUSTRIE MAUCHOFFE	janvier-99	1 576	(874)	702		702
OXYNORD	janvier-06	753		753	(60)	693
L'ACIER SOUDE	mai-06	1 756		1 756		1 756
OSC	janvier-07	96		96		96
SAEP	janvier-07	510		510		510
CSI (1)	décembre-07	213		213	(213)	
EG2F - FE Industries	janvier-08	142		142		142
PIERRAMIDE-GUADAGNUCCI	juillet-08	530		530		530
CRC	décembre-09				115	115
TCG	décembre-09				146	146
<b>TOTAL</b>		<b>5 576</b>	<b>(874)</b>	<b>4 702</b>	<b>(11)</b>	<b>4 691</b>
(1) sur activités abandonnées		213		213	(213)	

### 3-c Informations sur les locations financements incluses dans les immobilisations

Valeur nette comptable	31/12/2008 retraité	31/12/2009
Terrains	434	434
Constructions	2 302	2 471
Matériels	13 314	12 884
Autres Immobilisations corporelles	236	635
<b>TOTAL</b>	<b>16 286</b>	<b>16 425</b>

#### Montant des valeurs résiduelles et options d'achat sur contrat de location financement en fin de période

Constructions	29	29
Matériels	193	200

## Note 4 Stocks

### 4-a Stocks et dépréciation hors activités abandonnées ou arrêtées

	31/12/2008 retraité			31/12/2009		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	15 299	(201)	15 098	7 157	(219)	6 939
Marchandises	5 451		5 451	5 133		5 133
Consommables	760		760	404		404
Produits finis et Encours	12 034		12 034	8 277		8 277
<b>Stocks</b>	<b>33 545</b>	<b>(201)</b>	<b>33 344</b>	<b>20 971</b>	<b>(219)</b>	<b>20 753</b>

### 4-b Variation des stocks et des dépréciations

	Variation des stocks		Variation de provision	
	31/12/2008 retraité	31/12/2009	31/12/2008 retraité	31/12/2009
Matières premières	8 760	(8 142)	(56)	(17)
Marchandises		(319)		
Consommables	(774)	(357)		
Produits finis et Encours	2 997	(3 757)		
<b>Stocks</b>	<b>10 983</b>	<b>(12 574)</b>	<b>(56)</b>	<b>(17)</b>
Variation liée au changement de périmètre	(4 104)	148		
Variation de stocks sur activités non poursuivies	(782)	1 618		
Reclassement variation consommables et emballages en charges externes	(224)	(651)		
<b>Variation des stocks au compte de résultat</b>	<b>5 872</b>	<b>(11 460)</b>	<b>(56)</b>	<b>(17)</b>

#### Variation de périmètre impactant les stocks

Matières premières, Marchandises, Consommables	4 104	148
Produits finis	3 137	148
	968	

## Note 5 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

	31/12/2008 retraité			31/12/2009		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients	10 358	(710)	9 648	7 845	(813)	7 032
Effets à l'escompte, à l'encaissement				107		107
<b><i>S/total Clients et comptes rattachés</i></b>	<b>10 358</b>	<b>(710)</b>	<b>9 648</b>	<b>7 952</b>	<b>(813)</b>	<b>7 139</b>
Carry back impôt, Crédit impôts recherche				2 599		2 599
Autres créances	4 509		4 509	2 871		2 871
Avances et acomptes versés sur commandes	86		86	473		473
Valeurs mobilières de placement mises en garantie (*)				319		319
Charges constatées d'avances	488		488	488		488
<b><i>S/total Autres créances</i></b>	<b>5 082</b>		<b>5 082</b>	<b>6 750</b>		<b>6 750</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 440</b>	<b>(710)</b>	<b>14 730</b>	<b>14 702</b>	<b>(813)</b>	<b>13 889</b>
Dotations pour créances douteuses		(278)			(209)	
Reprises pour créances douteuses		177			107	

(\*) Le montant des valeurs mobilières de placement remises en garantie pour l'obtention de cautions est reclassé en autres créances.

L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an. Le montant des clients dont l'échéance est dépassée de plus d'un mois représente 800 k€ au 31/12/2009.

Depuis octobre 2007, le contrat d'affacturage répondant aux critères de décomptabilisation de la norme IAS39, les créances couvertes par une assurance crédit et ce contrat ainsi que la dette financière correspondante sont déconsolidés.

Valeur des créances et dettes déconsolidées	31/12/2008 retraité	31/12/2009
		23 963

## Note 6 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2008 retraité			31/12/2009		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Valeurs mobilières de placement	1 763	(46)	1 718	2 029	(0)	2 029
Equivalent de trésorerie - affacturage	95		95	628		628
Trésorerie active	1 827		1 827	1 196		1 196
<b>TOTAL</b>	<b>3 686</b>	<b>(46)</b>	<b>3 640</b>	<b>3 853</b>	<b>(0)</b>	<b>3 852</b>

Le montant des valeurs mobilières de placement remises en garantie pour l'obtention de cautions est reclassé en autres créances.

## Note 7 ETATS DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### 7-a Tableau de variation des provisions

	31/12/2008 retraité	Regroupement d'entreprise	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2009
<i>Provisions totales pour engagements de retraite (déduction de la valeur du contrat d'assurance)</i>	538 (133)				(52) 19	486 (114)
Impact net des provisions retraite au bilan	405	0	0	0	(34)	371
Provisions prud'hommes	16		7		(11)	12
Provisions pour impôts						
Provision liée à plan social						
Autres provisions	40	97	4		(37)	104
<b>TOTAL</b>	<b>461</b>	<b>97</b>	<b>12</b>		<b>(82)</b>	<b>488</b>
<i>Provisions non courantes</i>	421		7		(45)	383
<i>Provisions courantes</i>	40	97	4		(37)	104

Les provisions concernant le personnel sont afférentes aux litiges connus à ce jour par la société.

Les autres provisions concernent des litiges fournisseurs.

## 7-b Détails des engagements de retraite

	31/12/2008 retraité	31/12/2009
<b>Engagement de retraite à l'ouverture</b>	<b>273</b>	<b>405</b>
Variation de périmètre	84	21
Coût des services rendus	45	41
Coût financier	33	21
Ecart actuariel	(15)	(135)
Variation des couvertures d'assurance	(15)	18
<b>Engagement de retraite en fin d'exercice</b>	<b>405</b>	<b>371</b>

## Note 8 IMPOTS DIFFERES

	31/12/2008 retraité	31/12/2009
<b>PASSIFS</b>		
Provision réglementée sur stock	(1 152)	(39)
Retraitements contrat de location financement	(1 299)	(1 552)
Retraitements des durées d'amortissements	(840)	(1 135)
Amortissements dérogatoires	(89)	(159)
Autres	(94)	(81)
<i>S/total impôts différés passifs</i>	<i>(3 473)</i>	<i>(2 965)</i>
<b>ACTIFS</b>		
Déficits reportables	489	2 395
Décalages temporaires	71	45
Engagements de retraite	135	125
Valorisation d'actifs	20	15
Participation	134	105
<i>S/total impôts différés actifs</i>	<i>849</i>	<i>2 685</i>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(2 624)</b>	<b>(280)</b>
<i>Part à moins d'un an</i>	<i>205</i>	<i>150</i>
<i>Part à plus d'un an</i>	<i>(2 829)</i>	<i>(430)</i>

Les déficits reportables ont été activés compte tenu de la probabilité de les récupérer

Montant de l'impôt exigible à payer inclus au compte de résultat	1 180	0
Montant de l'impôt payé sur l'exercice	1 892	0

## Note 9 DETTES FINANCIERES

### 9-a Dettes financières à moyen et long terme

Nature	31/12/2008 retraité			31/12/2009		
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire OCEANE					1 681	
Emprunts à moyen et long terme	3 233	6 696	1 408	3 591	9 762	2 454
Dettes financières diverses	21	37		17	242	
Crédits baux immobiliers	224	746		273	833	
Locations financements mobiliers	3 596	7 702		3 606	7 287	85
Dettes financières moyen et long terme par échéance	7 074	15 181	1 408	7 488	18 125	2 539
<b>Total dettes moyen et long terme</b>		<b>23 663</b>			<b>28 151</b>	

Les dettes financières ne font pas l'objet de covenants ou de modalités spécifiques de remboursement.

L'emprunt obligataire de type OCEANE est à échéance au 29 décembre 2014. Le taux d'intérêt nominal est de 6% et la valeur de remboursement est de 8,10 euros. La conversion peut être effectuée à tout moment. Le taux de rendement actuariel est de 10,03%.

Ventilation du passif financier au-delà de 1 an	1 - 2 ans	2 - 3 ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	5 - 6 ans	6 - 7 ans
	7 139	5 444	3 636	1 907	1 588	951

#### 9-b Échéances restant à payer sur les contrats de locations inclus les intérêts

	31/12/2008 retraité	31/12/2009
Échéances hors passifs destinés à être cédés	13 835	12 667
Échéances sur passifs destinés à être cédés		
	13 835	12 667

#### 9-c Dettes financières à court terme

	31/12/2008 retraité	31/12/2009
Affacturage	951	508
Couverture de taux en juste valeur	150	420
Banques créditrices et frais financiers à payer	220	2 882
Escompte, avances, billets trésorerie	2 298	950
<b>TOTAL</b>	<b>3 619</b>	<b>4 340</b>

Les créances cédées sur la France dans le cadre du contrat d'affacturage groupe font l'objet d'une assurance crédit qui garantit 83,2% des encours au 31/12/2009 à 100% (97% au 31/12/2008). Par ailleurs, le contrat d'affacturage répondant aux critères de décomptabilisation de la norme IAS 39, la dette financière liée à l'affacturage est déconsolidée depuis 2007 (note 5).

#### 9-d Couverture de taux

	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passif financier	28 151	7 488	16 444	2 539
Trésorerie et excédents de trésorerie	(3 852)	(3 852)		
Avances et banques créditrices	4 340	4 340		
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>28 639</b>	<b>7 975</b>	<b>16 444</b>	<b>2 539</b>
Couverture swap hors bilan	15 000	5 000	10 000	0
<b>Position nette après gestion au 31/12/2009</b>	<b>13 639</b>	<b>2 975</b>	<b>6 444</b>	<b>2 539</b>
<b>Position nette après gestion au 31/12/2008</b>	<b>8 217</b>	<b>1 940</b>	<b>4 869</b>	<b>1 408</b>

La juste valeur des contrats de couverture de taux souscrits en 2008 est classée en capitaux propres pour un montant de 280 K€ nets d'impôts. Les conditions des swap sont : FLOOR 3-3,5% / CAP 5%

Les risques de change et les clauses d'exigibilité relatives aux dettes financières sont non significatifs sur la période.

	Taux moyen		Durée moyenne restante à courir (ans)	
	déc-08	déc-09	déc-08	déc-09
Emprunt OCEANE - taux effectif		10,0%		5,0
Emprunts et dettes financières (taux variable)	5,9%	3,4%	3,6	3,8
Emprunts et dettes financières (taux fixe)		4,5%		5,0
Crédits baux immobiliers	5,4%	4,7%	5,1	4,2
Locations financement mobiliers	5,2%	5,5%	4,0	2,7

## Note 10 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

	31/12/2008 retraité	31/12/2009
Dettes fournisseurs	20 929	15 590
Dettes sur immobilisations	478	31
<i>S/total Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<b>21 407</b>	<b>15 621</b>
Dettes sociales et fiscales	9 140	8 053
Autres dettes	1 852	1 300
Avances sur commandes client	133	2 475
Produits constatés d'avance	199	452
<i>S/total Autres Dettes</i>	<b>11 323</b>	<b>12 281</b>
<i>Dont dettes fournisseurs représentées par des effets de commerce</i>	<i>1 345</i>	<i>580</i>
<i>Dont dettes à moins d'un an</i>	<i>32 731</i>	<i>27 902</i>

Au 31 décembre 2009, le montant des dettes fournisseurs dont l'échéance est dépassée de plus d'un mois, s'élève à 1 068 K€. Ce montant peut inclure des litiges en cours de résolution.

## Note 11 CHIFFRE D'AFFAIRES

### 11-a Chiffre d'affaires groupe total

	31/12/2008 retraité	31/12/2009	var %
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	128 183	81 634	-36%
Chiffre d'affaires des activités non poursuivies	9 928	1 542	-84%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL GROUPE</b>	<b>138 111</b>	<b>83 175</b>	<b>-40%</b>

### 11-b Répartition par zone géographique des activités poursuivies

	31/12/2008 retraité		31/12/2009	
France	110 315	86,1%	72 474	88,8%
Belgique	15 792	12,3%	6 171	7,6%
Tunisie	821	0,6%	684	0,8%
Espagne	134	0,1%	152	0,2%
Allemagne	342	0,3%	897	1,1%
Suisse	6	0,0%	571	0,7%
Luxembourg	206	0,2%	203	0,2%
Pologne	473	0,4%	406	0,5%
Autres	94	0,1%	76	0,1%
<b>TOTAL</b>	<b>128 183</b>	<b>100%</b>	<b>81 634</b>	<b>100%</b>
<b>Chiffre d'affaires des sociétés étrangères</b>	<b>12 379</b>	<b>9,7%</b>	<b>4 189</b>	<b>5,1%</b>
<b>Chiffre d'affaires des sociétés françaises</b>	<b>115 804</b>	<b>90,3%</b>	<b>77 445</b>	<b>94,9%</b>

## Note 12 EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

Effectif au	31/12/2008 retraité	31/12/2009
Cadres et assimilés	78	84
Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise	217	255
Ouvriers	535	504
Intérimaires	19	39
<b>Effectif des activités poursuivies</b>	<b>849</b>	<b>882</b>
Effectif des activités non poursuivies	169	
Effectif concerné par un plan social mais non sorti		1
<b>Total des effectifs fin de période</b>	<b>1 018</b>	<b>883</b>
<b>Effectif moyen activités poursuivies</b>	<b>922</b>	<b>834</b>
Effectif moyen activités non poursuivies	205	42
<b>Effectif moyen - toutes activités, intérimis inclus</b>	<b>1 127</b>	<b>876</b>

Charges de personnel	31/12/2008 retraité	31/12/2009
Salaires	20 312	19 261
Charges sociales	7 691	7 582
Charges liées au travail temporaire	3 779	1 067
Variation des provisions sur charges de retraite	49	(34)
Participation des salariés	145	24
Transfert de charges de personnel	(446)	(241)
<b>TOTAL</b>	<b>(31 530)</b>	<b>27 660</b>
Activités cédées ou abandonnées	(2 306)	(160)

## Note 13 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/12/2008 retraité	31/12/2009
Coût de l'endettement financier	(2 201)	(1 279)
Résultat des couvertures de taux et de change	56	(435)
Produits nets de cession de valeurs mobilières	254	22
Charges nettes sur cessions VMP		(135)
Reprises sur provisions		46
Dotations aux provisions financières	(38)	(0)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(1 929)</b>	<b>(1 781)</b>
Autres produits et charges à caractère financier	45	17
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 883)</b>	<b>(1 765)</b>
Autres intérêts et produits assimilés	14	88
Gains de change	31	148
Pertes de change		(218)
Détails des autres produits et charges financières	45	17
Montant des intérêts d'emprunts et locations financements payés sur l'exercice	(1 395)	(1 160)

## Note 14 FRAIS DE DEVELOPPEMENT

Les frais de développement qui concernent les projets de suiveurs solaires, la conception de nouvelles cheminées et le développement d'installations maritimes ont été immobilisés.

	31/12/2008 retraité	31/12/2009
Amortissements des immobilisations générées en interne, nets d'impôts	(59)	(179)
Retraitement des crédits d'impôts recherche en subvention		
Quote-part de subvention déduite du poste amortissements, nets d'impôts	49	49
Part du crédit d'impôt recherche en charges externes (part forfaitaire)	280	676
Immobilisations générées en interne sur les projets de développement	442	118
Subvention générée liée au reclassement du crédit d'impôt recherche	(245)	0
Valeur nette comptables des frais de développement immobilisés	739	588

## Note 15 IMPOTS SUR LES BENEFICES

	31/12/2008 retraité	31/12/2009
(Charges)/Produits d'impôts exigibles	(1 054)	1 819
(Charges)/Produits d'impôts différés	(1 162)	2 470
Total impôt des activités poursuivies	(2 216)	4 289
Total Impôt des activités non poursuivies	(288)	
<b>TOTAL IMPÔT</b>	<b>(2 505)</b>	<b>4 289</b>

### Preuve d'impôt au 31/12/2008 retraité

Résultat avant impôt		5 224	Effets des différences permanentes	47
<b>Impôt comptabilisé</b>	<i>-36,39%</i>	<b>(1 901)</b>	Exonération d'is ou sociétés non soumises	(206)
Différence taux d'is	<i>0,00%</i>			
<b>Imposition théorique</b>	<i>-33,33%</i>	<b>(1 741)</b>		
Ecart		(159)	Ecart	(159)

### Preuve d'impôt au 31/12/2009

Résultat avant impôt (toutes activités)		(13 653)	Effets des différences permanentes	59
<b>Impôt comptabilisé</b>	<i>29,88%</i>	<b>4 079</b>	Crédits d'impôt recherche	243
Différence taux d'is	<i>0,00%</i>		Sociétés non soumises	(774)
<b>Imposition théorique</b>	<i>-33,33%</i>	<b>4 551</b>		
Ecart		(472)	Ecart	(472)

## Note 16 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les regroupements concernent : l'acquisition du fonds de commerce de l'établissement de Torcy (EURODECOUPE) le 01/03/2009 et la prise de participation dans la société ISMT SUZHOU le 05/01/2009. L'immeuble du site de Torcy, expertisé, a été évalué à la juste valeur. S'agissant d'une reprise partielle de fonds de commerce, il n'y a pas de données comparables pour l'année antérieure.

ACTIF	Valeur comptable (bilan social)	Valeur comptable norme IFRS	PASSIF	Valeur comptable (bilan social)	Valeur comptable norme IFRS
Ecarts d'acquisition	0	259	Capitaux propres	0	1 480
Immobilisations incorporelles nettes	15	15	Capitaux propres (minoritaire)	1 720	467
Immobilisations construction réévaluées	95	1 146	Incidence sur le résultat	-140	457
Immobilisations corporelles réévaluées nettes	140	140			
Immobilisations financières	39	33	Impôts différés	0	210
Stocks nets de dépréciations	148	148	Provisions	134	97
Créances clients nettes	372	372	Dettes financières MLT	0	421
Autres créances	1 159	1 160	Dettes financières court terme	0	0
Valeurs mobilières	300	300	Dettes fournisseurs	977	864
Disponibilités	566	566	Autres dettes	143	143
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 834</b>	<b>4 139</b>	<b>Total du passif</b>	<b>2 834</b>	<b>4 139</b>
Coût d'acquisition	1 480		Incidence des variations de périmètre		614

### Données sociales au 01/01/2009

Chiffres d'affaires	5 009
Résultat net des entités	190

### Données consolidées au 31/12/2009

Contribution au chiffre d'affaire consolidé	55
Contribution aux résultats du groupe	17

## Note 17 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

	31/12/2008 retraité	31/12/2009
Résultat sur cessions d'actifs	504	373
Ecart d'acquisition négatif		419
Plafonnements de taxes professionnelles antérieures	(497)	
Charges liées aux plans sociaux ou licenciements	(162)	(1 090)
Dépréciation des écarts d'acquisition		(60)
<b>TOTAL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>(155)</b>	<b>(358)</b>
Résultat sur cessions d'actifs	1 514	179
Autres charges exceptionnelles de licenciements	(288)	(609)
Dépréciation des écarts d'acquisition		(213)
<b>TOTAL DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES</b>	<b>1 226</b>	<b>(643)</b>

Les plans sociaux ont concerné les sociétés SOUDALP, SOUDACIER, OXYMETAL BELGIUM, YUMBO, OXYMETAL OUEST, et OXYMETAL SUD OUEST, pour un total de 96 suppressions de postes.

## Note 18 ACTIVITES ARRETEES OU CEDEES

Les sociétés METALGAN et CSI sont en cours de liquidation amiable. L'activité de la société SOUDALP a été arrêtée en avril 2009. Le retraitement de l'activité 2008 a pour objectif de donner une information comparable à l'exercice 2009.

### 18a Compte de résultat

	31/12/2008 publié	31/12/2008 retraité	31/12/2009
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>3 460</b>	<b>9 928</b>	<b>1 542</b>
Matières premières et sous-traitance	(1 841)	(5 112)	(166)
Variation des stocks matières premières	85	853	(1 061)
Variation des encours de production		(70)	(556)
Autres achats et charges externes	(2 499)	(3 620)	(802)
Impôts, taxes et assimilés	(153)	(309)	(110)
Charges de personnel	(1 012)	(2 306)	(160)
Amortissements des immobilisations	(183)	(437)	(423)
Variation des provisions et des dépréciations	242	245	(225)
Autres produits, autres charges d'exploitation	(49)	2	(8)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>(1 950)</b>	<b>(825)</b>	<b>(1 970)</b>
Résultat sur cession d'actifs immobilisés	1 475	1 514	179
Autres produits et charges opérationnels	10	(288)	(609)
Dépréciation des écarts d'acquisition			(213)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>(466)</b>	<b>401</b>	<b>(2 613)</b>
Coût de l'endettement financier net	(161)	(221)	(71)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>(627)</b>	<b>180</b>	<b>(2 684)</b>
Impôt sur les bénéfices & Fiscalité différée	(321)	(288)	
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES</b>	<b>(948)</b>	<b>(109)</b>	<b>(2 684)</b>
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(1 931)	(1 092)	(2 684)
Résultat net sur cession d'actifs destinés à être cédés	983	983	

Le résultat net sur cession d'actifs destinés à être cédés concerne le résultat net sur la cession du site de Corbas. Les activités arrêtées concernent les sites de Bouxwiller, du Creusot (2008), de Corbas (2008), de METALGAN (2009) de SOUDALP (2009) et de CSI (2009).

### **FLUX DE TRÉSORERIE SUR LES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE ARRÊTÉES OU CÉDÉES**

Flux opérationnels	(1 131)	(900)	(2 036)
Flux liés aux investissements	983	983	
Flux liés au financement			
Impact Trésorerie	(148)	83	(2 036)

## 18b Bilan

Les retraitements affectant la présentation du bilan concernent la société METALGAN.

Le bâtiment de Bouxwiller est reclassé en immobilisations corporelles. Le solde du financement associé est classé en emprunts et dettes financières.

ACTIF	31/12/2008 publié	31/12/2008 retraité	31/12/2009
Immobilisations corporelles	1 665	208	177
Immobilisations financières			110
Stocks matières premières et marchandises	107	107	266
Encours de biens et produits finis	344	344	64
Autres créances	51	51	419
Clients et comptes rattachés	301	301	458
Trésorerie et équivalents trésorerie	266	266	1
<b>Actifs destinés à être cédés</b>	<b>2 734</b>	<b>1 277</b>	<b>1 496</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes financières à plus d'un an	425		
Dettes financières à court terme	163	163	103
Fournisseurs	814	814	1 115
Autres dettes			131
<b>Passifs sur actifs destinés à être cédés</b>	<b>1 402</b>	<b>977</b>	<b>1 349</b>

Il n'y aura aucune pénalité pour le remboursement anticipé des emprunts et des dettes financières.

## Note 19 ENGAGEMENTS HORS BILAN

### GARANTIES DONNÉES

Nantissements, garanties, sûretés :

Nature d'actif nanti	31/12/2008 retraité			31/12/2009		
	Montant d'actif nanti	Total du poste de bilan	%	Montant d'actif nanti	Total du poste de bilan	%
s/immobilisations incorporelles	0	2 707	-	-	2 722	-
s/immobilisations corporelles	16 286	48 369	34%	16 425	57 249	29%
s/immobilisations financières		948	0%		1 102	0%
s/valeurs mobilières de placement	-	-		319	2 348	14%
<b>TOTAL</b>	<b>16 286</b>	<b>52 024</b>	<b>31%</b>	<b>16 744</b>	<b>63 422</b>	<b>26%</b>
<b>Actifs nantis non valorisés ou à valeur comptable nulle</b>						
s/immobilisations incorporelles	2 800			2 320		
s/immobilisations corporelles						
<b>TOTAL</b>	<b>19 086</b>			<b>19 064</b>		

Les sicav données en garantie ou gage sont classées en autres créances.

Il n'existe pas d'autre engagement donné, complexe ou non, significatif.

### ENGAGEMENTS liés au Droit Individuel de Formation (DIF)

Le nombre d'heures de formation acquises par le personnel dans le cadre du Droit Individuel à la Formation au 31/12/2009 est de 57.226 heures contre 50.420 heures au 31/12/2008.

### ENGAGEMENTS RECUS

La société a obtenu des lignes de cautions bancaires et de crédits documentaires pour un montant total de 4,5 M€ (contre 4,3 M€ au 31/12/2008) afin de garantir, notamment, le paiement d'approvisionnements en acier et la restitution d'acomptes clients. Au 31 décembre 2009, ces lignes sont utilisées à hauteur de 1,4 M€ contre 1,2 M€ au 31/12/2008. Elles comprennent des cautions de restitution d'acomptes clients pour 1,2 M€ au 31/12/2009.

Le groupe dispose de lignes de crédit court terme sous forme de facilité de caisse et billets de trésorerie pour un montant de 2,2 M€.

La société a obtenu en 2006, de la part du Fonds National de Garantie "Fonds d'Etudes et d'Aide au Secteur Privé" une garantie FASEP Fonds Propres pour la souscription au capital de la société OXYMETAL TUNISIE, ainsi que sur les avances en trésorerie liées aux investissements. Cette garantie a été transférée aux banques partenaires et couvre 50% des prêts accordés. Au 31/12/2009, cette garantie couvre un montant d'emprunts de 495 K€.

La société a obtenu fin 2008, de la part du Fonds National de Garantie "Fonds d'Etudes et d'Aide au Secteur Privé" une garantie FASEP Fonds Propres pour la souscription au capital de la société OXYMETAL METALPROCESSING (Jiangsu) Co. Ltd. Cette garantie porte sur un montant de 800 K€ et servira à couvrir à hauteur de 50% des prêts accordés. Cette garantie a été utilisée à hauteur de 51% pour la souscription d'un prêt de 816 K€. A fin décembre 2009, le solde de ce prêt est de 705 K€.

La société a obtenu en juin 2009, de la part de OSEO Financement une garantie au titre du Fonds "Renforcement de la trésorerie" couvrant les emprunts à hauteur de 90%. Le montant des emprunts accordés est de 5,8 M€. Ces prêts d'une durée de 7 ans sont assortis d'un différé de 3 trimestres. Par ailleurs, une garantie couvrant des lignes court terme existantes à hauteur de 1,2 M€ a été accordée dans le cadre du Fonds "Lignes de crédit confirmé".

#### ENGAGEMENTS DE COMMANDE

La société OXYMETAL s'est engagée auprès de la société T SYSTEM pour l'acquisition et le déploiement du progiciel de gestion SAP pour l'ensemble du groupe pour un montant de 850 K€, comprenant la licence SAP APPLICATION, la maintenance et les prestations de mise en oeuvre. La société a financé cette acquisition par un contrat de location financement à compter du 1er janvier 2009. Les prestations de mise en oeuvre ont débuté en janvier 2009 et le déploiement en production en mars 2010.

#### AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

	31/12/2008			31/12/2009		
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Contrats de locations immobilières simples	1 543	3 505	395	2 221	3 716	701
<b>Total Echéancier</b>		<b>5 443</b>			<b>6 638</b>	

Les contrats sont révisés chaque année en fonction de l'indice de la construction. Le calcul ne prend en compte que le bail restant à courir.

#### ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Il n'y a pas de passifs ou d'actifs éventuels au 31 décembre 2009.

#### LITIGES EN COURS

La rupture brutale des relations commerciales à l'initiative de la société HAULOTTE en 2007 fait l'objet d'une procédure judiciaire lancée par la société SOUDACIER. La demande de la société SOUDACIER est de 7 M€ au titre des préjudices subis. Une première audience de plaidoirie est prévue le 20 avril 2010.

## Note 20 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

	2008	2009
Rémunérations des membres du directoire	346	308
Jetons de présence des membres du conseil de surveillance	4	4
Indemnité de fin de carrière (avant contrat d'assurance)	31	29
Nombre de BSA détenus par les membres du directoire	134 487	207 917
Stocks options détenues par les membres du directoire	0	0

Les derniers plans de stocks options sont échus depuis le 1er mars 2009.

## Note 21 INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS

	31/12/2008 retraité			31/12/2009		
	CHEMINEES	DECOUPE & MECANO SOUDURE	TOTAL	CHEMINEES	DECOUPE & MECANO SOUDURE	TOTAL
Ventes consolidées	4 080	124 103	128 183	5 831	75 803	81 634
Résultat opérationnel	321	6 514	6 835	(146)	(9 058)	(9 204)
en % des ventes	7,9%	5,2%	5,8%	-2,5%	-11,9%	-11,3%
Marge brute d'autofinancement	420	8 085	8 505	25	(5 983)	(5 958)
Investissements	421	10 122	10 543	793	8 462	9 255
Ecarts d'acquisition	530	4 172	4 702	645	4 046	4 691
Amortissements	(102)	(5 486)	(5 588)	(171)	(6 264)	(6 435)
Variation de périmètre	1 952		1 952	51	563	614
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	809	31 979	32 787	1 139	30 129	31 268
Stocks	1 562	31 782	33 344	1 741	19 012	20 753
Créances commerciales	1 204	8 444	9 648	1 413	5 726	7 139
Dettes fournisseurs	(967)	(31 763)	(32 731)	(2 057)	(25 845)	(27 902)

L'activité découpe/mécano soudure du groupe livre principalement les secteurs des biens d'équipement industriels ; compte tenu du nombre de clients (4000), il n'existe pas de secteur majoritaire. L'activité cheminées regroupe la vente de cheminées métalliques ; elle compte un réseau de plus de 30 concessions et 10 points de vente en propre.

## Note 22 INFORMATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31/12/2008			31/12/2009		
	TUNISIE/CHINE	EUROPE	TOTAL	TUNISIE/CHINE	EUROPE	TOTAL
Ventes consolidées	2 785	125 398	128 183	1 302	80 331	81 634
Résultat opérationnel inclus perte de valeur	(921)	7 756	6 835	(2 448)	(7 126)	(9 574)
en % des ventes	-33,1%	6,2%	5,3%		-8,9%	-11,7%
Investissements	234	10 310	10 543	1 134	8 121	9 255
Ecarts d'acquisition	213	4 489	4 702	-	4 691	4 691
Variation de périmètre	-	1 952	1 952			
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 290	31 497	32 787	1 942	29 326	31 268
Stocks	2 912	30 432	33 344	1 895	18 858	20 753
Créances commerciales	1 327	8 321	9 648	1 277	5 862	7 139
Dettes fournisseurs	(1 246)	(31 484)	(32 731)	(1 343)	(26 559)	(27 902)

## Note 23 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	AUDIAL		ACOM		AUTRES	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Commissariats aux comptes	83 160	82 718	62 792	55 120	88 660	107 430
Missions accessoires		7 700		7 700		1 330
AUDIT	83 160	90 418	62 792	62 820	88 660	108 760

## Note 24 TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES

Outre les informations présentées en note 20, il n'existe pas de transaction avec d'autres parties liées.

## Note 25 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pour le groupe, aucun évènement particulier à signaler n'est intervenu depuis le 31 décembre 2009.

## Note 26 FACTEURS DE RISQUES

Les risques dont la survenance pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, sont évoqués ci-après.

D'autres risques peuvent exister, mais qui à ce jour ne sont pas identifiés ou dont la réalisation n'est pas considérée comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le groupe, son activité, sa situation, ses résultats ou son développement.

### a- Risques liés aux activités du groupe et aux achats

#### *1 – politique d'approvisionnement et organisation des achats*

L'organisation de la production ne permet pas au groupe de travailler en flux tendu. Les délais normaux d'approvisionnement en aciers sont de quelques semaines à plusieurs mois tandis que l'exigence de livraison des clients du groupe est souvent de quelques jours.

Par conséquent, afin de pouvoir être réactif face à la demande client, le groupe doit disposer en permanence d'aciers en stock dont la rotation moyenne est de 3 à 4 mois. Le groupe a développé une politique d'approvisionnement par achat direct auprès des producteurs afin de lui garantir des quantités, des délais et des prix compétitifs. Toutefois, quand les délais clients sont trop courts et que les stocks sont insuffisants, le groupe a également recours aux circuits du négoce. Un resserrement de la notation financière du groupe peut avoir comme conséquence la limitation des encours de crédit fournisseurs avec une incidence négative sur la compétitivité des prix d'achat et donc sur la rentabilité du groupe. Le volume d'aciers achetés en 2009 a été d'environ 27 000 tonnes.

La politique d'achat est centralisée et pour améliorer sa gestion, le groupe a décidé de se doter d'un outil centralisé de gestion des stocks plus performant. Aucun impact négatif n'est envisagé.

La demande de découpe de pièces en acier et de produits mécano soudés dépend essentiellement du niveau de l'investissement industriel et évolue en fonction de la conjoncture économique européenne. Cette évolution de la demande a un impact direct sur les résultats du groupe. Elle peut se traduire par des phénomènes momentanés de sur-stockage en fin de cycle haussier ou de pénurie en début de phase haussière. Ces deux phénomènes peuvent avoir un impact significatif sur les résultats et la situation du groupe.

#### *2 – sensibilité aux variations de prix matière*

Dans un contexte concurrentiel tant national qu'international, le groupe doit adapter constamment l'évolution de ses prix de vente. En cas de hausse des prix de l'acier, le groupe essaie de répercuter ces hausses matières qu'il subit en amont. A l'inverse, en cas de baisse, le groupe subit la pression de ses clients pour baisser rapidement ses prix de vente tandis que le coût d'approvisionnement reste encore élevé du fait des commandes passées aux producteurs avant le début de la baisse des prix. Les résultats peuvent alors souffrir d'un « effet de ciseau ». La marge brute du groupe peut être affectée par ces tensions et par les délais de répercussion des variations de prix matière vers ses clients.

De plus, il peut subir un effet favorable ou défavorable en fonction de l'évolution des prix de l'acier sur la valeur des stocks, compte tenu du temps lié à la rotation des stocks et des délais d'approvisionnement auprès des producteurs.

#### *3- absence de couverture sur les prix de l'acier*

Début 2008, un marché de couverture sur les prix de l'acier a été ouvert au LONDON METAL EXCHANGE mais ce dernier concerne à ce jour le marché des « billettes ». Pour les approvisionnements « tôles, plaques, tubes » il n'existe pas à ce jour de marché de couverture. Le groupe est donc sensible aux fluctuations de cours.

La diversification de ses sources d'approvisionnements et la diversification de sa clientèle (plus de 4000 clients) et de ses marchés sectoriels permettent au groupe de limiter ce risque.

### b- Risques informatiques et risques humains

#### *1 – risques informatiques*

Le groupe compte 28 filiales industrielles ou commerciales ayant une activité au 31/12/2009. Chacune dispose d'une autonomie opérationnelle et est gérée comme une petite ou moyenne entreprise. Toutefois, les services financiers, comptables, informatiques, ressources humaines, achats, techniques sont centralisés au niveau du siège bordelais de la Société OXYMETAL. Pour les sociétés nouvellement acquises et les sociétés étrangères, la gestion demeure principalement décentralisée. La société OXYMETAL conserve le contrôle opérationnel et financier sur toutes ses filiales.

Le groupe a conclu un contrat d'infogérance avec une société informatique qui gère l'intégralité des matériels et assure les sauvegardes pour le groupe sur un site indépendant et sécurisé. En outre, des contrats de maintenance des lignes de communication permettent de garantir la sécurité des liaisons avec le système informatique centralisé avec un retour en état de marche en cas de panne grave en moins de 4 heures. La reconstitution des médias est également prise en charge par le contrat d'assurance du groupe.

Les sociétés récemment acquises sont en cours d'intégration au système informatique centralisé ; elles possèdent également leur propre système de gestion de la production. Une harmonisation est envisagée de ces différents systèmes de gestion en vue de leur simplification et de leur maintenance sécurisée.

Fin 2008, la société a signé avec la société T SYSTEMS pour l'installation du progiciel SAP dont le déploiement sur les sites industriels et le siège, a débuté en mars 2010. Il permettra une uniformisation des procédures, une amélioration de la sécurité et une rationalisation des coûts informatiques.

#### *2- hommes clé et risques d'accident du travail*

Les activités de manutention et de transformation sont potentiellement génératrices d'accidents du travail.

Le groupe respecte dans chaque pays les règles de sécurité et les dispositions légales, mais les mesures prises ne garantissent pas totalement contre la survenance d'accidents du travail qui sont potentiellement coûteux et qui pourraient nuire à la productivité. Compte tenu de la manutention de charges lourdes et en dépit des précautions prises, un accident du travail résultant d'erreurs de manipulation peut être d'une relative gravité.

Le directoire du groupe OXYMETAL est actuellement composé de 3 personnes :

- M. Bernard SURGOT, fondateur du groupe, actuellement président du directoire et principal actionnaire de la Société OXYMETAL.
- M. Hervé BERTOLOTTI, président de la société OXYMETAL EST et responsable du pôle découpe et pliage.
- M. Xavier PALLE, directeur administratif et financier.

Ils bénéficient chacun d'une expertise dans leur domaine de compétence.

Le groupe est organisé en trois directions opérationnelles selon les pôles d'activité suivants :

- Le pôle découpe et pliage, sous la responsabilité de M. Hervé BERTOLOTTI,
- Le pôle mécano soudure, sous la responsabilité de M. Edwin SKOWRON,
- Le pôle produits propres et activités internationales, sous la responsabilité de M. Frédéric ESPINASSE.

L'indisponibilité prolongée ou le départ d'un de ces dirigeants pourrait avoir un effet momentanément défavorable sur le groupe, son activité, sa situation financière et/ou ses perspectives. Cependant, le mode de gestion opérationnel du groupe en petites unités économiques et industrielles permet de décentraliser un certain nombre de décisions commerciales et techniques.

### c- Risques de marchés

#### *1 – risque de change*

Le groupe est très faiblement exposé au risque de change. Sa seule exposition serait liée à son implantation en Tunisie et en Chine mais d'une part, sa filiale tunisienne OXYMETAL TUNISIE réalise intégralement son activité en zone franche et en euros, et d'autre part, ses filiales chinoises réalisent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires dans la zone euro. Toutes trois bénéficient en outre de structures de coût de production en devise locale, atténuant d'autant plus le risque de change. Le risque de change, compte tenu de l'activité et des résultats de ces filiales, est donc marginal.

Créée fin 2008, la filiale OXYMETAL METALPROCESSING (Jiangsu) Co. Ltd n'a débuté son activité qu'en 2009. La société ISMT SUZHOU, dont le groupe est actionnaire à 51%, a débuté son activité au premier semestre 2009. Les sociétés UNITED HARMONY (Hong Kong) Ltd et OXYMETAL INTERNATIONAL n'ont qu'une vocation de holding. Le risque de change est peu significatif au 31/12/2009.

#### *2- risque de taux*

L'endettement net du groupe représente 28,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 hors emprunt obligataire et 30,2 millions d'euros avec l'emprunt obligataire. Pour une large partie, cet endettement est exposé directement aux fluctuations de taux.

Pour se prémunir contre la variation des taux court terme, le groupe OXYMETAL a mis en place des contrats de couverture globale (de type « tunnel » et « CAP ») dont l'échéance est entre 2 et 3 ans, pour un montant total de 15 millions d'euros. Sur l'exercice 2009, le groupe a constaté une charge nette sur la gestion de ces contrats de 435 K€. La direction administrative et financière, comprenant le service trésorerie, administre et gère le suivi de ces risques.

L'annexe 9 des comptes consolidés précise les durées restant à courir et les taux moyens des différentes catégories d'endettement financier moyen et long terme.

Sur cette base, et en application des méthodes préconisées par l'AMF dans le guide d'élaboration du document de référence, la sensibilité au risque de taux est de 7,57%, pour une position d'endettement net à moins d'un an de 2 975 K€.

#### *3- risque de liquidité*

Le groupe dispose auprès de différentes banques de diverses lignes de crédits comprenant des facilités de caisse, des crédits confirmés et des lignes d'escompte, ainsi qu'un contrat d'affacturation qui reste la principale source de financement court terme.

Une baisse sensible de l'activité du groupe aurait une conséquence importante sur le niveau de sa facturation et donc sur son volume d'affacturation disponible. Compte tenu de ses stocks, le besoin en fonds de roulement est d'environ 3 mois de chiffre d'affaires.

Le groupe doit disposer de ressources financières suffisantes pour financer son activité courante, les investissements nécessaires à son développement, et assurer la charge de remboursement de ses dettes à moyen et long terme. De plus, le cycle d'achats du groupe, notamment en ce qui concerne les matières premières, exige que les différents filiales du groupe soient notées par les assureurs crédit.

Dès lors que l'activité est en forte décroissance, les résultats en perte, et que l'accès au marché du crédit est sous tension, le groupe est exposé à un risque de liquidité.

C'est la raison pour laquelle ce risque de liquidité fait l'objet d'une attention particulière de la part du management du groupe. La situation actuelle et les actions en cours sont les suivantes :

- Les assureurs crédit ont tous détérioré fortement les notes respectives de la quasi-totalité des filiales du groupe au cours de l'année 2009. Le groupe a généralisé le recours aux procédures CAP et CAP+, mises en place mi-2009 par le gouvernement dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises face à la crise financière, afin de couvrir une partie des besoins avec les fournisseurs français. Ces procédures ont cours jusqu'à la fin de l'année 2010 et il n'y a pas à ce jour d'information concernant une éventuelle prolongation de leur durée.
- Concernant les fournisseurs étrangers, le groupe utilise les lignes de cautions et/ou de crédits documentaires accordées par ses partenaires bancaires. Le groupe a entrepris des discussions afin de voir augmenter ces lignes dont le besoin sera plus important au cours de l'année 2010.
- Concernant les commandes clients, le groupe obtient de plus en plus fréquemment des acomptes à la commande, et doit en contrepartie fournir des cautions de restitution d'acompte. Ce type de besoin devrait également être plus important en 2010 et nécessitera la mise en place des lignes correspondantes.
- Concernant l'ensemble des financements moyen terme, le groupe a entamé des discussions avec ses partenaires bancaires pour allonger la maturité de la dette. L'issue de ces discussions doit permettre au groupe de retrouver des marges de manœuvre pour réaliser son plan 2010, dans un contexte de hausse attendue des matières premières sous l'effet conjugué du redémarrage de l'activité mondiale et de la hausse annoncée du minerai de fer.
- Au niveau des actions sur le besoin en fond de roulement et son financement, le groupe poursuit ses réductions de stocks. S'agissant des créances clients, l'amélioration des délais de règlement clients en application de la loi LME n'a pas eu d'impact direct sur la trésorerie courante ; en revanche, elle a permis de réduire drastiquement les encours de mobilisation factor. Enfin, la possibilité de financer une partie des stocks, via la mise en oeuvre d'un contrat de nantissement, est envisagée.

La trésorerie du groupe OXYMETAL au 31 décembre 2009 est essentiellement constituée de valeurs mobilières de placement de type SICAV monétaires, et par les soldes positifs des comptes bancaires (47%). Le montant des SICAV monétaires gagées au 31 décembre 2009, qui s'élève à 319 K€, a été remonté dans les autres créances. Il n'y avait pas de SICAV gagée au 31 décembre

2008. Ces SICAV garantissent partiellement des lignes de cautions de restitution d'acompte sur des marchés commerciaux.

La trésorerie du groupe OXYMETAL est peu sensible à une variation à la baisse des actions.

Une partie importante de l'endettement financier à moyen et long terme est constitué par des contrats de crédit-bail mobiliers et immobiliers (40%) avec comme garantie, le nantissement des matériels ou des immeubles.

Les autres emprunts sont garantis par des nantissements de fonds de commerce ou des nantissements des titres des sociétés acquises pour les emprunts liés aux acquisitions.

Le groupe a également souscrit des contrats d'assurance crédit pour couvrir son encours clients tant en France qu'à l'export. Au 31/12/2009, 83% des encours comptables clients étaient couverts par l'assurance crédit groupe et compte tenu du fonds de garantie affacturage, 100% des encours remis au factor sont couverts. Compte tenu du fonds de garantie, le portefeuille client est couvert à 91%. Il était couvert à 97% au 31/12/2008.

L'ouverture de comptes clients répond à des procédures strictes de contrôles sur les informations financières et sur les couvertures d'assurance crédit. Le groupe ne peut toutefois pas garantir la permanence de la totalité des risques d'insolvabilité de son portefeuille client.

#### d- Risques juridiques

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris pour toute procédure dont le groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

A la connaissance de ses dirigeants, le groupe n'est pas exposé à des risques qui résulteraient de dispositions fiscales ou sociales particulières, ou de réglementations particulières.

L'ensemble des risques juridiques connus est provisionné.

#### e- Assurances et couvertures des risques

En matière de risques opérationnels, le groupe dispose pour l'ensemble de ses filiales d'une couverture de risque adaptée à son activité, grâce à des polices d'assurance souscrites nationalement ou localement pour les sociétés récemment acquises ou constituées, et couvrant l'ensemble des risques potentiels. Le contrat groupe couvre en complément de garantie les polices souscrites localement.

La Société OXYMETAL et ses filiales sont ainsi assurées :

- pour les dommages aux biens y compris bris de machines, complétés par une couverture de la perte d'exploitation,
- pour le vol,
- pour tout dommage informatique,
- pour sa flotte automobile,
- pour la responsabilité civile y compris après livraison,
- pour les risques environnementaux.

La société OXYMETAL a également souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile pour tous ses mandataires sociaux : membres du conseil de surveillance, membres du directoire, présidents de filiales et principaux cadres ou directeurs de service.

La société estime que sa couverture est conforme aux standards de l'assurance responsabilité civile professionnelle française et européenne. Néanmoins, elle ne peut pas garantir que cette police couvrira l'ensemble des sinistres auxquels le groupe pourrait être confronté.

#### f- Risques liés à l'environnement

De par la nature de son activité de transformation, le groupe n'encourt pas de risques significatifs liés à l'environnement. Le groupe n'utilise, en effet, aucune substance particulièrement dangereuse et son activité n'engendre pas d'impact significatif sur l'environnement. Cependant, un renforcement futur des réglementations relatives à l'environnement et à la sécurité ne saurait être exclus.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

## Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société OXYMETAL tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 0-c et 26-c-3 de l'annexe exposant l'existence d'incertitudes tant sur l'environnement économique que sur le financement de la société. La note 0-c précise que la convention de continuité d'exploitation sous-jacente à l'élaboration des comptes au 31 décembre 2009 se fonde sur des hypothèses structurantes en vue de disposer de ressources financières pour faire face aux engagements de la société à douze mois. Ces hypothèses sont décrites dans la note 26-c-3 de l'annexe.

### **II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

La crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre groupe pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2009.

Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation de la présentation d'ensemble des comptes, nous estimons que l'annexe à la note 26-c-3 donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard des incertitudes, mentionnées ci-dessus, liées au financement de son activité ;
- Les immobilisations corporelles et incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 0-e et 0-g de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.
- La note 8 de l'annexe "Impôts différés actifs et passifs" fait état d'un déficit reportable activé de 2.395 K€. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le caractère recouvrable de ce montant d'actifs d'impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Mérignac le 22 mars 2010,  
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

@COM.AUDIT  
Représenté par Hervé PARISOT

AUDIAL Expertise & Conseil  
Représenté par Eric DUCASSE

# RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 AVRIL 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2009, et pour soumettre à votre approbation les résolutions proposées.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais prescrits. Conformément à la loi, les comptes ainsi que les documents mentionnés ci-dessus ont été communiqués au comité d'entreprise.

Les commissaires aux comptes donnent dans leurs rapports toutes informations sur la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

## 1. RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En application du règlement européen n° 1606/2002 et conformément à la norme IFRS 1, «Adoption des normes IFRS en tant que référentiel comptable», les comptes consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) en vigueur au 31 décembre 2009 avec des comptes comparatifs au titre de l'exercice 2008 établis selon les mêmes normes.

### - ACTIVITÉ DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

L'exercice 2009 est marqué par la crise économique qui a touché durement le monde industriel, notamment dans le domaine des biens d'équipements qui correspond au cœur des métiers de nos clients. La baisse de l'investissement industriel en France est estimée à -27% sur 2009 par rapport à 2008, selon la dernière enquête de conjoncture de l'INSEE.

- Le chiffre d'affaires du groupe est en baisse de 40% en 2009 par rapport à 2008. Retraité des activités arrêtées, le CA est en baisse de 37%, à 81,6 M€ contre 129,8 M€ en 2008.
- Les volumes ont chuté de 41% au niveau des matières premières transformées, et de 32% au niveau des heures de prestation.
- En moyenne sur l'année, le prix des matières premières s'est écroulé de près de 30%, générant une perte de marge totale sur stocks d'environ 3,3 M€. En outre, le taux horaire moyen de nos prestations, dans un contexte de concurrence exacerbée, est en baisse de 9%.
- Le résultat opérationnel courant est en perte de 9,1 M€, contre un bénéfice de 7,0 M€ en 2008.
- Les ajustements d'effectifs, compte tenu des délais légaux pour la mise en oeuvre des différents plans sociaux, n'ont pu produire pleinement leurs effets sur 2009. Ils ont concerné près de 70 licenciements au niveau des activités poursuivies, avec un montant des charges exceptionnelles liées à ces plans de 1,1 M€. En année pleine, ils correspondent à un allègement de charges de 2,1 M€.
- Les amortissements passent de 5,6 M€ à 6,4 M€, sous l'effet des programmes d'investissements des années précédentes.
- Le résultat net des activités poursuivies est en perte de 6,9 M€ contre un bénéfice de 2,7 M€ en 2008.
- Le résultat des activités abandonnées est déficitaire de 2,7 M€. Celui-ci correspond aux sites suivants :
  - SoudalP : la décision de cesser l'activité de ce site a été rendue inéluctable par l'arrêt des programmes des principaux clients au début 2009, sans perspective réelle de reprise rapide. Les pertes pour l'année 2009 sont de 1,8 M€.
  - METALGAN : après de lourdes pertes en 2008, le groupe a décidé de cesser l'activité de cette société dont le contrat de location gérance a été interrompu en accord avec notre partenaire tunisien.
  - CSI : l'activité de cette société a été réintégrée dans la société OXYMETAL TUNISIE. L'arrêt de la société a été décidé au second semestre 2009.
- Le résultat net présente une perte de 9,6 M€ contre un bénéfice net de 2,6 M€ en 2008 ; Le résultat net part du groupe est en perte de 9,3 M€
- Le groupe a annulé ou reporté certains engagements en matière d'investissements. Cependant, certaines commandes ont dû être honorées, notamment sur le premier semestre

2009. De même, le groupe a produit en interne les outillages pour certains nouveaux marchés, destinés notamment au domaine ferroviaire. Les investissements corporels s'élèvent à un montant total de 7,6 M€. Compte tenu des avances et acomptes versés pour l'agrandissement du site de Chailloue, des montants immobilisés en recherche et développement, les investissements totaux s'établissent à 9,2 M€. A l'exception d'un investissement, initié en 2008, et dont la mise en oeuvre a été décalée à mars 2010, aucune nouvelle commande de machine n'est en cours au 31 décembre 2009.

- Du fait des investissements en crédits baux, de la souscription des prêts de consolidation OSEO et de l'émission de l'emprunt obligataire OCEANE, l'endettement net total, composé de la somme des dettes financières courantes et non courantes diminuée de la trésorerie, passe de 23,6 M€ à 30,3 M€. Le ratio « endettement net sur fonds propres », impacté par le résultat net 2009, passe de 109% au 31/12/2008 à 260% au 31/12/2009.
- La marge brute d'autofinancement consolidée est négative de 5,6 M€ contre + 8,5 M€ en 2009.
- La forte baisse du BFR, principalement liée à la réduction des stocks, permet d'obtenir un niveau positif de flux financiers liés à l'exploitation supérieur à celui de 2008. La variation de la trésorerie est quasi nulle en dépit des remboursements d'emprunts qui s'élèvent à 8,1 M€.
- L'effectif moyen du groupe en 2009 est ramené à 876 salariés contre 1127 salariés en 2008. Au 31 décembre 2009, l'effectif sur les activités poursuivies s'établit à 882 salariés, dont 39 intérimaires. Le nombre moyen d'intérimaires sur l'année 2009 s'est établi à 38 contre 231 en 2008.
- Le résultat net par action, part du groupe, est en perte de 3,45 euros contre un bénéfice de 1,07 euros en 2008.

Les perspectives pour 2010 sont résumées ci après :

- Le chiffre d'affaires des mois de janvier et février 2010 s'établit pour l'ensemble du groupe à 13,1 M€ contre 15 M€ en 2008 (retraité pour les seules activités poursuivies), soit une baisse de 12,9%. A périmètre comparable, la baisse est de 14,6%.
- L'objectif de chiffre d'affaires pour 2010 a été fixé à 105 M€, ce qui représente une hausse de 29% à périmètre comparable. Les principales hypothèses qui sous tendent cet objectif sont résumées ci-après :
  - des carnets de commandes fermes à fin décembre 2009 qui s'établissent à 52,3 M€ et représentent pour les commandes livrables en 2010 près de 31% du CA 2010. En dépit de la crise, le groupe a développé ses structures commerciales en 2009.
  - divers dossiers industriels d'envergure, initiés en 2009 et qui se concrétiseront sur cette année.

- des perspectives économiques générales en amélioration par rapport à 2009, avec la conjonction de 4 facteurs principaux :
  - un phénomène de reconstitution des stocks dans l'industrie, nécessaire après le déstockage massif et généralisé de 2009,
  - une lente reprise de l'économie mondiale,
  - une revalorisation des matières premières, poussée par le renchérissement des prix du minerai de fer,
  - une légère reprise de l'investissement industriel en France,
- Le démarrage de l'activité OXYSOLEIL, dont le projet a été préparé activement depuis le milieu de l'année 2009, et qui passera à sa phase industrielle à partir du 2e trimestre 2010.
- La mise en œuvre du progiciel de gestion SAP a été longuement préparée tout au long de l'année 2009. Ce nouveau système a été mis en route avec succès sur un premier site le 15 mars 2010. Il sera déployé dans l'ensemble du groupe sur la période 2010 – 2011 afin d'uniformiser et de rationaliser les achats, la gestion des stocks, la gestion commerciale et les services financiers du groupe.

## 2. RAPPORT SUR LES PRINCIPALES FILIALES

Les résultats sociaux des sociétés sont les suivants :

	Chiffre d'affaires		Résultat courant avant IS		Résultat net	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
ORN OXYCOUPAGE	3 978	5 347	(314)	599	(92)	343
SOUDALP	2 638	7 583	(1 612)	472	(1 433)	52
SOUDACIER	1 562	3 655	(1 476)	(1 820)	9	(1 858)
YUMBO	5 285	8 562	(2 189)	183	(89)	70
OXYMETAL NORMANDIE	4 270	5 952	555	1 134	445	731
OXYMETAL OUEST	3 465	9 860	(901)	505	(423)	206
OXYMETAL CENTRE	3 493	4 947	(45)	526	57	306
OXYMETAL SUD OUEST	5 517	12 667	(719)	861	(1008)	796
OXYMETAL EST	8 940	13 231	494	1 886	342	1 132
OXYMETAL TUNISIE	3 320	4 833	(1 708)	(697)	(1 708)	(683)
OXYNORD	3 607	5 743	(1 340)	4	(355)	(403)
L'ACIER SOUDE	4 271	5 329	191	385	135	259
OXY ACIER	3 439	5 499	178	744	176	457
S A E P	17 779	21 477	(1 185)	557	(356)	438
OXYMETAL BELGIUM	2 752	7 954	(1 454)	(1095)	(1 631)	(862)
FE INDUSTRIES	7 458	12 381	(840)	(188)	(12)	152

## 3. RAPPORT SUR LES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables françaises.

### - ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires 2009 s'établit à 4.638 K€ contre 7.600 K€ pour l'exercice précédent. Le résultat courant est de 3.975 K€ contre 3.481 K€ en 2008. Le risque de taux sur les dettes à taux variable et sur l'affacturage est couvert par un swap à hauteur de 15 M€. Le résultat exceptionnel comprend des provisions pour dépréciation de titres de participation et de créances rattachées à des participations pour 3,9 M€ et des abandons de créances au profit de filiales pour 5,6 M€. Le résultat net est déficitaire de 3,21 M€ contre un bénéfice de 3,34 M€ en 2008.

Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2009 et les perspectives pour 2010 ont été mentionnés dans le rapport sur les comptes consolidés.

### - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter la totalité du déficit au poste « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les montants des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net (en euro)
2008	3 075 000	0,10
2007	3 075 000	0,35
2006	2 460 000	0,25

## 4. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges pouvant avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et de ses filiales.

Les litiges connus jugés susceptibles d'avoir un impact sur les comptes sont décrits dans l'annexe avec les montants encourus.

## 5. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques qui pourraient concerner notre société font l'objet d'un paragraphe détaillé au sein de la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous ne reprendrons dans ce rapport que les points les plus importants susceptibles de concerner notre métier ou notre activité, et qui sont liés à l'évolution du cours des aciers et au financement.

Les clients demandent des délais courts, moins d'une semaine en général, alors que les approvisionnements doivent s'anticiper de plusieurs mois. Lors d'une baisse brutale du prix des aciers, la société souffre à la fois d'une dévalorisation de ses stocks et d'approvisionnements continuant à arriver à prix élevé.

Il n'existe pas à ce jour de marché à terme de l'acier permettant de se couvrir contre de tels risques.

Dés lors que l'activité est en forte décroissance, les résultats en perte, et que l'accès au marché du crédit est sous tension, le groupe est exposé à un risque de liquidité.

C'est la raison pour laquelle ce risque de liquidité fait l'objet d'une attention particulière de la part du management du groupe.

La situation actuelle et les actions en cours sont les suivantes :

- Les assureurs crédit ont tous détérioré fortement les notes respectives de la quasi-totalité des filiales du groupe au cours de l'année 2009. Le groupe a généralisé le recours aux procédures CAP et CAP+, mises en place mi-2009 par le gouvernement dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises face à la crise financière, afin de couvrir une partie des besoins avec les fournisseurs français. Ces procédures ont cours jusqu'à la fin de l'année 2010 et il n'y a pas à ce jour d'information concernant une éventuelle prolongation de leur durée.
- Concernant les fournisseurs étrangers, le groupe utilise les lignes de cautions et/ou de crédits documentaires accordées par ses partenaires bancaires. Le groupe a entrepris des discussions afin de voir augmenter ces lignes dont le besoin sera plus important au cours de l'année 2010.
- Concernant les commandes clients, le groupe obtient de plus en plus fréquemment des acomptes à la commande, et doit en contrepartie fournir des cautions de restitution d'acompte. Ce type de besoin devrait également être plus important en 2010 et nécessitera la mise en place des lignes correspondantes.
- Concernant l'ensemble des financements moyen terme, le groupe a entamé des discussions avec ses partenaires bancaires pour allonger la maturité de la dette. L'issue de ces discussions doit permettre au groupe de retrouver des marges de manœuvre pour réaliser son plan 2010, dans un contexte de hausse attendue des matières premières sous l'effet conjugué du redémarrage de l'activité mondiale et de la hausse annoncée du minerai de fer.
- Au niveau des actions sur le besoin en fond de roulement et son financement, le groupe poursuit ses réductions de stocks. S'agissant des créances clients, l'amélioration des délais de règlement clients en application de la loi LME n'a pas eu d'impact direct sur la trésorerie courante; en revanche, elle a permis de réduire drastiquement les encours de mobilisation factor. Enfin, la possibilité de financer une partie des stocks, via la mise en oeuvre d'un contrat de nantissement, est envisagée.

## 6. INFORMATIONS SUR L'ACTIONNARIAT

Conformément à l'article L. 233-13 du code de commerce, nous vous communiquons l'identité des actionnaires dépassant les seuils légaux de capital social ou de droits de vote :

Identité de l'actionnaire	31/12/09		31/12/08	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
M. B. SURGOT	+ de 20%	+ de 1/3	+ de 20%	+ de 1/3
COFILANCE (1)	+ de 10%	+ de 10%	+ de 5%	- de 5%
SCO (2)	+ de 5%	+ de 5%	+ de 5%	- de 5%
Mme LAURINE SURGOT	- de 5%	+ de 5%	- de 5%	- de 5%

(1) représentée par M. SALAH

(2) Société créée en juillet 2007 par des cadres du groupe OXYMETAL, et représentée par MM. BODIN et MERRIAUX.

Conformément à l'article L.225-102 du code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital détenue par le personnel de la société et des sociétés liées, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou dans le cadre d'un fonds commun de placement d'entreprise, s'élevait, au 31 décembre 2009, à 1,3 % (hors dirigeants).

### Rachat par la société de ses actions

L'assemblée générale du 23 avril 2009 a autorisé la société, jusqu'au 22 octobre 2010, à opérer en Bourse sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce.

Les opérations effectuées à ce titre doivent être réalisées pour un montant total maximum de 3.000.000 euros, à un prix unitaire d'achat maximum de 20 euros par action, dans la limite de 10% du capital et sur une période de 18 mois à compter de ladite assemblée générale.

Nous vous informons que la société est intervenue en 2009 conformément aux termes des autorisations données par les assemblées générales du 24 avril 2008 et du 23 avril 2009. A la date du 31 décembre 2009 :

- 74.028 titres ont été acquis au prix unitaire moyen de 8,15 €,
- 4.685 titres ont fait l'objet d'une attribution gratuite à des salariés du groupe.
- 26.000 titres ont été cédés au prix unitaire moyen de 3,90 €.

### Contrat de liquidité

La société n'a pas souscrit de contrat de liquidité.

## 7. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conformément à l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après la rémunération totale et les avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social.

Cette information est complétée, conformément au décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article précité, par des informations sociales et des informations relatives aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement.

### a) Rémunération des mandataires sociaux

Mandataire social	Rémunération totale	Nature
Bernard SURGOT	159.105 euros	Contrat de travail
Hervé BERLOTTI	80.070 euros	Contrat de travail
Xavier PALLE	68.900 euros	Contrat de travail
Yves BARDINET	2.000 euros	Jetons de présence
Jacques BUISSON	1.100 euros	Jetons de présence
Bertrand SAVE	1.100 euros	Jetons de présence
Laurent LAMARQUE	NC	Contrat de travail

NC : non communiqué par la société, salarié non dirigeant

Les membres du directoire sont associés de la société à responsabilité limitée SCO et possèdent des parts sociales de cette société :

M. SURGOT ..... 48.000 parts, soit 24,0% du capital  
M. BERLOTTI.....6.000 parts, soit 3,0% du capital  
M. PALLE .....5.000 parts, soit 2,5% du capital

Aucune indemnité n'est prévue en cas de cessation des mandats sociaux.

Autres mandats sociaux au sein du groupe OXYMETAL

**Bernard SURGOT**

Président	SOULDALP METALGAN
Administrateur Délégué	OXYMETAL BELGIUM OXYMETAL INTERNATIONAL
Directeur	UNITED HARMONY

**Xavier PALLE**

Administrateur Délégué	OXYMETAL BELGIUM OXYMETAL INTERNATIONAL
---------------------------	--

**Hervé BERLOTTI**

Président	OXYMETAL EST
-----------	--------------

Autres mandats sociaux en dehors du groupe OXYMETAL

**Claude HAZARD**

Gérant	MC CONSEILS
Administrateur	FINAQUI

**Jacques BUISSON**

Gérant	AOASS, CLIM
--------	-------------

**Bertrand SAVE**

Président	AQMO
Gérant	SPIM, SEP AQF

b) Informations sociales :

b-1- Effectif total

L'effectif total du groupe au 31 décembre 2009 s'établit à 882 personnes. Cet effectif se décompose de la façon suivante :

- Cadres et assimilés : 84  
- Employés, Techniciens, Agents de maîtrise : 255  
- Ouvriers : 504  
- Intérimaires : 39

b-2 – Organisation du temps de travail

La société OXYMETAL applique un horaire collectif moyen hebdomadaire de 35 heures. Sur la majorité des sites, le personnel de production travaille en équipes successives avec rotation de poste, ou en équipes de suppléance.

b-3 – Rémunérations

La société respecte les grilles de rémunération prévues par les conventions collectives applicables dans le groupe.

b-4 – Conditions d'hygiène et de sécurité

Plusieurs C.H.S.C.T. sont constitués au sein du groupe. Des actions préventives sont menées afin de maintenir et améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité.  
Des formations à la sécurité (gestes et postures, conduite des engins de levage, secouristes - sauveteur du travail), internes et externes, sont régulièrement organisées.

b-5 - Formation

Le groupe a consacré en 2009, un budget pour la formation continue, représentant 1,17% de la masse salariale.

132 stagiaires ont suivi 1681 heures de formation sur l'exercice.

Outre les formations à la sécurité indiquées précédemment, le plan annuel s'est orienté sur les formations techniques, bureautiques et la formation au nouveau logiciel de gestion.

b-6 – Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le groupe a mis en place des actions afin de favoriser l'embauche de travailleurs handicapés notamment par le biais d'organismes et d'associations spécialisés.

c) Informations concernant les dispositions de la LME relatives à l'obligation d'information sur les délais de paiement

Conformément au décret 2008-1492, la décomposition à la clôture de l'exercice 2009 du solde des dettes des sociétés françaises à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est donnée ci-dessous, en application de l'article D.441-4 du code de commerce :

K€	Encours	< ou égal 30jrs	Entre 31/60 jours	> 60 jours
Au 31/12/2009	14 960	12 348	2 439	173

Ces montants incluent les litiges en cours de résolution. Les factures peuvent faire l'objet de compensations du fait de créances clients en contre partie.

d) Informations environnementales :

Conformément à l'article 148-3 du décret n°67-236 du 23 mars 1967, nous indiquons ci-après les conséquences de notre activité sur l'environnement.

L'activité de notre société est consommatrice d'énergie électrique et de gaz (oxygène et azote). Ces derniers sont stockés dans des cuves contrôlées régulièrement par les fournisseurs et des organismes certifiés. Chaque installation a fait l'objet de déclaration préalable.

Les machines de découpe au rayon laser sont équipées d'aspirations et de filtres permettant le recyclage des fumées.

Les déchets de découpe de l'acier sont recyclables et à ce titre, ils sont stockés dans des bennes reprises par des sociétés spécialisées.

Au 31 décembre 2009, aucune autre provision pour risques en matière d'environnement n'a été constituée.

**8. ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation accordée pour l'attribution d'actions gratuites aux salariés, dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1, L 225-197-5 du Code de Commerce, destinées à encourager l'actionnariat des salariés.

**9. AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE DE L'ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

L'autorisation donnée par l'assemblée au directoire le 23 avril 2009 d'acquérir ses propres actions en vue de leur attribution aux salariés ou de procéder à des opérations d'échange des titres dans le cadre d'opérations de croissance externe arrive

à son terme le 22 octobre 2010. Nous vous proposons de renouveler cette autorisation.

## 10. AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL

Le directoire estime nécessaire de disposer d'une autorisation permanente de lever des fonds dans le cadre d'une augmentation de capital, afin de pouvoir saisir rapidement une opportunité éventuelle de développement du Groupe. Nous vous demandons donc l'autorisation de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital avec droit préférentiel de souscription pour une durée de 26 mois, dans la limite de 3.000.000 euros.

## 11. PROROGATION D'ECHEANCE D'EXERCICE DES BSA

Dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de juillet 2007, nous avons émis des BSA.

Les caractéristiques des bons attachés aux ABSA sont les suivantes :

- à chaque ABSA est attaché un bon de souscription d'action (BSA), soit 6 15 000 BSA,
- 3 BSA permettent de souscrire à une action nouvelle,
- le prix d'exercice des BSA est fixé à 10,80 euros par action nouvelle,
- la période de souscription des actions nouvelles par exercice des BSA a été ouverte à compter du 1 janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2009 inclus.

Le prix d'exercice et la période de souscription avaient été déterminés en fonction du cours de l'action au moment de l'augmentation de capital. Compte tenu de la baisse du cours de l'action et afin de permettre à la majorité des porteurs de

bons de souscription de souscrire à de nouvelles actions, vous avez décidé lors de l'assemblée générale du 23 avril 2009 de proroger d'un an, soit jusqu'au 31/12/2010, la date de fin de souscription des actions nouvelles par exercice des BSA.

Le prix d'exercice a été ajusté à 10,75 euros suite à l'émission des OCEANE, et nous vous proposons, sous réserve du vote préalable de l'assemblée spéciale des titulaires de bons de souscription, de proroger encore d'un an, soit jusqu'au 31/12/2011, la date de fin de souscription des actions nouvelles par exercice des BSA.

## 12. AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE EN VUE D'UNE REDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION DES ACTIONS PROPRES

Dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de juillet 2007, nous avons émis des BSA dont la date limite d'exercice était le 31 décembre 2009, prorogée au 31 décembre 2010. Or, dès le mois de janvier 2008, de très petites quantités de ces BSA ont été exercées. Aucun BSA n'a été présenté au cours de l'exercice 2009, mais dans le but de limiter les frais engendrés par ces opérations, qui conduiraient à des modifications de capital de très faible montant, nous vous demandons de renouveler votre autorisation au le directoire de procéder de façon concomitante à l'annulation d'actions auto détenues dans la limite de 30.000 actions.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez nous poser, et vous invitons à approuver les résolutions que nous vous proposons.

Le directoire

## PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET USINES AU 29 AVRIL 2010

Site	Surface (m2)	CBI	LOC	PRP	Coût annuel HT
FE INDUSTRIES	7 410		■		65 600
GCMS INDUSTRIE	600		■		32 800
L'ACIER SOUDE- OXY ACIER	3 800		■		228 500
ORN' OXYCOUPAGE	3 590			■	
OSC	1 200		■		27 700
OXYMETAL ARRAS	1 550		■		77 600
OXYMETAL BOURGOGNE	2 900	■			77 400
OXYMETAL BOUXWILLER	20 000	■			138 000
OXYMETAL CENTRE	2 100	■			66 000
OXYMETAL EST	4 400	■			144 000
OXYMETAL MEDITERRANEE	1 200		■		24 000
OXYMETAL OUEST	3 200		■		120 600
OXYMETAL OZOIR LA FERRIERE	1 000		■		205 800
OXYMETAL SUD OUEST	5 000		■		68 600
OXYNORD	4 060			■	
SAEP (2 sites)	8 200		■		332 500
SOUACIER	7 950		■		114 000
YUMBO	16 800		■		313 800
FLAM'NCO - CDS	2 140		■		144 300
PIERRAMIDE & GUADAGNUCCI	1 320		■		189 200
CRC	668		■		56 400
OXYMETAL BELGIUM	7 240		■		179 300
OXYMETAL TUNISIE	6 500		■		162 000
OXYMETAL JIANGSU (Chine)	1 450		■		34 700
ISMT SUZHOU (Chine)	3 000		■		29 000

CBI : crédit-bail immobilier - LOC : location - PRP : propriété du groupe

# RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2009

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

L'exercice 2009 a été marqué par l'amplification de la crise économique et financière qui a touché tous les secteurs industriels et notamment ceux des biens d'équipement, cœur de métier des principaux clients de notre groupe.

Le chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies enregistre une baisse de 37% et atteint 81,6 M€ contre 129,8 M€ en 2008.

Après plus de quatre années de résultat en hausse constante, le groupe enregistre un exercice déficitaire, le cinquième seulement depuis sa création en 1984, avec un résultat négatif de 9,3 M€, part du groupe, contre un bénéfice de 3,0 M€ pour l'exercice 2008.

Au cours de l'année, le conseil de surveillance a été régulièrement informé par le directoire de l'évolution de la marche de la société.

Il a autorisé le directoire à souscrire des engagements de caution ou de reprise d'engagement de crédit bail en faveur de filiales.

Diverses conventions se sont poursuivies au cours de l'exercice qui entrent dans le champ d'application de l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler, ni sur le rapport de gestion, ni sur l'affectation du résultat telle qu'elle vous est proposée, qui est conforme à la loi et aux statuts de la société.

En conséquence, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le conseil de surveillance

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de président du conseil de surveillance et en application des articles L225-37 et 225-68 du code de commerce, tel que modifié par l'article 117 de la loi n°2003-706 dite de « Sécurité Financière », je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation de notre conseil de surveillance au cours de l'exercice clos,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Notre Société étant admise aux négociations sur un marché réglementé, ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale ainsi que les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Ce rapport a été établi après entretiens avec le directoire. Les diligences menées par le Président qui sous-tendent ce rapport reposent en partie sur la réalisation de travaux d'analyse et de collecte d'informations menées en collaboration avec les directions opérationnelles, fonctionnelles et financières. Des consultations et des validations ont eu lieu avec le directoire.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation des membres du conseil de surveillance en date du 22 mars 2010.

### I. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site Internet du MEDEF, ci-après le « Code AFEP MEDEF »

#### **1- 1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE OXYMETAL**

La société OXYMETAL est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance

##### **1.1.1. Composition du conseil de surveillance**

a. Composition du conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de 4 membres dont 3 membres sont indépendants au sens du Code AFEP MEDEF de référence. Le Président du conseil est assisté d'un vice-président.

##### **Président**

Monsieur Claude HAZARD est président du conseil de surveillance.

Né le 9/07/1946 (63 ans).

Nommé le 23/04/2009 pour une durée de 6 ans, son mandat expirera à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.

Nombre d'actions détenues : 1

Monsieur HAZARD est également Juge consulaire au Tribunal de commerce de Bordeaux.

Du 01/01/2009 au 22/04/2009, la présidence du conseil de surveillance a été assurée par M Yves BARDINET qui a remis sa démission en raison de son départ à la retraite et de la cessation de ses fonctions de président de la société GALIA GESTION.

##### **Autres membres du conseil de surveillance**

Monsieur Jacques BUISSON est vice-président du conseil de surveillance.

Né le 27/07/1950 (59 ans).

Monsieur Buisson est un administrateur indépendant au sens du Code AFEP MEDEF.

Nommé le 03/12/1999, son mandat a été renouvelé le 26/04/2007 pour une durée de 6 ans. Il expirera à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012.

Nombre d'actions détenues : 10

Monsieur Bernard SAVE est membre du conseil de surveillance.

Né le 29/06/1950 (59 ans).

Monsieur Save est un administrateur indépendant au sens du Code AFEP MEDEF.

Nommé le 20/03/2000, son mandat a été renouvelé le 26/04/2007 pour une durée de 6 ans. Il expirera à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012.

Nombre d'actions détenues : 1

Monsieur Laurent LAMARQUE est membre du conseil de surveillance.

Né le 26/09/1968 (41 ans).

Laurent LAMARQUE est salarié non dirigeant de la société OXYMETAL.

Nommé le 26/05/2000, son mandat a été renouvelé le 27/04/2006 pour une durée de 6 ans. Il expirera à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.

Nombre d'actions détenues : 1

b. Cumul des mandats des mandataires sociaux à la date du présent rapport

**Claude HAZARD**

Gérant	MC CONSEILS
Administrateur	FINAQUI

**Jacques BUISSON**

Gérant	AQASS, CLIM
--------	-------------

**Bertrand SAVE**

Président	AQMO
Gérant	SPIM, SEP AQF

c. Conditions de nomination et indépendance

Le mandat des conseillers est d'une durée de six années.

Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le prévoit le Code AFEP MEDEF. Il n'a pas été jugé utile de proposer à l'assemblée une modification statutaire. Lors de renouvellement ou de nouvelle nomination, la société OXYMETAL veillera à adapter la durée des mandats au Code AFEP MEDEF.

Les conseillers sont rééligibles. Le nombre de conseillers ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre de membres du conseil de surveillance en fonction.

Chaque conseiller doit être propriétaire au moins d'une action pendant toute la durée de son mandat.

Chaque membre est informé des responsabilités et de la confidentialité des informations reçues dans les débats auxquels il prend part. Les décisions sont toujours prises de manière collégiale.

Parmi les membres du Conseil, trois d'entre eux – Messieurs Hazard, Buisson et Save - sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code AFEP MEDEF. Ainsi, conformément au Code, plus d'un tiers des membres du conseil de surveillance sont indépendants.

Le Code AFEP MEDEF prévoit que les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas exercer de fonctions de direction dans la Société ou son groupe,
- ne pas être, ni avoir été au cours des 5 dernières années : salariés ou mandataire de la société ou d'une société du groupe, mandataire d'une autre société dans laquelle la Société est mandataire ou dans laquelle un salarié ou un mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier (d'affaire ou de financement) significatif de la Société ou son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 dernières années,
- ne pas être membre du Conseil de l'entreprise depuis plus de 12 ans,
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou de sa société mère exerçant un contrôle sur la Société. Au-delà d'une détention de 10%, le Conseil doit examiner l'indépendance au regard de la composition du capital et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Par ailleurs, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la société OXYMETAL et des membres du Conseil et leurs intérêts privés.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil de surveillance.

Aucun prêt, aucune garantie n'est accordé ou constituée en faveur des membres du Conseil par la société OXYMETAL ou par une de ses filiales.

A notre connaissance, au cours des cinq dernières années, aucun membre du conseil de surveillance et du directoire :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- n'a de lien avec le groupe ou une des sociétés du groupe, à l'exception des participations énoncées précédemment.

### 1.1.2. Fonctionnement du conseil de surveillance

#### *a. Réunions du conseil de surveillance en 2009*

Durant l'exercice 2009, le conseil de surveillance s'est réuni 9 fois aux dates suivantes :

- le 12/03/2009
- le 23/04/2009
- le 13/05/2009
- le 12/06/2009
- le 22/06/2009
- le 26/06/2009
- le 31/08/2009
- le 20/10/2009
- le 18/12/2009

Toutes ces réunions se sont tenues au siège de la société sur convocation du Président. Le taux de présence moyen des membres aux séances du Conseil a été de 77 %.

Conformément au Code du Commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes semestriels, ainsi que des comptes annuels.

#### *b. Conditions de préparation des travaux du conseil de surveillance*

L'ordre du jour de chaque réunion est fixé par le Président du conseil de surveillance en concertation avec le Président du directoire et est communiqué aux membres avant chaque réunion dans un délai raisonnable.

Les conseillers peuvent consacrer, pour la préparation des réunions du conseil et du comité de rémunération auxquels ils siègent, le temps nécessaire à l'examen des dossiers et demander, quand ils le jugent utile, des documents complémentaires pour l'accomplissement de leur mission.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en fait la demande, le Président lui communique dans la mesure du possible les informations et les documents complémentaires qu'il désire recevoir.

Les conseillers agissent dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur et notamment les pratiques de bonne gouvernance. Ils participent activement et en toute liberté aux délibérations et apportent leurs connaissances et leur compétence professionnelle dans l'intérêt général des actionnaires et de l'entreprise.

#### *c. Règlement intérieur*

La société OXYMETAL n'a pas jugé à ce stade nécessaire de formaliser un règlement intérieur. Toutefois, comme le prévoit le code AFEP MEDEF, diverses opérations exigent une approbation préalable du Conseil.

#### *d. Rôle du conseil de surveillance et travaux réalisés en 2009*

Le conseil de surveillance analyse d'une façon régulière le rapport trimestriel sur les activités du Groupe, rapport qui lui est présenté par le directoire. Les informations données dans ce rapport lui permettent d'apprécier l'évolution des différentes sociétés tant pour leur volume d'activité que pour leur résultat et leur situation financière. Il contrôle ainsi la pertinence de la gestion de la société OXYMETAL et du Groupe et le respect de l'application de la stratégie. Il veille notamment aux intérêts des actionnaires.

Le Conseil désigne les membres du directoire chargés de gérer l'entreprise. En 2009, le conseil de surveillance n'a procédé à aucun renouvellement de mandat.

En ce qui concerne les opérations de croissance externe, le conseil de surveillance :

- examine les informations qui lui sont données par le président du directoire sur la stratégie du Groupe,
- étudie les dossiers qui lui sont présentés en conséquence et donne son avis sur la nécessité de poursuivre ou non l'analyse de ceux-ci,
- décide de l'opportunité ou non de réaliser une opération de croissance externe et donne mandat ou non au président du directoire.

Au cours de l'année 2009, les travaux du conseil de surveillance ont notamment porté sur les événements significatifs suivants :

- changement de président du conseil de surveillance,
- autorisation pour la mise en place de prêts garantis par OSEO FINANCEMENT,
- émission d'OCEANE.

Les conventions soumises à autorisation du Conseil sont celles décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31/12/2009. Les conventions courantes font l'objet d'une liste établie par la société pour l'exercice clos le 31/12/2009 et communiquée aux commissaires aux comptes conformément aux dispositions des articles L225-39 et L225-87 du Code de Commerce.

Il n'a pas été procédé à ce jour à une évaluation des travaux du conseil.

La société OXYMETAL n'envisage pas à ce jour de mettre en place ce type d'évaluation en raison du nombre réduit de conseillers dont les trois quarts sont par ailleurs indépendants.

### 1.1.3. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Compte tenu de son effectif restreint, le Conseil n'a pas nommé de comités particuliers sauf en ce qui concerne les rémunérations des dirigeants.

#### *a. Comité des rémunérations*

Le comité de rémunération ne s'est pas réuni au cours de l'année 2009 n'ayant pas sur l'année écoulée de sujets spécifiques à traiter.

Le Comité de rémunération exerce notamment les missions suivantes :

- Formulation des recommandations et propositions concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature des dirigeants sociaux,
- Validation des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions, et des attributions gratuites d'actions.

#### *b. Comité des comptes / audit*

Contrairement aux préconisations du Code AFEP MEDEF, la société OXYMETAL n'a pas jusqu'à présent ressenti le besoin de créer un comité d'audit, en raison du nombre réduit de membres du conseil de surveillance.

Aussi, les fonctions d'évaluation permanente de l'existence et de l'efficacité des procédures de contrôle financier et de contrôle des risques du Groupe, comportant notamment :

- l'examen des comptes sociaux et consolidés,
  - la sélection des commissaires aux comptes,
  - l'examen des procédures de contrôle,
  - la pertinence des options comptables,
  - les risques et engagements hors bilan significatifs,
  - et tout autre sujet susceptible d'avoir une incidence significative, financière et comptable,
  - l'état annuel des contentieux, litiges ou arbitrages importants,
- sont assurées par le conseil de surveillance.

Conformément au nouvel article L 823-20 du code de commerce, la société OXYMETAL pourrait être exemptée de l'obligation de créer ce comité d'audit dans la mesure où le conseil de surveillance remplit pleinement les fonctions de ce comité.

## 1.2 -PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

### 1.2.1-Rémunération des membres du conseil (jetons de présence)

Le conseil de surveillance du 18/12/2009 a fixé le montant des jetons de présence à 4 200 euros, jusqu'à décision contraire du conseil. Le conseil répartit entre ses membres lesdits jetons, selon les règles qu'il a fixées. Ces règles sont essentiellement basées sur l'assiduité des membres du conseil. Ainsi pour l'année 2009, il a été alloué en jetons de présence : M. Hazard, Président du Conseil : 2000 euros et 1100 euros chacun à Messieurs Buisson et Save. M. Lamarque en tant que membre et salarié n'a pas bénéficié de jetons de présence.

### 1.2.2-Rémunération des mandataires sociaux

Le conseil arrête sa politique de rémunération des mandataires sociaux et leur rémunération sur proposition du comité des rémunérations. Il décide également de la politique d'attribution et de l'allocation d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites sur proposition du comité des rémunérations.

Il se réfère également sur ce sujet au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF de décembre 2008.

Cette politique porte sur l'ensemble des éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels auxquels s'ajoutent les engagements de toute nature pris par la Société.

#### 1. Rémunération Fixe

2. Rémunération Variable : elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, mais aussi des résultats obtenus et de la responsabilité assumée.

Il n'existe pas de plans d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites ni aucune autre forme de rémunérations (avantages en nature, régimes de retraite supplémentaires, autres indemnités...)

Sur la rémunération des mandataires sociaux : se référer également au rapport de gestion.

		2009	2008	2007	2006	remarques
Bernard SURGOT	Président du directoire	159 105	186 800	174 586	115 930	Nommé le 4/10/95
Hervé BERLOTTI	Membre du directoire	80 070	77 350	79 375	74 850	Nommé le 7/12/06
Xavier PALLE	Membre du directoire	68 900	68 450	66 575	65 250	Nommé le 21/12/05
Alain de PRIGOUNOFF	Membre du directoire	Néant	Néant	Néant	70 365	Départ en retraite
Anne Isabelle MICHEL	Membre du directoire	Néant	Néant	Néant	23 274	Démission
Claude HAZARD	Président du conseil de surveillance	2 000	Néant	Néant	Néant	Nommé le 22/04/09
Yves BARDINET	Président du conseil de surveillance	Néant	2 000	1 000	800	Nommé le 3/03/98, Démission le 22/04/09
Jacques BUISSON	Membre du conseil	1 100	1 000	1 000	800	Nommé le 3/12/99
Bertrand SAVE	Membre du conseil	1 100	1 000	1 000	800	Nommé le 20/03/00
Laurent LAMARQUE	Membre du conseil et salarié	NC	NC	NC	NC	Nommé le 26/05/00

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social :

	Exercice 2009			Exercice 2008			Exercice 2007		
	Bernard SURGOT	Hervé BERLOTTI	Xavier PALLE	Bernard SURGOT	Hervé BERLOTTI	Xavier PALLE	Bernard SURGOT	Hervé BERLOTTI	Xavier PALLE
Rémunération fixe	128 818	80 070	68 900	130 000	77 350	68 450	130 000	79 375	66 575
Rémunération variable	30 287			56 800			44 586		
Avantage en nature (véhicule)		2 720			2 274			2 100	
Avantage prévoyance et mutuelle	2 317	2 317	2 317	2 223	2 223	2 223	2 192	2 192	2 192
Indemnité de fin de carrière provisionnée	24 263	4 423	725	25 005	4 986	566	14 774	3 510	408

Il n'y a pas d'avantage postérieur à l'emploi ni d'autres avantages à long terme. Il n'y a aucun paiement en actions.

Il n'y a aucune rémunération exceptionnelle, ni aucun jeton de présence pour les membres du directoire.

Tableau des jetons de présence :

	2009	2008	2 007
Claude HAZARD	2 000	-	-
Yves BARDINET	-	2 000	1 000
Jacques BUISSON	1 100	1 000	1 000
Bertrand SAVE	1 100	1 000	1 000
Laurent LAMARQUE	-	-	-

Depuis le 31 mars 2009, il n'y a plus de programme d'options d'achats d'actions en cours dans la société. Aucune levée d'option n'a été exercée depuis le 31 décembre 2008. Il n'y a aucune attribution d'actions gratuites ou options d'achats d'action liée à des actions de performances ou autres avantages pour les mandataires sociaux. Il n'y a aucun autre avantage de type retraite pour les mandataires sociaux.

### **I.3 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au moins 5 jours avant la date de la réunion.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent se faire représenter aux assemblées par leur conjoint ou un autre actionnaire, dans les conditions prévues par la loi.

### **I.4 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

La société OXYMETAL n'a pas connaissance à ce jour d'éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le flottant de la société est de 36,2% au 31/12/2009. Seul un actionnaire a franchi le seuil de 10% (COFILANCE en juillet 2008) et ne souhaite pas, à notre connaissance, acquérir le contrôle de la société.

## **II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Ce rapport a été élaboré en se référant aux recommandations de la place, notamment au guide de mise en œuvre pour les Valeurs Moyennes et Petites (VaMPs) du cadre de référence sur le contrôle interne de l'AMF publié le 9 janvier 2008.

### **II.1-OBJECTIFS ET LIMITES INHERENTES DU CONTROLE INTERNE**

Conformément à la définition proposée dans le cadre de référence de l'AMF, les procédures de contrôle interne, relatives aux processus opérationnels en vigueur dans la société OXYMETAL, visent à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des quatre objectifs suivants :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le directoire,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Ainsi, le dispositif de contrôle interne mis en place dans le Groupe a pour but de veiller à ce que le comportement de ses collaborateurs s'inscrive dans le cadre des lois et règlements, et des normes et principes du Groupe afin d'éviter tout risque d'erreur ou de fraude.

Il veille en particulier à ce que les informations comptables et financières communiquées reflètent avec sincérité la situation de la société et du Groupe.

Toutefois, comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### **II.2. ORGANISATION GENERALE ET MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE INTERNE**

#### **II.2.1 Périmètre**

La société OXYMETAL détient la totalité directement ou indirectement du capital de ses filiales à l'exception des sociétés METALGAN et PIERRAMIDE. Chaque société constituée principalement sous forme de société par actions simplifiée, est présidée par le responsable du site ou un membre du directoire OXYMETAL. Le comité de direction de chaque société est composé du président et des membres du directoire. Ce système juridique simplifie le contrôle interne des filiales.

Chaque site d'exploitation est dirigé par un responsable qui assure la gestion opérationnelle du site tant sur le plan commercial et technique que dans la gestion du personnel.

Les services centraux du siège assurent les fonctions support : informatique, achats, marketing, qualité, paie et ressources humaines, contrôle de gestion, comptabilité et finances.

Le présent rapport couvre l'intégralité du Groupe OXYMETAL à savoir toutes les filiales détenues à plus de 51%.

#### **II.2.2-Acteurs du contrôle interne**

Vu la taille de la Société, OXYMETAL ne dispose pas à ce jour de service dédié au contrôle interne. En revanche, chaque collaborateur du Groupe contribue au contrôle interne, selon son niveau de responsabilité et d'implication et en premier lieu, le directoire et le conseil de surveillance.

## **Conseil de surveillance**

Le rôle du conseil de surveillance en matière de contrôle interne fait l'objet de la première partie de ce rapport.

## **Directoire**

Le directoire définit les objectifs de la Société ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre. A ce titre, le directoire vérifie le respect de ces objectifs.

Le directoire doit veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.

## **Direction Financière**

Le directeur administratif et financier assure la conformité aux réglementations comptables et financières. Il fournit également au directoire les éléments analytiques et financiers lui permettant un pilotage financier de la société.

La direction financière a un rôle de pilotage et une responsabilité indirecte du contrôle des activités des entités via les fonctions de trésorerie, de comptabilité, de fiscalité et de contrôle de gestion.

## **Responsable « Assurance qualité »**

L'assurance qualité, dont l'objectif est d'assurer à nos clients mais aussi à l'ensemble de nos partenaires la qualité de nos produits et prestations, contribue par ses actions et ses audits qualité au système de contrôle interne, notamment en procédant à une analyse des processus en place.

## **Directeurs opérationnels métiers**

Les directeurs opérationnels métiers interviennent régulièrement sur les sites et s'assurent de ce fait du respect des instructions et directives sur les sites opérationnels et ont une responsabilité directe du contrôle des activités et du pilotage des résultats de chacune des entités.

## **II.2.3 Procédures de contrôle interne mises en place**

### a. L'organisation

#### **Procédures de contrôle interne mises en place**

Notre Groupe a notamment mis en place des procédures de contrôle interne sur ses processus critiques : gestion des achats, gestion commerciale et risque clients.

Ces procédures doivent permettre d'assurer la continuité, la fiabilité et la qualité de l'ensemble de nos produits.

#### **Environnement informatique**

Par ailleurs, le système d'information est externalisé chez un prestataire CIS VALLEY avec des lignes sécurisées CEGETEL.

#### **Continuité d'activité**

La société OXYMETAL a fait l'objet d'un audit responsabilité civile et risques industriels, audit mené par la compagnie d'assurance et un cabinet extérieur dans le cadre de la refonte des polices d'assurances. L'audit n'a remonté aucune anomalie particulièrement sensible sur les sites audités.

En début 2006, le système informatique de gestion comptable a été déployé sur l'ensemble des nouvelles sociétés filiales françaises, contribuant au renforcement du contrôle comptable du Groupe sur toutes ses filiales.

Les systèmes informatiques du groupe centralisés à Bordeaux permettent une communication optimale inter-sites et font l'objet d'un contrat d'infogérance garantissant une maintenance sécurisée, une assistance permanente et un système de back up quotidien. Les différents contrats de communication et de gestion informatique garantissent des délais de rétablissement très courts des moyens de communication du Groupe.

Le service informatique central du siège composé de 3 techniciens assure la maintenance courante du réseau, des logiciels internes ainsi que le développement de nouveaux applicatifs.

Début octobre 2008, le Groupe a choisi d'améliorer son système d'information et sa gestion opérationnelle en optant pour l'ERP SAP. Après une phase de formation et de modélisation, le déploiement de ce système a commencé en mars 2010 sur le site de Bordeaux. Il est prévu que l'ensemble des systèmes comptables, des services achats et la gestion des stocks du groupe basculent également sur ce système avant la fin 2010, le déploiement total du système sur l'ensemble du groupe devant être terminé pour fin 2011.

### b. La gestion des risques

#### **Processus de gestion des risques adopté par la société OXYMETAL**

L'organisation de la production ne permet pas de travailler en flux tendu. L'approvisionnement en aciers revêt alors une importance stratégique d'autant plus que des différences de prix apparaissent nécessairement entre les prix aciéries et les prix négoce. Le groupe a donc privilégié majoritairement des sources d'approvisionnement usine pour bénéficier des deux aspects (délai, prix) et sauvegarder une partie de ses marges. Ces conditions d'exploitation et de marché supposent des stocks estimés entre 2 et 3 mois. Les rapports d'activité du directoire au Conseil de surveillance sont un moyen de contrôle de ce risque, de même les engagements de caution envers les fournisseurs sont validés par le conseil de surveillance.

Le nombre de filiales du groupe et son organisation en unités de taille de type PME nécessitent un système d'information centralisé et sécurisé. L'externalisation de ce système informatique et la mise en place d'un ERP ont fait l'objet d'une communication du directoire au conseil de surveillance. Cette externalisation sur un partenaire de premier plan national permet de limiter les risques liés à l'informatique.

Le groupe est peu exposé actuellement au risque de change et le risque de taux est maîtrisé dans le cadre de couverture régulière et un endettement varié (taux fixe, taux variable). Un contrat d'affacturage existe et permet de couvrir les besoins de trésorerie courante du groupe ainsi que diverses lignes d'engagement bancaires (spots, cautions, crédits documentaires). Le stock est libre de

toute garantie. Lors des acquisitions ou investissements, le conseil de surveillance est tenu informé des financements mis en œuvre et appelé à donner son accord sur des nantissements ou des garanties, lorsque les financements le nécessitent. Les sites disposent d'une équipe administrative légère, essentiellement à vocation technico-commerciale qui établit les devis, enregistre les commandes fabriquées sur leur site ou sous traitées sur un autre site du groupe en fonction des disponibilités matières ou machines.

L'ouverture d'un compte client est réalisée après avoir interrogé l'assurance crédit. Le directoire se réserve la possibilité de déroger à la couverture de l'assurance, au cas par cas, et après étude de la solvabilité du client.

L'expédition des marchandises et la facturation ne peuvent être réalisées sans approbation préalable du risque client, de l'ouverture du compte et de la définition des conditions financières.

Les encours comptables et commerciaux des clients sont centralisés pour l'ensemble des sociétés et font l'objet d'un contrôle et d'un suivi par les services centraux de risque client. Fin 2009, 83% des encours comptables clients étaient couverts à 100% par l'assurance crédit (87% en fin 2008).

#### c. Les activités de contrôle

##### Investissements

Les investissements sont définis et approuvés par le directoire et communiqués au conseil de surveillance à chaque rapport trimestriel. Toute acquisition est validée par la direction financière et le président du directoire.

##### Juridique

Le suivi juridique du Groupe ainsi que la gestion fiscale sont centralisés par la société mère.

Les dossiers concernant le droit social et le contentieux social sont centralisés par le service des Ressources Humaines qui assure également une veille juridique dans le domaine social.

Toute demande de caution ou garantie réelle fait l'objet d'une autorisation du président du directoire et d'une information trimestrielle au conseil de surveillance.

#### d. L'information et la communication

Un système de suivi d'indicateurs qualité et de tableaux de bord permet de suivre la productivité et la production des différents sites.

### **II.2.4 Procédures et organisations afférentes à l'élaboration et au traitement des informations financière et comptables**

#### a. Rôle de la gouvernance

##### Objectifs et acteurs du contrôle interne relatif à l'information comptable et financière

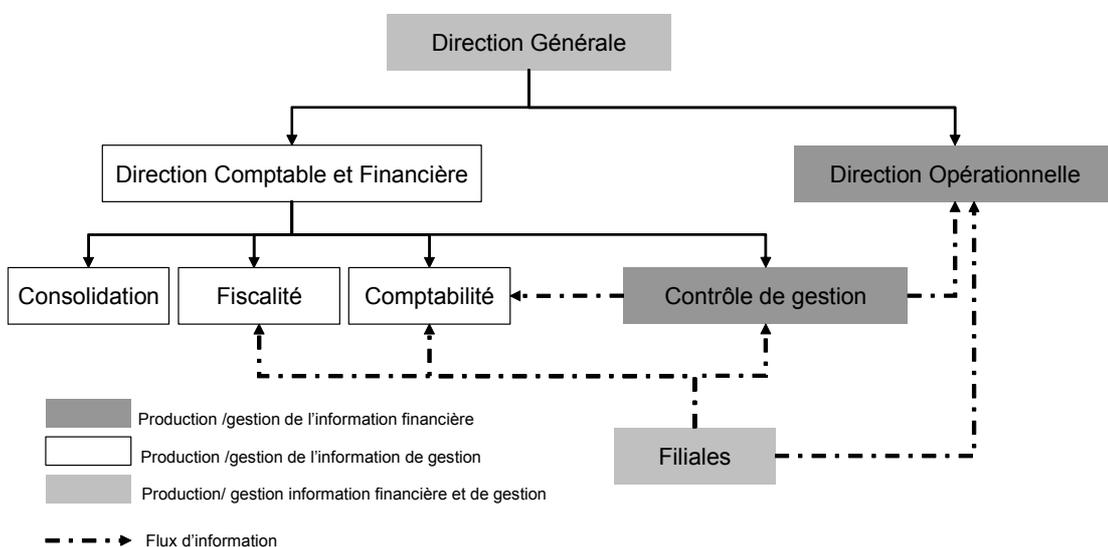
Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ont pour objectif de s'assurer de :

- la fiabilité des comptes de la société établis selon les normes IFRS et communiqués à la direction générale et au conseil de surveillance.
- la maîtrise des risques d'erreurs, inexactitudes ou omissions d'informations significatives dans les états financiers concernant la situation financière et le patrimoine de l'entreprise.

Ces procédures sont regroupées dans un manuel de principes comptables Groupe et procédures de consolidation, établi par le directeur financier. Il précise les concepts et méthodes comptables applicables aux principales opérations communes à l'ensemble des entités du Groupe ainsi que les options IFRS adoptées par le Groupe.

Le directoire et la direction financière, sous le contrôle du conseil de surveillance sont en charge du dispositif de contrôle interne comptable et financier du Groupe.

En interne, les flux d'informations s'organisent de la façon suivante :



Les équipes comptables et de contrôle de gestion ont été renforcées et réorganisées pour tenir compte de l'évolution du périmètre d'intervention du Groupe.

#### Les systèmes prévisionnels

La direction opérationnelle et le contrôle de gestion sont en charge d'élaborer les budgets de chaque unité opérationnelle et s'assurent de leur révision permanente.

La direction financière avec le contrôle de gestion élabore le business plan du groupe et les plans de trésorerie.

#### Les reportings

La société OXYMETAL établit un reporting mensuel du compte de résultat par unité opérationnelle, permettant de comparer leur rentabilité aux objectifs et aux prévisions.

Chaque directeur ou responsable de site de production établit de façon mensuelle un reporting sous forme de tableau de bord des prévisions de commande, heures réalisées de production, ainsi que la décomposition du Taux de Rendement Synthétique.

Les directions opérationnelles présentent à la direction générale un reporting mensuel d'activité et les mesures prises ou envisagées.

#### L'établissement des états financiers

Les situations mensuelles sont élaborées et diffusées après avis du directoire à l'ensemble des responsables de sites sur un système de type DATAWAREHOUSE. Ces situations permettent d'évaluer les écarts avec les plans prévisionnels et les résultats passés. Elles sont élaborées sous le contrôle de la responsable comptable groupe, des contrôleurs de gestion et de la direction comptable et financière du Groupe.

Pour chaque société, une revue comptable détaillée par semestre est réalisée conformément aux règles et normes comptables. Ces comptes semestriels sont audités par les commissaires aux comptes.

Le plan de compte commun, le contrôle des flux inter société mensuels contribuent à l'harmonisation des procédures comptables.

Chaque arrêté semestriel fait l'objet d'un inventaire physique complet dans tous les sites.

Sur différentes filiales, notamment étrangères, des cabinets d'experts comptables interviennent, apportant leur expertise dans les domaines fiscaux et juridiques de ces pays.

La consolidation est entièrement réalisée au siège de la société.

#### b. Organisation comptable et financière

L'organisation comptable et financière est fondée sur la séparation des fonctions et la connaissance des responsabilités de chacun.

Un manuel de procédures comptables et financières existe et est diffusé : il précise notamment les délégations de pouvoirs et les rôles et responsabilités de chacun des acteurs.

#### c. Système d'information comptable et financier

La comptabilité est tenue sur Sage1000 pour toutes les sociétés sauf celles acquises en 2008, la Tunisie et la Chine.

Ce logiciel est interfacé avec les autres systèmes d'information permettant de piloter les données opérationnelles (trésorerie, paie, immobilisations, gestion des achats et des stocks, gestion commerciale). Les différentes interfaces sont contrôlées à la fois par la comptabilité et le service informatique pour assurer l'exhaustivité des transferts de données.

Les données comptables sont transférées dans le progiciel de consolidation CEGID.

Fin 2010, le système d'information comptable et financier aura migré sous SAP pour l'ensemble des entités du groupe, permettant une intégration parfaite des données en provenance de l'ERP.

#### d. Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Les erreurs significatives relevées sont analysées dans les meilleurs délais. Cette analyse est documentée, les causes sont identifiées et le processus concerné fait l'objet d'un plan de correction.

#### e. Activités de contrôle

- les investissements / désinvestissements : les commandes d'immobilisations sont approuvées selon un circuit formalisé d'autorisation, après vérification du respect du budget d'investissement prévu au plan.
- les immobilisations : un inventaire des immobilisations corporelles est réalisé régulièrement et formalisé conformément à la procédure d'inventaire.
- les achats
- les stocks : inventaire physique et cohérence des rebuts
- les ventes
- contrôle des risques clients, des engagements commerciaux et des retards,
- la paie et les divers paiements effectués (notes de frais, organismes sociaux, formation...)
- rapprochement bancaire mensuel
- paiements fournisseurs

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société OXYMETAL et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,

et

- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **I – INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT COMPTABLE ET FINANCIER**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

## **II – AUTRES INFORMATIONS**

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Mérignac le 12 avril 2010,  
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**@COM.AUDIT**  
Représenté par Hervé PARISOT

**AUDIAL Expertise & Conseil**  
Représenté par Eric DUCASSE

# RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2010

## 1) Ordre du jour ordinaire

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un déficit de 3 213 380,57 euros.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un déficit de 9 574 130 euros.

Elle approuve les actes de gestion accomplis par le directoire au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux membres du directoire et du conseil de surveillance quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-86 et suivants du code du commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées, étant entendu que Monsieur SURGOT ne prend pas part au vote pour l'approbation des conventions le concernant.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du directoire, décide d'affecter le résultat de l'exercice au poste « Report à Nouveau » qui présentera alors un solde négatif de 3 213 380,57 euros.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants (en euro par action) :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	
31/12/2008	0,10 €	Eligible à la réfaction de 40%
31/12/2007	0,35 €	Eligible à la réfaction de 40%
31/12/2006	0,25 €	Eligible à la réfaction de 40%

## 2) Ordre du jour extraordinaire

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du directoire :

décide de permettre à la Société de procéder à l'achat de ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, pour une durée de dix-huit (18) mois, à compter de ce jour, dans la limite de dix pour cent (10 %) du nombre des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée, soit un nombre maximum de trois cent sept mille cinq cents (307 500) actions dans les conditions ci-après :

- prix maximum d'achat par action : vingt (20) euros, hors frais d'acquisition ;
- montant maximal des fonds destinés au rachat d'actions propres : trois millions (3 000 000) d'euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération ;

décide que les actions pourront être acquises en vue des objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI reconnu par l'Autorité des marchés financiers ;
- conserver et utiliser ultérieurement des actions dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- les attribuer aux salariés et dirigeants dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre d'attributions gratuites d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions avec utilisation ou non d'un plan d'épargne d'entreprise,

décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, notamment sur le marché, ou de gré à gré, et le cas échéant, via des instruments financiers dérivés. La part du programme pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et peut représenter jusqu'à dix pour cent (10 %) du capital social, soit un nombre maximum de trois cent sept mille cinq cents (307 500) actions ;

donne tous pouvoirs au directoire pour réaliser et pour mettre en oeuvre le programme de rachat d'actions, et notamment afin :

- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire,

autorise expressément le directoire à déléguer à son président, l'exécution des décisions prises dans le cadre de la présente autorisation.

#### **SIXIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, autorise le directoire, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions gratuites à émettre, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe. Dans ce dernier cas, l'augmentation de capital sera faite par incorporation de réserves.

Il appartiendra au directoire de déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions gratuites ainsi que les conditions et critères d'attribution des actions dans le cadre fixé par l'assemblée générale.

L'assemblée générale fixe les catégories suivantes de bénéficiaires :

- cadres investis de certains pouvoirs de décisions
- responsables de site
- mandataires sociaux de sociétés filiales
- l'ensemble des salariés du groupe

Les bénéficiaires qui possèdent chacun plus de 10% du capital social au moment de l'attribution ne peuvent se voir attribuer des actions.

L'assemblée générale décide

- que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 5% du capital social de la société,
- que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée maximale de deux ans
- que la durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans minimum à compter de la fin de la période d'acquisition,
- que le directoire aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation.

Le directoire est expressément autorisé à déléguer à son président, avec faculté de subdélégation, l'exécution des décisions qu'il prendra dans le cadre de la présente autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 38 mois à compter de ce jour. Elle annule pour la période non écoulée et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 23 avril 2009 en sa huitième résolution.

#### **SEPTIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, et du rapport spécial du commissaire aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-6, L.228-91 et L.228-92 du code de commerce :

- délègue au directoire la compétence :
  - d'augmenter le capital social, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, en une ou plusieurs opérations, par l'émission d'actions ordinaires et souscrire en numéraire et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de priorité, d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote et de certificats d'investissement, ou par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital,
  - d'émettre des titres de créance visée à l'article L.228-91 du code de commerce.
  - La délégation ainsi conférée au directoire est valable pour une durée de vingt six (26) mois à compter de la présente assemblée générale.
- décide que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées en application de la présente résolution, ne pourra être supérieur à TROIS MILLIONS D'EUROS (3 000 000 €). A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire en nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions
- décide que le montant nominal total des titres de créance susceptibles d'être émis en application de la présente résolution ne pourra être supérieur à DIX MILLIONS D'EUROS (10 000 000 €)
- décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.
- prend acte que la présente résolution emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles donneront droit les valeurs mobilières émises en vertu de la présente autorisation.
- délègue tous pouvoirs au directoire à l'effet de réaliser l'émission des valeurs mobilières nouvelles et/ou titres de créances, de fixer les modalités de cette émission, de constater la réalisation de l'augmentation du capital correspondante et de procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles.

Cette autorisation emporte pour le directoire les attributions suivantes :

1. Dans l'hypothèse où les valeurs mobilières ne seraient pas souscrites par les actionnaires à titre irréductible, et, le cas échéant, réductible si le directoire prévoit ce droit lors de l'émission, le directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
  - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée ;
  - répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, lesdites valeurs mobilières dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites ;

- offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, desdites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français ;
2. Le directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
- décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre ;
  - décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
  - déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
  - déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme ;
  - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
  - déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
  - fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
  - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
  - à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
  - fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
  - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
  - d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

En outre l'assemblée générale prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le directoire viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le directoire rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

#### **HUITIÈME RÉSOLUTION**

Par application des dispositions de l'article L 225-129-6 du code de commerce, l'assemblée générale, dans le cadre des dispositions de l'article L 225-129-2 du code de commerce, délègue toute compétence au directoire afin que celui-ci décide d'une augmentation de capital à réaliser dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du code du travail.

Par cette délégation de compétence, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au directoire à l'effet de réaliser, dans un délai de vingt six (26) mois à compter de la présente assemblée, l'émission des valeurs mobilières nouvelles, de fixer les modalités de cette émission, de constater la réalisation de l'augmentation du capital correspondante et de procéder à la modification corrélative des statuts et, d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles.

#### **NEUVIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale décide, conformément à l'article L 225-209 du code de commerce, d'autoriser le directoire à réduire le capital social de la société, en une ou plusieurs fois, en annulant les actions propres qu'elle détient dans la limite de 30.000 actions. L'assemblée générale décide en conséquence d'imputer sur le poste « primes liées au capital » la différence entre la valeur de rachat desdites actions annulées et leur valeur nominale.

#### **DIXIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, et connaissance prise de la délibération de l'assemblée réunissant les titulaires des bons de souscription d'actions émis par le directoire le 5 juin 2007 statuant sur délégation de compétence de l'assemblée générale aux termes de sa délibération du 26 avril 2007,

Prenant acte que :

- (i) le directoire a décidé une augmentation de capital de 1 230 000 euros par émission de 615 000 actions à bons de souscription d'actions (les ABSA<sub>2007</sub>),
- (ii) les caractéristiques des bons attachés aux ABSA<sub>2007</sub> sont les suivantes :
  - a. à chaque ABSA est attaché un bon de souscription d'action (BSA<sub>2007</sub>), soit 615 000 BSA<sub>2007</sub>,
  - b. 3 BSA<sub>2007</sub> permettent de souscrire à une action nouvelle,
  - c. Le prix d'exercice des BSA<sub>2007</sub> est fixé à 10,75 euros par action nouvelle,
  - d. La période de souscription des actions nouvelles par exercice des BSA<sub>2007</sub> a été ouverte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2009 inclus,

- (iii) l'assemblée générale des actionnaires a décidé le 23 avril 2009 de prolonger la période de souscription des actions nouvelles du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2010 inclus.

Décide, sur proposition du directoire, et en application des dispositions de l'article L.228-103 du code de commerce, de modifier les conditions de souscription des actions par exercice des BSA<sub>2007</sub> déterminées au moment de l'émission, et de proroger la période de souscription des actions par exercice des BSA<sub>2007</sub> du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011.

Décide que les autres caractéristiques de l'émission déterminées par le directoire sur délégation de l'assemblée générale resteront inchangées.

#### **ONZIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale, afin de mettre les statuts de la société en conformité avec la réglementation applicable décide de modifier les alinéas 4 et 5 de l'article 15 des statuts relatifs au droit des actionnaires de participer aux assemblées générales, en remplaçant le délai de « cinq jours » par « trois jours ouvrés ».

La nouvelle rédaction de l'article 15 des statuts devient donc :

#### **ARTICLE 15 - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Sauf les cas prévus par la loi, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives, à l'inscription en compte trois jours ouvrés au moins avant la date de la réunion.
- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation et trois jours ouvrés au moins avant la réunion, d'un certificat délivré par la banque, l'établissement financier ou la société de Bourse dépositaire de ces actions ou d'un certificat de l'intermédiaire habilité ou de l'organisme qui en tient lieu, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Le directoire peut réduire le délai de trois jours ouvrés, par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Le reste de l'article demeurant inchangé.

#### **DOUZIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

### **RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	<b>31/12/09</b>	<b>31/12/08</b>	<b>31/12/07</b>	<b>31/12/06</b>	<b>31/12/05</b>
	12 mois				
Capital en fin d'exercice (euros)	6 150 000	6 150 000	6 150 000	4 920 000	4 920 000
Nombre d'actions ordinaires (1)	3 075 000	3 075 000	3 075 000	2 460 000	2 460 000
<b>Opérations et résultats</b> (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires HT	4 638	7 600	15 532	13 013	11 278
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	(139)	6 733	1 975	608	3 018
Impôt sur les bénéfices	(2 327)	(462)	(692)	(1 103)	(911)
Participation des salariés					
Dotations aux amortissements et provisions	5 401	3 854	789	702	1 743
Résultat net	(3 213)	3 341	1 878	1 009	2 186
Résultat distribué (2)		282	987	571	357
<b>Résultat par action</b> (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,71	2,34	0,87	0,70	1,60
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	(1,05)	1,09	0,61	0,41	0,89
Dividende attribué net (2)		0,10	0,35	0,25	0,15
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	81	77	121	114	121
Masse salariale	2 777	2 726	3 623	3 237	3 064
Sommes versées en avantages sociaux	1 173	1 087	1 395	1 241	1 025

(1) valeur nominale de l'action : 2 euros.

(2) sous réserve de l'AG du 29/04/2010

## COMPTES SOCIAUX

### BILAN ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/09			31/12/08
	<i>Brut</i>	<i>Amort, et prov.</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Immobilisations incorporelles	556	(412)	144	211
Immobilisations corporelles	2 175	(1 047)	1 128	665
Immobilisations financières	35 247	(8 690)	26 557	28 435
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>37 978</b>	<b>(10 149)</b>	<b>27 829</b>	<b>29 310</b>
Stocks et en-cours	2 009		2 009	428
Créances clients	370	(226)	144	1 175
Autres créances	12 870	(1 000)	11 870	15 511
Disponibilités	4 910	(881)	4 028	2 899
Comptes de régularisation	210		210	59
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>20 368</b>	<b>(2 107)</b>	<b>18 261</b>	<b>20 073</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>58 346</b>	<b>(12 256)</b>	<b>46 090</b>	<b>49 382</b>

### BILAN PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/09	31/12/08
Capital social ou individuel	6 150	6 150
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	5 728	5 728
Réserve légale	615	615
Autres réserves	8 393	5 336
Résultat de l'exercice	(3 213)	3 341
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	327	360
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>18 000</b>	<b>21 530</b>
Provisions pour risques et charges	7	3
Emprunts obligataires convertibles	1 757	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 299	9 804
Emprunts et dettes financières divers	6 403	12 904
Dettes fournisseurs	2 680	2 274
Dettes sur immobilisations	6	165
Dettes fiscales et sociales	1 535	2 201
Autres dettes	402	502
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>46 090</b>	<b>49 382</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/09</b> 12 mois	<b>31/12/08</b> 12 mois
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>4 638</b>	<b>7 600</b>
Production stockée	27	(105)
Production immobilisée	612	
Subventions d'exploitation		
Reprises amortissements-provis., transfert charges	5 590	5 104
Autres produits	2	12
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>10 868</b>	<b>12 611</b>
Matières premières et sous-traitance	(3 562)	(3 279)
Variation de stocks	1 554	(531)
Autres achats et charges externes	(3 803)	(3 394)
Impôts, taxes et assimilés	(328)	(326)
Salaires et traitements	(2 777)	(2 726)
Charges sociales	(1 173)	(1 087)
Dotations aux amortissements et provisions	(218)	(406)
Autres charges	(19)	(51)
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(10 326)</b>	<b>(11 799)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>542</b>	<b>811</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>3 433</b>	<b>2 669</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>3 975</b>	<b>3 481</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(9 515)</b>	<b>(602)</b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	2 327	462
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(3 213)</b>	<b>3 341</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Sauf indication contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros.

L'année 2009 a été marquée par la crise économique qui a entraîné une baisse importante de l'activité et des résultats de la société et de ses filiales, et donc une baisse de leur valorisation.

### Note 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode des coûts historiques a été retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue selon la méthode linéaire. Les taux les plus couramment pratiqués sont :

- Constructions	15 à 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage	3 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans
- Autres immobilisations	3 à 10 ans

La société ne constituait pas de provision pour grosses réparations au titre des dépenses ayant pour objet de remplacer tout ou partie des actifs. Conformément au Comité d'Urgence du CNC du 5 décembre 2003, Oxymetal n'a pas constitué de provision pour grosses réparations et n'a pas non plus retenu l'approche par composant.

Par ailleurs, les actifs détenus par Oxymetal ne sont pas concernés par des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au delà de celle prévue initialement.

Les immobilisations financières sont retenues pour leur valeur d'utilisation, c'est-à-dire pour leur coût historique éventuellement corrigé par une provision pour dépréciation. Leur valeur comprend les frais d'acquisition qui font l'objet d'un amortissement dérogatoire.

#### STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières sont valorisés suivant la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Une provision pour dépréciation des stocks de 25 à 60% est calculée en fonction de la superficie et de l'appréciation portée sur l'état de surface des tôles. Les stocks à rotation lente font l'objet d'une provision, les stocks obsolètes sont provisionnés à 100%.

Les travaux en-cours sont valorisés au prix de revient.

#### CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont alors dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client.

Une provision est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

#### VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de titres cotés en bourse et sont évaluées à leur coût d'acquisition. Dans le cas où leur valeur de marché est inférieure, une provision pour dépréciation est constatée.

#### PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres.

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions font l'objet d'une évaluation en fonction des demandes de la partie adverse et de l'évaluation du risque réalisée au cas par cas par la société et ses conseils.

## CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

## Note 2 - IMMOBILISATIONS

Immobilisations brutes	31/12/08	Acquisitions, créations, apports	Apports partiels d'actifs	Cessions, mises hors service	31/12/09
Logiciels	328	2		(119)	210
Autres immob. incorporelles	92			(7)	85
Fonds commercial	260				260
Terrains (dont agencements)					
Constructions	4				4
Matériel et outillage industriel	908	26		(82)	852
Autres immobilisations corporelles	726	12		(236)	501
Immobilisations en cours	74	649			723
Avances et acomptes	180	35		(120)	95
Titres de participation	30 872	2 251 <sup>(1)</sup>			33 122
Créances rattachées	1 783	1 900		(2 183)	1 500
Avances et acomptes					
Autres titres immobilisés	65	13			78
Actions propres					
Prêts et autres immobilisations	534	13			547
<b>Total général</b>	<b>35 826</b>	<b>4 900</b>		<b>(2 748)</b>	<b>37 978</b>

(1) Augmentation de capital des filiales OXYMETAL BELGIUM (2000 K€), OXYMETAL BOURGOGNE (232 K€).  
Libération du solde du capital de la société OXYSOLEIL (19 K€)

Amortissements et provisions	31/12/08	Augmentations	Apports partiels d'actifs	Diminutions	31/12/09
Logiciels	241	61		(119)	183
Autres immob. incorporelles	62	7		(7)	62
Fonds commercial	166				166
Terrains (dont agencements)					
Constructions	2	1			2
Matériel et outillage industriel	710	73		(82)	702
Autres immob. corporelles	516	64		(236)	343
Immobilisations en cours					
Titres de participation	4 807	3 871			8 678
Actions propres					
Immobilisations financières	12				12
<b>Total général</b>	<b>6 516</b>	<b>4 077</b>		<b>(444)</b>	<b>10 149</b>

Le fonds commercial correspond au mali de fusion réalisé en 2000 suite à l'absorption de la société LASER INDUSTRIE.

## Détail des participations

Dénomination	Brut	Siège social		N° SIREN
ORN'OXYCOUPAGE	1 996	Zone Artisanale	61500 CHAILLOUE	343 007 225
SOUDALP	200	13 rue Jean-Paul Alaux	33072 BORDEAUX	450 479 605
SOUDACIER	400	rue du Bas de Grange	18100 VIERZON	450 917 299
YUMBO	0	Rue Jean Fricaud	71170 CHAUFAILLES	440 828 622
OXYMETAL SUD-OUEST	2 000	2 rue Giacomo Matteotti	33100 BORDEAUX	479 897 563
OXYMETAL CENTRE	1 500	Route du Petit Moulin	87310 SAINT CYR	479 895 732
OXYMETAL OUEST	1 000	ZI de la Nivardière	44860 PONT SAINT MARTIN	479 903 197
OXYMETAL EST	2 000	ZI du Malambas	57280 HAUCONCOURT	479 900 607
OXYMETAL MEDITERRANEE	40	19 avenue de l'Industrie	34340 MARSEILLAN	479 897 654
OXYMETAL NORMANDIE	700	300 route de Francheville	27130 VERNEUIL SUR AVRE	479 897 639
OXYMETAL TUNISIE	5 173	ZI Soliman - Route de Kourbous	8020 SOLIMAN - Tunisie	B0141802005
OXYNORD	2 094	9000 rue Augustin Lhermitte	59139 WATTIGNIES	304 576 960
OXYMETAL BELGIUM	3 000	Bouwelven 11	2280 GROBBENDONK - Belgique	880 628 851
L'ACIER SOUDE	4 257	ZA 2B	01360 BELIGNEUX	349 283 614
OXY ACIER	700	ZA 2B	01360 BELIGNEUX	380 573 253
O.S.C.	505	Zone Artisanale	51170 POILLY	322 366 204
S.A.E.P.	4 064	ZA du Moulin Blanc	59230 SAINT AMAND LES EAUX	329 361 430
METALGAN	581	Boulevard de l'Environnement	2097 BOUMHEL - Tunisie	B0260202006
EGZF	149	118 rue Georges Guynemer	34130 MAUGUIO	481 860 815
FE INDUSTRIES	1 936	19 avenue de l'Industrie	34340 MARSEILLAN	441 696 119
OXYMETAL BOURGOGNE	251	ZI de Coriolis	71210 TORCY	509 634 994
OXYMETAL NORD PICARDIE	19	13 rue Jean-Paul Alaux	33072 BORDEAUX	509 635 066
OXYMETAL BRETAGNE	19	13 rue Jean-Paul Alaux	33072 BORDEAUX	509 635 033
OXYSOLEIL	37	13 rue Jean-Paul Alaux	33072 BORDEAUX	509 635 017
OXYMETAL INTERNATIONAL	503	Chaussée de Boondaël, 6 - Ixelles	1010 BRUXELLES - Belgique	0 898 556 629
<b>TOTAL 33 122</b>				

## Valeur d'utilité des titres de participation

Les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité apparaît inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée notamment sur la base des capitaux propres et des indicateurs de rentabilité des sociétés.

## Composition des filiales et participations

	Capital social	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres	
				Brute	Nette
ORN'OXYCOUPAGE	300	684	100%	1 996	1 698
SOUDALP	200	(989)	100%	200	
SOUDACIER	400	(1 394)	100%	400	
YUMBO	40	72	100%	0	
OXYMETAL SUD-OUEST	2 000	1 057	100%	2 000	2 000
OXYMETAL CENTRE	1 500	1 754	100%	1 500	1 500
OXYMETAL OUEST	1 000	514	100%	1 000	1 000
OXYMETAL EST	2 000	2 744	100%	2 000	2 000
OXYMETAL MEDITERRANEE	40	34	100%	40	40
OXYMETAL NORMANDIE	700	1 274	100%	700	700
OXYMETAL TUNISIE	4 333	1 821	100%	5 173	3 406
OXYNORD	152	138	100%	2 094	1 594
OXYMETAL BELGIUM	3 000	369	100%	3 000	700
L'ACIER SOUDE	156	855	100%	4 257	4 257
OXY ACIER	100	391	100%	700	189
O.S.C.	140	152	100%	505	505
S.A.E.P.	1 400	3 113	100%	4 064	4 064
METALGAN	1 139		51%	581	0
FE INDUSTRIES	300	299	100%	1 936	1 415
EGZF	500	338	100%	149	149
OXYMETAL BOURGOGNE	250	180	100%	251	251
OXYMETAL NORD PICARDIE	37	36	100%	19	19
OXYMETAL BRETAGNE	37	36	100%	19	19
OXYSOLEIL	37	35	100%	37	37
OXYMETAL INTERNATIONAL	500	469	100%	503	503

	Prêts et avances non remboursés	Cautions et avals donnés	C.A. HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés
ORN'OXYCOUPAGE	49	40	3 978	(92)	450
SOUDALP	1 190	60	2 638	(1 433)	
SOUDACIER	389	70	1 562	9	
YUMBO	989	10	5 285	(89)	
OXYMETAL SUD-OUEST	97	80	5 517	(1 008)	
OXYMETAL CENTRE	(617)	60	3 493	57	405
OXYMETAL OUEST	242	70	3 465	(423)	
OXYMETAL EST	(1 851)	80	8 940	342	1 300
OXYMETAL MEDITERRANEE	(44)		1 006	(1)	
OXYMETAL NORMANDIE	(1 204)	60	4 270	445	875
OXYMETAL TUNISIE	1 229		3 320	(1 708)	
OXYNORD	991		3 607	(355)	
OXYMETAL BELGIUM	800		2 753	(1 631)	
L'ACIER SOUDE	(793)		4 271	135	390
OXY ACIER	(506)		3 439	176	800
O.S.C.	(73)		1 430	(47)	279
S.A.E.P.	(1 170)	1 942	17 779	(356)	448
FE INDUSTRIES	1 355	350	7 458	(0)	
EG2F	718	850	38	(211)	
OXYMETAL BOURGOGNE	312		680	(71)	
OXYMETAL NORD PICARDIE	18				
OXYMETAL BRETAGNE	13				
OXYSOLEIL	38			(2)	
OXYMETAL INTERNATIONAL	672			(30)	

#### Opérations réalisées avec les filiales

Facturation par OXYMETAL	Ventes et prestations	Frais administratifs	Intérêts de comptes courants	Transferts de charges	Solde client au 31/12/09
ORN'OXYCOUPAGE	10	278	0		
SOUDALP		86	65		
SOUDACIER		206	45		
YUMBO	17	391	172		
OXYMETAL SUD-OUEST	14	370			
OXYMETAL CENTRE	12	283			
OXYMETAL OUEST	15	326	7		
OXYMETAL EST	25	504		110	
OXYMETAL MEDITERRANEE		125	10		
OXYMETAL NORMANDIE	74	270			
OXYMETAL TUNISIE			60		
METALGAN					
OXYNORD	154	281	49	86	
OXYMETAL BELGIUM	2	36	39		
L'ACIER SOUDE		191			
OXY ACIER		145			
O.S.C.	0	180			
S.A.E.P.	11	611		81	
FE INDUSTRIES	0	180	126		
EG2F			12		
OXYMETAL BOURGOGNE		82	10		
OXYMETAL NORD PICARDIE					
OXYMETAL BRETAGNE					
OXYSOLEIL					
OXYMETAL INTERNATIONAL			27		
<b>TOTAL</b>	<b>335</b>	<b>4 544</b>	<b>621</b>	<b>277</b>	

Outre ces opérations courantes, conclues à un prix normal, la société a effectué pour le compte de ses filiales des achats de matières premières pour 3.452 k€ et de frais généraux pour 2.672 k€, qu'elle leur a rétrocédés.

<b>Facturation par les filiales</b>	Achats et sous-traitance	Loyers	Intérêts de comptes courants	Personnel détaché	Solde fournisseur au 31/12/09
ORN/OXYCOUPAGE	2				
SOUDALP	663				
SOUDACIER	2				
YUMBO	1 108				
OXYMETAL SUD-OUEST	4			38	
OXYMETAL CENTRE	4				
OXYMETAL OUEST	58				
OXYMETAL EST	46				
OXYMETAL MEDITERRANEE	4				
OXYMETAL NORMANDIE	10				
OXYMETAL TUNISIE	99				
METALGAN					
OXYNORD	357				
OXYMETAL BELGIUM	12				
L'ACIER SOUDE					
OXY ACIER	0				
O.S.C.	3				
S.A.E.P.	124			508	
FE INDUSTRIES				59	
EG2F					
OXYMETAL BOURGOGNE	1				
OXYMETAL NORD PICARDIE					
OXYMETAL BRETAGNE					
OXYSOLEIL					
OXYMETAL INTERNATIONAL					
<b>TOTAL</b>	<b>2 497</b>			<b>605</b>	

### Note 3 - CRÉANCES

	31/12/09			31/12/08
	Brut	Provisions	Net	Net
Clients	51		51	182
Clients douteux	277	(226)	51	105
Factures à établir	42		42	887
Créances factor	1 322		1 322	2 965
Créances sur cessions d'immobilisations				
Autres créances	11 548	(1 000)	10 548	12 535
<b>TOTAL</b>	<b>13 240</b>	<b>(1 226)</b>	<b>12 014</b>	<b>16 675</b>

Les créances clients non provisionnées, ainsi que les autres créances sont à échéance de moins d'un an.

### Note 4 - DISPONIBILITÉS

	31/12/09			31/12/08
	Brut	Provisions	Net	Net
Valeurs mobilières de placement	4 176 (1)	(881)	3 295	2 733 (2)
Disponibilités factor	703 (3)		703	95 (3)
Autres disponibilités	31		31	70
<b>TOTAL</b>	<b>4 910</b>	<b>(881)</b>	<b>4 028</b>	<b>2 899</b>

(1) dont 296.023 actions propres : 2270 k€

(2) dont 253.057 actions propres : 1904 k€

(3) Le contrat d'affacturage, conclu par la société OXYMETAL et l'ensemble de ses filiales, centralise la trésorerie au niveau de la société mère.

<b>Note 5 - COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>31/12/09</b>	<b>31/12/08</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>		
Crédit-bail et locations	38	29
Autres	33	30
<b>TOTAL</b>	<b>71</b>	<b>59</b>

### Note 6 - PRODUITS A RECEVOIR

	<b>31/12/09</b>	<b>31/12/08</b>
Factures à établir	42	887
Avoirs à recevoir	259	100
Autres créances	90	74
<b>TOTAL</b>	<b>390</b>	<b>1 061</b>

### Note 7 - CAPITAUX PROPRES AVANT RÉPARTITION

	<b>31/12/08</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/09</b>
Capital social	6 150 (1)			6 150 (1)
Prime d'émission	5 484	0		5 485
Prime de fusion	244			244
Réserve légale	615			615
Autres réserves	5 336	3 058		8 393
Résultat	3 341	(3 213)	(3 341)	(3 213)
Subventions d'investissement				
Provision pour hausse des prix	131		(131)	
Autres provisions réglementées	7		(7)	
Amortissements dérogatoires	222	105		327 (2)
<b>TOTAL</b>	<b>21 530</b>	<b>(50)</b>	<b>(3 480)</b>	<b>18 000</b>

La société a distribué un total de 283k€ de dividendes (0,10€ par action) aux actions qu'elle ne détenait pas.

(1) 3 075 000 actions de 2 euros.

(2) dont amortissements des frais d'acquisitions des titres de participation : 316 k€

Lors de l'augmentation de capital du 31/07/2007, les actions nouvelles ont été émises avec bons de souscription d'actions. Au 31/12/2009, 613.566 BSA n'avaient pas encore été présentés. Les BSA, s'ils sont tous exercés, créeront 204.522 nouvelles actions au plus tard le 31/12/2010 correspondant à une augmentation de capital de 2,2 M€.

### Note 8 - VARIATION DES PROVISIONS

<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>31/12/08</b>	<b>Augmen- tations</b>	<b>Diminutions</b>		<b>31/12/09</b>
			Prov. utilisées	Prov. non utilisées	
Provisions risques prud'homaux	3	5			7
Autres provisions pour risques					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges					
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>5</b>			<b>7</b>

### Note 9 - DETTES FINANCIÈRES

	<b>31/12/09</b>	<b>31/12/08</b>
Avances sans intérêts		
Emprunts obligataires convertibles	1 757 (1)	
Emprunts et dettes à moyen et long terme	13 429 (2)	9 384
Soldes créditeurs de banques	1 346	53
Autres dettes financières	554	392
Groupe	6 372	12 878
<b>TOTAL</b>	<b>23 459</b>	<b>22 707</b>

### Répartition des dettes financières par échéance

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances sans intérêts			
Emprunts obligataires convertibles			1 757
Emprunts et dettes à moyen et long terme	2 789	8 138	2 503
Solde créditeurs de banques	1 346		
Autres dettes financières	554		
Groupe	6 372		
<b>TOTAL</b>	<b>11 061</b>	<b>8 138</b>	<b>4 260</b>

Toutes les dettes sont en euros.

- (1) 270.311 obligations de type OCEANE ont été émises à échéance 29/12/2014. De valeur nominale 6,50 euros, elles portent intérêt au taux annuel de 6%, et sont convertibles à tout moment. La valeur de remboursement à l'échéance est de 8,10 euros, soit un taux de rendement actuariel de 10,03%.
- (2) La société a souscrit 5,8 M€ d'emprunts "renforcement de la trésorerie" et a bénéficié d'une garantie OSEO à hauteur de 90%. Ces emprunts d'une durée de 7 ans sont assortis d'un différé de 3 trimestres.

Pour se prémunir contre la variation des taux court terme, le groupe OXYMETAL a mis en place des contrats de couverture globale (de type «tunnel» et «CAP») dont l'échéance est entre 2 et 3 ans, pour un montant total de 15 millions d'euros.

### Note 10 - DETTES À COURT TERME

	31/12/09	31/12/08
Dettes fournisseurs	2 680	2 274
Dettes sur immobilisations	6	165
Dettes fiscales et sociales	1 535	2 201
Autres dettes	402	502
<b>TOTAL</b>	<b>4 623</b>	<b>5 142</b>

### Note 11 - CHARGES À PAYER

	31/12/09	31/12/08
Intérêts courus sur emprunts	31	25
Factures non parvenues	477	538
Avoirs à établir	238	29
Provision pour congés payés	265	242
Autres dettes fiscales et sociales	409	640
Intérêts courus	123	
<b>TOTAL</b>	<b>1 544</b>	<b>1 474</b>

### Note 12 - CHIFFRE D'AFFAIRES NET

En millions d'euros	31/12/09	31/12/08
Découpe laser	4,6	7,6
Tôlerie		
Négoce et divers		
<b>TOTAL</b>	<b>4,6</b>	<b>7,6</b>
<i>dont export</i>		<i>0,1</i>

### Note 13 - TRANSFERTS DE CHARGES

	31/12/09	31/12/08
Indemnités d'assurances		5
Transfert de charges de personnel	348	111
Indemnités d'assurance-crédit		0
Frais administratifs	4 560	4 750
Sous-location	96	
Frais liés à l'augmentation de capital	63	
Frais d'acquisition des titres de participation		22
Autres transferts de charges	497	124
<b>TOTAL</b>	<b>5 563</b>	<b>5 011</b>

## Note 14 - CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2009 était de 87 personnes dont 5 intérimaires.

Des jetons de présence ont été attribués aux membres du Conseil de surveillance pour un montant total de 4200 euros.

Aucune rémunération n'a été versée aux membres du directoire au titre de leurs fonctions.

## Note 15 - RÉSULTAT FINANCIER

	31/12/09	31/12/08
Produits des valeurs mobilières	5 573	4 417
Autres intérêts et produits assimilés	49	109
Produits nets de cession de valeurs mobilières	18	
Reprises sur provisions	56	
Gains de change		
<b>Total produits financiers</b>	<b>5 696</b>	<b>4 526</b>
Intérêts et charges assimilés	(925)	(1 132)
Charges nettes sur cessions VMP	(135)	
Dotations aux provisions financières	(1 202) (1)	(725)
Pertes de change	(0)	(0)
<b>Total charges financières</b>	<b>(2 262)</b>	<b>(1 857)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>3 433</b>	<b>2 669</b>

(1) dont dépréciation des actions propres : 202 k€

## Note 16 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/09		31/12/08	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Cessions d'immobilisations			3 257	(786) (3)
Provision pour hausse des prix	131			(21)
Provisions pour dépréciation	7	(3 871) (1)	1 218	(4 262) (4)
Provisions pour risques et charges		(5)	259	(3)
Autres opérations exceptionnelles	123	(5 902) (2)	761 (5)	(1 024) (6)
<b>TOTAUX</b>	<b>262</b>	<b>(9 778)</b>	<b>5 495</b>	<b>(6 097)</b>

(1) Provision pour dépréciation des titres de participation

(2) dont abandons de créances au profit des sociétés filiales pour 5580 k€ :

Oxymetal Méditerranée	350 K€	EG2F	200 K€
Oxymetal Ouest	430 K€	OSC	100 K€
Oxynord	100 K€	Oxymetal Bourgogne	350 K€
Soudacier	1 750 K€	FE Industries	200 K€
Yumbo	2 100 K€		

Tous ces abandons de créances ont été consentis sous réserve de retour à meilleure fortune.

(3) dont valeur nette du bâtiment de Corbas cédé : 738 K€

(4) dont dépréciation des titres de participation et créances rattachées à des participations : 4157 K€

(5) dont remboursements perçus sur abandons de créances antérieurs : 680 K€

(6) dont abandon de créance au profit de la société OXYMETAL BELGIUM pour 231 K€

## Note 17 - SITUATION FISCALE

OXYMETAL a opté pour le régime d'intégration fiscale, à compter du 1/01/04 et a renouvelé son option pour une nouvelle période de 5 ans. Toutes les filiales françaises créées ou acquises avant le 1er janvier 2009 participent au groupe d'intégration fiscale pour l'exercice 2009.

Le groupe fiscalement intégré n'a pas d'impôt à payer au titre de l'exercice 2009, et peut imputer une partie de son déficit fiscal sur les résultats des exercices antérieurs, générant ainsi une créance sur l'État de 1815 K€ (carry-back). La société n'a pas constitué de provision pour "restitution" d'impôt, aucune sortie du groupe n'étant envisagée.

Le résultat fiscal de la société si elle avait été imposée séparément aurait été déficitaire de 6658 K€.

## Note 18 - SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE

RUBRIQUES	31/12/09
1. Provision pour hausse de prix	
2. Amortissements dérogatoires	(109)
3. Provision dérogatoire	
<b>Total accroissement futur de la charge d'impôt</b>	<b>(109)</b>
1. Participation des salariés	
2. ORGANIC	3
3. Amortissements réputés différés	
<b>Total allègement futur de la charge d'impôt</b>	<b>3</b>
<b>Situation fiscale différée nette</b>	<b>(106)</b>

## Note 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Engagements de crédit-bail

	Immobilier	Mobilier	Total
<b>Valeur d'origine</b>	<b>3 967</b>	<b>9 358</b>	<b>13 325</b>
Amortissements antérieurs	(1 298)	(2 388)	(3 687)
Dotations de l'exercice	(199)	(1 409)	(1 607)
<b>Total</b>	<b>(1 497)</b>	<b>(3 797)</b>	<b>(5 294)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>2 470</b>	<b>5 561</b>	<b>8 031</b>
Endettement			
A un an au plus	196	1 498	1 694
De 1 à 5 ans	689	3 315	4 004
A plus de 5 ans			
<b>Total</b>	<b>884</b>	<b>4 814</b>	<b>5 698</b>
<b>Montant remboursé en 2009</b>	<b>(224)</b>	<b>(1 567)</b>	<b>(1 791)</b>

### Nantissements

Les crédits à moyen terme sont garantis par un nantissement sur les matériels ou titres de participation acquis.

Les crédits à moyen terme accordés par le GIAC en 1999 et 2001, d'un montant total de 2 400 K€, et en 2008 pour un montant de 2 000 K€ sont garantis par un nantissement sur le fonds de commerce.

Les crédits à moyen terme souscrits en 2009 pour 5 800 K€ et bénéficiant de la garantie OSEO sont aussi garantis par un nantissement sur le fonds de commerce.

### Engagements de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière ont été évalués à 41 K€, conformément à la recommandation du CNC 2003-R01, avec les hypothèses suivantes : Age de départ : 65 ans - taux d'actualisation : 5% - Turnover : de 10% à 0%, dégressif avec l'âge - Taux de charges sociales : 40%

Un contrat d'assurance a été souscrit pour couvrir ces indemnités.

### Engagements reçus

La société a obtenu des lignes de cautions bancaires et crédits documentaires pour un montant total de 3,1 Me afin de garantir, notamment, le paiement d'approvisionnements en acier. Au 31 décembre 2009, elles sont utilisées à hauteur de 213 K€ contre 796 K€ au 31/12/2008. Les dettes couvertes par ces garanties sont inscrites au bilan en dettes fournisseurs.

En 2006, la société a obtenu de la part du Fonds National de Garantie "Fonds d'Etudes et d'Aides au Secteur Privé" une garantie FASEP Fonds Propres pour la souscription au capital de la société OXYMETAL TUNISIE ainsi que sur les avances en trésorerie liées aux investissements.

Cette garantie a été transférée aux banques partenaires et couvre 50% des prêts accordés. Au 31/12/2009, cette garantie couvre un montant d'emprunts de 495 K€.

La société a obtenu la garantie de OSEO à hauteur de 90% pour les emprunts souscrits en 2009 pour un montant de 5800 K€. Cette garantie a été transférée aux banques partenaires.

### Engagements donnés

**Cautions :** Afin de garantir les facilités de caisse accordées à ses filiales par les établissements financiers, la société s'est constituée caution. Le montant maximal de l'engagement était au 31/12/09 de 530 K€.

La société s'est aussi portée caution de ses filiales :

- la société FE INDUSTRIES au profit de CAMEFI BANQUE afin de garantir un prêt de 350 K€. L'encours au 31/12/2009 est de 277 K€.
- la société EG2F au profit de CAMEFI BANQUE pour garantir deux prêts pour un montant total de 850 K€. L'encours au 31/12/2009 est de 731 k€.
- la société SAEP dans le cadre de deux garanties à première demande accordées par le CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE pour un montant total de 1942 K€ au maximum. L'engagement au 31/12/2009 est de 941 K€.
- la société GUADAGNUCCI, au profit de la Banque COURTOIS pour garantir un prêt de 165 K€. L'encours au 31/12/2009 est de 155 K€.

- la société OXYMETAL METAL PROCESSING Jiangsu (filiale à 100% de la société OXYMETAL INTERNATIONAL) au profit de la filiale chinoise de la Société Générale, SG LEASING AND RENTING Co.Ltd, pour garantir le financement en crédit bail d'une machine de découpe laser, pour un montant de 525 K€. L'engagement au 31/12/2009 est de 281 K€.

**Poursuite de location** : afin de garantir des acquisitions par ses filiales de matériels financés par des sociétés de location financière, la société s'est engagée à poursuivre des contrats de location.

Le montant des acquisitions ainsi garanties est de 1 740 K€.

#### **Droit Individuel à la Formation**

Le nombre d'heures de formation acquises dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF) au 31/12/2009 est de 6157 heures, contre 4894 heures au 31/12/2008.

## **Note 20 - AUTRES INFORMATIONS**

La société publie des comptes consolidés.

L'année 2009 a été marquée par la crise économique mondiale qui a durement affecté tous les secteurs industriels. La quasi-totalité des marchés du groupe a connu une chute brutale qui a débuté au 4ème trimestre 2008, avec un point bas au 3<sup>ème</sup> trimestre 2009.

Sur la base des prévisions d'activité et des prévisions de trésorerie, réalisées avec prudence dans un contexte d'incertitudes sur l'environnement économique et sur son financement, le groupe a établi ses comptes consolidés au 31 décembre 2009 en application de la convention de continuité d'exploitation. Cette continuité d'exploitation se fonde sur des hypothèses structurantes en vue de disposer des ressources financières suffisantes pour faire face à ses engagements sur les 12 mois et précises ci après.

Le groupe dispose auprès de différentes banques de diverses lignes de crédits comprenant des facilités de caisse, des crédits confirmés et des lignes d'escompte, ainsi qu'un contrat d'affacturage qui reste la principale source de financement court terme.

Une baisse sensible de l'activité du groupe aurait une conséquence importante sur le niveau de sa facturation et donc sur son volume d'affacturage disponible. Compte tenu de ses stocks, le besoin en fonds de roulement est d'environ 3 mois de chiffre d'affaires.

Le groupe doit disposer de ressources financières suffisantes pour financer son activité courante, les investissements nécessaires à son développement, et assurer la charge de remboursement de ses dettes à moyen et long terme. De plus, le cycle d'achats du groupe, notamment en ce qui concerne les matières premières, exige que les différentes filiales du groupe soient notées par les assureurs crédit. Dès lors que l'activité est en forte décroissance, les résultats en perte, et que l'accès au marché du crédit est sous tension, le groupe est exposé à un risque de liquidité.

C'est la raison pour laquelle ce risque de liquidité fait l'objet d'une attention particulière de la part du management du groupe. La situation actuelle et les actions en cours sont les suivantes :

- Les assureurs crédit ont tous détérioré fortement les notes respectives de la quasi-totalité des filiales du groupe au cours de l'année 2009. Le groupe a généralisé le recours aux procédures CAP et CAP+, mises en place mi-2009 par le gouvernement dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises face à la crise financière, afin de couvrir une partie des besoins avec les fournisseurs français. Ces procédures ont cours jusqu'à la fin de l'année 2010 et il n'y a pas à ce jour d'information concernant une éventuelle prolongation de leur durée.
- Concernant les fournisseurs étrangers, le groupe utilise les lignes de cautions et/ou de crédits documentaires accordées par ses partenaires bancaires. Le groupe a entrepris des discussions afin de voir augmenter ces lignes dont le besoin sera plus important au cours de l'année 2010.
- Concernant les commandes clients, le groupe obtient de plus en plus fréquemment des acomptes à la commande, et doit en contrepartie fournir des cautions de restitution d'acompte. Ce type de besoin devrait également être plus important en 2010 et nécessitera la mise en place des lignes correspondantes.
- Concernant l'ensemble des financements moyen terme, le groupe a entamé des discussions avec ses partenaires bancaires pour allonger la maturité de la dette. L'issue de ces discussions doit permettre au groupe de retrouver des marges de manoeuvre pour réaliser son plan 2010, dans un contexte de hausse attendue des matières premières sous l'effet conjugué du redémarrage de l'activité mondiale et de la hausse annoncée du minerai de fer.
- Au niveau des actions sur le besoin en fond de roulement et son financement, le groupe poursuit ses réductions de stocks.
- S'agissant des créances clients, l'amélioration des délais de règlement clients en application de la loi LME n'a pas eu d'impact direct sur la trésorerie courante ; en revanche, elle a permis de réduire drastiquement les encours de mobilisation factor. Enfin, la possibilité de financer une partie des stocks, via la mise en oeuvre d'un contrat de nantissement, est envisagée.

La trésorerie du groupe OXYMETAL au 31 décembre 2009 est essentiellement constituée de valeurs mobilières de placement de type SICAV monétaires, et par les soldes positifs des comptes bancaires (47%). Le montant des SICAV monétaires gagées au 31 décembre 2009, qui s'élève à 319 K€, a été remonté dans les autres créances. Il n'y avait pas de SICAV gagée au 31 décembre 2008. Ces SICAV garantissent partiellement des lignes de cautions de restitution d'acompte sur des marchés commerciaux.

La trésorerie du groupe OXYMETAL est peu sensible à une variation à la baisse des actions.

Une partie importante de l'endettement financier à moyen et long terme est constitué par des contrats de crédit-bail mobiliers et immobiliers (40%) avec comme garantie, le nantissement des matériels ou des immeubles.

Les autres emprunts sont garantis par des nantissements de fonds de commerce ou des nantissements des titres des sociétés acquises pour les emprunts liés aux acquisitions.

Le groupe a également souscrit des contrats d'assurance crédit pour couvrir son encours clients tant en France qu'à l'export.

Au 31/12/2009, 83% des encours comptables clients étaient couverts par l'assurance crédit groupe et compte tenu du fonds de garantie affacturage, 100% des encours remis au factor sont couverts. Compte tenu du fonds de garantie, le portefeuille client est couvert à 91%. Il était couvert à 97% au 31/12/2008.

L'ouverture de comptes clients répond à des procédures strictes de contrôles sur les informations financières et sur les couvertures d'assurance crédit. Le groupe ne peut toutefois pas garantir la permanence de la totalité des risques d'insolvabilité de son portefeuille client.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS - Exercice clos le 31/12/2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OXYMETAL tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 20 de l'annexe exposant l'existence d'incertitudes tant sur l'environnement économique que sur le financement de la société. Cette note précise que la convention de continuité d'exploitation sous-jacente à l'élaboration des comptes au 31 décembre 2009 se fonde sur des hypothèses structurantes en vue de disposer de ressources financières pour faire face aux engagements de la société à douze mois.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2009.

Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce :

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation de la présentation d'ensemble des comptes, nous estimons que l'annexe à la note 20 donne une information appropriée sur la situation de la société au regard des incertitudes, mentionnées ci-dessus, liées au financement son activité;
- Lors de l'arrêt de ses comptes, la société OXYMETAL est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valorisation des titres de participation, des actifs immobilisés, des créances et des provisions. Nos travaux ont consisté à apprécier les données, les hypothèses et le caractère raisonnable sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la documentation disponible.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Mérignac le 12 avril 2010,  
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**@COM.AUDIT**  
Représenté par Hervé PARISOT

**AUDIAL Expertise & Conseil**  
Représenté par Eric DUCASSE

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS - Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## I – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les personnes et sociétés concernées sont les suivantes :

- Monsieur Bernard SURGOT est président du directoire de la société OXYMETAL.
- Messieurs Bernard SURGOT, Xavier PALLE et Hervé BERTOLOTTI sont membres du directoire et en cette qualité membres du comité de direction de chacune des filiales énumérées ci-dessous.
- Monsieur Bernard SURGOT est également président des sociétés, METALGAN, et SOUDALP. Il est gérant de la société OXYMETAL TUNISIE. Il est administrateur d'OXYMETAL BELGIUM.
- Monsieur Xavier PALLE est également administrateur délégué d'OXYMETAL BELGIUM et OXYMETAL INTERNATIONAL.
- Monsieur Hervé BERTOLOTTI est également président d'OXYMETAL EST.

Dénomination	Siège social	N° SIREN
ORN'OXY COUPAGE	Zone artisanale – 61500 Chailloue	343 007 225
SOUDALP	13 rue Jean-Paul Alaux – 33072 Bordeaux	450 479 605
SOUDACIER	Rue du Bas de Grange – 18100 Vierzon	450 917 299
YUMBO	Rue Jean Fricaud – 71170 Chauffailles	440 828 622
OXYMETAL SUD-OUEST	2 rue Giacomo Matteotti – 33100 Bordeaux	479 897 563
OXYMETAL CENTRE	Route du Petit Moulin – 87310 Saint Cyr	479 895 732
OXYMETAL OUEST	ZI de la Nivardière – 44860 Pont Saint Martin	479 903 197
OXYMETAL EST	ZI du Malambas – 57280 Hauconcourt	479 900 607
OXYMETAL MEDITERRANEE	19 avenue de l'Industrie – 34340 Marseillan	479 897 654
OXYMETAL NORMANDIE	300 route de Francheville – 27130 Verneuil sur Avre	479 897 639
OXYMETAL TUNISIE	ZI Soliman – Route de Kourbous – 8020 Soliman – TUNISIE	B01141802005
OXYNORD	9000 rue Augustin Lhermitte – 59139 Wattignies	304 576 960
OXYMETAL BELGIUM	Bouwvelven 11 – 2280 Grobbendonk - BELGIQUE	880 628 851
L'ACIER SOUDE	ZA 2B – 01360 Beligneux	349 283 614
OXY ACIER	ZA 2B – 01360 Beligneux	380 573 253
O.S.C	Zone Artisanale – 51170 Poilly	322 366 204
S.A.E.P.	ZA du Moulin Blanc – 59230 Saint Amand Les Eaux	329 361 430
METALGAN	Boulevard de l'Environnement – 2097 Boumhel – TUNISIE	B0260202006
EG2F	19 avenue de l'Industrie – 34340 Marseillan	481 860 815
FE INDUSTRIES	19 avenue de l'Industrie – 34340 Marseillan	441 696 119
OXYMETAL BOURGOGNE	13 rue Jean-Paul Alaux – 33072 Bordeaux	509 634 994
OXYMETAL NORD PICARDIE	13 rue Jean-Paul Alaux – 33072 Bordeaux	509 635 066
OXYMETAL BRETAGNE	13 rue Jean-Paul Alaux – 33072 Bordeaux	509 635 033
OXYMETAL MIDI PYRENEES	13 rue Jean-Paul Alaux – 33072 Bordeaux	509 635 017
OXYMETAL INTERNATIONAL	Chaussée de Boondaël, 6 – Ixelles – Bruxelles – BELGIQUE	0898 556 629
OXYMETAL METAL PROCESSING JIANGSU LIMITED	8 Xiaokang road, Rugaotown, Jiangsu province, CHINE	Néant
GUADAGNUCCI et Cie	ZAC de la Châteleine – 74240 Gaillard	796 280 311

## **1. Autorisation de caution**

### **1.1. Caution au profit de la CAMEFI BANQUE**

Dans sa séance du 4 décembre 2008, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à porter sa garantie au profit de la société EG2F pour un prêt de 600 000 euros. Au 31/12/2009, l'engagement est de 481 128 €.

### **1.2. Caution au profit de la CAMEFI BANQUE**

Dans sa séance du 4 décembre 2008, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à porter sa garantie au profit de la société EG2F pour une ligne de crédit de 250 000 euros.

### **1.3. Garantie à première demande**

Dans sa séance du 12 mars 2009, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à s'engager au profit du crédit bailleur SG LEASING AND RENTING Co. Ltd pour la filiale OXYMETAL METAL PROCESSING JIANGSU LIMITED dans le cadre d'une garantie « à première demande » sur un contrat de crédit bail concernant une machine de découpe laser.

Garantie initiale à concurrence de 525 000 euros. Au 31/12/2009, l'engagement est de 281 262€.

### **1.4. Caution donnée au CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE**

Dans sa séance du 23 avril 2009, votre conseil de surveillance a autorisé l'octroi d'une caution au profit du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE pour la société S.A.E.P. dans le cadre de la garantie à première demande. L'engagement initial porte sur un montant de 1 250 000 euros. Au 31/12/2009 l'engagement est de 249 000€.

### **1.5. Caution au profit de la BANQUE COURTOIS**

Dans sa séance du 13 mai 2009, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à porter sa garantie au profit de la BANQUE COURTOIS pour la société GUADAGNUCCI pour un prêt de 160 000 €. Au 31/12/2009, l'engagement est de 154 760 €.

### **1.6. Caution donnée au CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE**

Dans sa séance du 23 avril 2009, votre conseil de surveillance a autorisé l'octroi d'une caution au profit du CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE pour la société S.A.E.P. dans le cadre de la garantie à première demande. L'engagement porte sur un montant de 692 000 euros.

## **2. Abandon de créances avec retour à meilleure fortune**

Votre conseil de surveillance a autorisé la signature de conventions d'abandons de créances dans l'intérêt du groupe et de votre société, avec clause de retour à meilleure fortune, à neuf filiales ayant réalisé des pertes au cours de l'exercice 2009.

Les abandons de créances réalisés au titre de l'exercice 2009 ont été :

• Au profit de la société OXYMETAL MEDITERRANEE	350 000 €
• Au profit de la société OXYMETAL OUEST	430 000 €
• Au profit de la société SOUDACIER	1 750 000 €
• Au profit de la société YUMBO	2 100 000 €
• Au profit de la société OXYNORD	100 000 €
• Au profit de la société OSC	100 000 €
• Au profit de la société OXYMETAL BOURGOGNE	350 000 €
• Au profit de la société F.E. INDUSTRIES	200 000 €
• Au profit de la société EG2F	200 000 €

## **II – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **1. Garanties données à des banques pour des facilités de caisse accordées aux filiales**

#### **1.1. Garantie des facilités de caisse accordées à certaines filiales par la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE**

Dans sa séance du 6 octobre 2005, votre conseil de surveillance a autorisé que caution soit donnée à vos filiales, au profit de la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, pour garantir les facilités de caisse qu'elle leur accorde, dans les limites suivantes :

• OXYMETAL EST	30 000 €
• OXYMETAL SUD OUEST	30 000 €
• OXYMETAL NORMANDIE	10 000 €
• OXYMETAL CENTRE	10 000 €
• OXYMETAL OUEST	20 000 €
• ORN'OXYCOUPAGE	10 000 €
• SOUDALP	10 000 €
• SOUDACIER	10 000 €
• YUMBO	10 000 €

#### **1.2. Garantie des facilités de caisse accordées à certaines filiales par la SOCIETE BORDELAISE DE CIC**

Dans sa séance du 21 décembre 2005, votre conseil de surveillance a autorisé que caution soit donnée à certaines filiales, au profit de la SOCIETE BORDELAISE DE CIC, pour garantir les facilités de caisse qu'elle leur accorde, dans les limites suivantes :

• ORN'OXYCOUPAGE	30 000 €
• OXYMETAL SUD OUEST	50 000 €

#### **1.3. Garantie des facilités de caisse accordées à certaines filiales par la SOCIETE FORTIS BANQUE**

Dans sa séance du 21 décembre 2005, votre conseil de surveillance a autorisé que caution soit donnée à certaines filiales, au profit de la SOCIETE FORTIS BANQUE, pour garantir les facilités de caisse qu'elle leur accorde, dans les limites suivantes :

• OXYMETAL CENTRE	50 000 €
• OXYMETAL EST	50 000 €

- SOUDALP 50 000 €

#### 1.4. Garantie des facilités de caisse accordées à certaines filiales par le CREDIT COOPERATIF

Dans sa séance du 21 décembre 2005, votre conseil de surveillance a autorisé que caution soit donnée à certaines filiales, au profit du CREDIT COOPERATIF, pour garantir les facilités de caisse que cette banque leur accorde, dans les limites suivantes :

- SOUDACIER 60 000 €
- OXYMETAL OUEST 50 000 €
- OXYMETAL NORMANDIE 50 000 €

#### 1.5. Caution donnée à la BANQUE POPULAIRE DE LORRAINE CHAMPAGNE

Dans sa séance du 12 avril 2006, votre conseil de surveillance a autorisé l'octroi d'une caution au profit de la BANQUE POPULAIRE DE LORRAINE CHAMPAGNE, pour le financement à SOUDACIER d'un robot de soudure. L'engagement porte sur un montant de 390 000 €. Au 31/12/2009, l'engagement porte sur 207 589 €.

#### 1.6. Caution au profit de la CAMEFI BANQUE

Dans sa séance du 28 août 2008, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à porter sa garantie au profit de la société FE INDUSTRIE pour 350 000 €. Au 31/12/2009, l'engagement est de 277 282 €.

#### 1.7. Caution au profit de la KBC

Dans sa séance du 14 mars 2008, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à porter sa garantie au profit de la société OXYMETAL BELGIUM pour 1 200 000 €. Au 31/12/2009, l'engagement est de 470 581 €.

### 2. Garanties données à des fournisseurs des filiales

#### 2.1. Caution au profit de divers fournisseurs des filiales

Dans sa séance du 7 décembre 2006, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à porter sa garantie au profit de divers fournisseurs qui le lui demanderaient, à la limite de 400 000 € par fournisseurs pour l'ensemble des filiales sauf accord du conseil de surveillance. Cette autorisation a été renouvelée, par votre conseil de surveillance, le 18 décembre 2009 pour l'année 2010.

#### 2.2. Garantie à première demande

Dans sa séance du 12 avril 2006, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à s'engager au profit du crédit bailleur GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE à payer à première demande le financement d'une machine de découpe laser Byspeed en cas de défaillance de sa filiale OXYMETAL CENTRE. Garantie initiale à concurrence de 682 467 €. Au 31/12/2009, l'engagement est de 160 576 €.

#### 2.3. Garantie à première demande

Dans sa séance du 8 mars 2006, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à s'engager au profit du crédit bailleur GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE à payer à première demande le financement d'une machine SERAMILL en cas de défaillance de sa filiale SOUDALP. Garantie initiale à concurrence de 350 000 €. Au 31/12/2009, l'engagement est de 109 115 €.

#### 2.4. Garantie à première demande

Dans sa séance du 7 décembre 2006, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à s'engager au profit du crédit bailleur KBC à payer à première demande le financement d'une machine laser Bystar et d'une plieuse en cas de défaillance de sa filiale OXYMETAL BELGIUM. Garantie initiale à concurrence de 700 000 €. Au 31/12/2009, l'engagement est de 432 145 €.

### 3. Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Dans sa séance du 21 décembre 2005, votre conseil de surveillance a autorisé la signature de conventions d'abandons de créances dans l'intérêt du groupe et de votre société, avec clause de retour à meilleure fortune, à deux filiales ayant réalisé des pertes au cours de l'exercice 2005. Les abandons de créances réalisés au titre de l'exercice 2005 ont été :

- Au profit de la société OXYMETAL SUD OUEST 500 000 €
- Au profit de la société YUMBO 500 000 €

Dans sa séance du 7 décembre 2006, votre conseil de surveillance a autorisé la signature de conventions d'abandons de créances dans l'intérêt du groupe et de votre société, avec clause de retour à meilleure fortune, à deux filiales ayant réalisé des pertes au cours de l'exercice 2006. Les abandons de créances réalisés au titre de l'exercice 2006 sont :

- Au profit de la société OXYMETAL SUD OUEST 530 000 €
- Au profit de la société YUMBO 500 000 €

Dans sa séance du 13 décembre 2007, votre conseil de surveillance a autorisé la signature de conventions d'abandons de créances dans l'intérêt du groupe et de votre société, avec clause de retour à meilleure fortune, à deux filiales ayant réalisé des pertes au cours de l'exercice 2007. Les abandons de créances réalisés au titre de l'exercice 2007 sont :

- Au profit de la société SOUDACIER 1 000 000 €
- Au profit de la société YUMBO 400 000 €

Au titre de l'exercice 2008, les clauses de retour à meilleure fortune ont trouvé à s'appliquer à hauteur de 630 000 € pour la société OXYMETAL SUD OUEST et 50 000 € pour la société YUMBO.

Dans sa séance du 4 décembre 2008, votre conseil de surveillance a autorisé la signature de conventions d'abandons de créances dans l'intérêt du groupe et de votre société, avec clause de retour à meilleure fortune, à sa filiale OXYMETAL BELGIUM ayant réalisé des pertes au cours de l'exercice 2008 dans la limite de 250 000 €. L'abandon de créances est réalisé au titre de l'exercice 2008 pour 231 000 €.

Fait à Mérignac le 12 avril 2010,  
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

# CONTROLE DES COMPTES ET PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS PRECEDENTS

## RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

### Commissaires aux comptes titulaires :

**AUDIAL EXPERTISE ET CONSEIL** 21, avenue Ariane, 33700 MERIGNAC  
Représentée par M. Eric DUCASSE, nommé le 27 avril 2005, mandat renouvelé le 23 avril 2009 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

**@COM AUDIT** Domaine de Pelus, 4 rue Graham Bell, 33700 MERIGNAC  
Représentée par M. Hervé PARISOT, nommé le 27 avril 2006, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### Commissaires aux comptes suppléants :

**M. Frédéric QUENNEPOIX** 21, avenue Ariane, 33700 MERIGNAC  
Nommé le 27 avril 2005, mandat renouvelé le 23 avril 2009 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

**M. Jean AUDUBERT** Zone Industrielle la Marquisie, 19100 BRIVE  
Nommé le 27 avril 2006, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

**Rémunération des commissaires aux comptes :** Cf. Etats financiers consolidés, note 23 de l'annexe.

## CONSULTATION DES ETATS FINANCIERS PRECEDENTS

### *Comptes consolidés clos le 31 décembre 2007*

Cette information a été publiée dans le document de référence le 28 mai 2008 sous le numéro D.08-0450 et est consultable sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ou sur celui de la société ([www.oxymetal.com](http://www.oxymetal.com))

### *Comptes consolidés clos le 31 décembre 2008*

Cette information a été publiée dans le document de référence le 30 avril 2009 sous le numéro D.09-0363 et est consultable sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ou sur celui de la société ([www.oxymetal.com](http://www.oxymetal.com))

### *Comptes consolidés semestriels clos le 30 juin 2009*

Cette information a été publiée le 3 septembre 2009 et est consultable sur le site de la société ([www.oxymetal.com](http://www.oxymetal.com))

## RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Bernard SURGOT  
Président du directoire

Tél. 05 57 35 89 30  
Fax 05 56 49 68 46

e-mail : [bernard.surgot@oxymetal.com](mailto:bernard.surgot@oxymetal.com)  
site : [www.oxymetal.com](http://www.oxymetal.com)

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toutes les mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, inclus dans le présent document de référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 42 et 73, qui contiennent des observations.

Bordeaux, le 23 avril 2010



Bernard SURGOT

## TABLEAU DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	Pages
1. Personnes responsables.....	48, 77
2. Contrôleurs légaux des comptes.....	77
3. Informations financières sélectionnées.....	43, 79
4. Facteurs de risques.....	39
5. Informations concernant l'Emetteur.....	13
6. Aperçu des activités	
Chiffres clés du Groupe.....	2, 5, 79
Informations sectorielles.....	22, 38
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur.....	6
Politique d'investissements.....	5
Indicateurs de performance.....	10, 79
7. Organigramme.....	9
8. Propriétés immobilières, usines et équipements.....	6, 47
9. Examen de la situation financière et des résultats.....	43
10. Trésorerie et capitaux.....	11 à 13, 17, 18, 28
11. Recherche et développement, brevets, licences.....	33
12. Information sur les tendances.....	43
13. Estimation du bénéfice.....	3
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance.....	45, 46, 48
15. Rémunération et avantages.....	37, 45, 51, 52
16. Fonctionnement des organes d'administration.....	46, 48 à 51
17. Salariés.....	2, 32, 46, 79
18. Principaux actionnaires.....	11, 45
19. Opérations avec des apparentés.....	46, 74
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats	
Informations financières historiques.....	2, 79
Etats financiers consolidés.....	15
Etats financiers sociaux.....	61
Engagements hors bilan.....	35, 36, 71, 72
Vérification des contrôleurs.....	42, 56, 73, 74
Politique de distribution.....	18, 19, 57, 60
Résultat sur les 5 derniers exercices.....	60
21. Informations complémentaires	
Statuts et Particularités.....	13, 14
Capital autorisé non émis.....	13
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans.....	12
Tableau d'évolution des cours et volumes sur 15 mois.....	12
Dividendes.....	18, 19, 57, 60
22. Contrats importants.....	N/A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts.....	N/A
24. Informations sur les participations.....	9, 23, 34, 35, 36, 44, 65 à 67, 74

N/A : non applicable

# PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES

■ En millions d'euros

	2005	2006	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires Total Groupe	65,4	83,2	119,0	138,1	83,2
Chiffre d'affaires des activités poursuivies		74,8	110,5	134,7	81,6
Résultat avant Impôts	1,7	3,7	4,6		
Résultat avant IS des activités poursuivies		4,6	5,8	6,0	- 11,2
Résultat net consolidé (part du groupe)	1,3	2,2	2,8	3,0	- 9,3
Résultat net consolidé des activités poursuivies		2,8	3,7	3,6	- 6,9
Capacité d'autofinancement	3,7	6,3	7,6	8,5	- 6,0
Total du bilan	52,0	77,0	82,2	85,8	76,0
Capital social	4,9	4,9	6,2	6,2	6,2
Capitaux propres au 31/12	12,4	14,6	21,4	21,7	11,8
Endettement financier net	20,3	32,8	12,4	23,2	30,3
Valeurs immobilisées nettes	18,6	24,3	28,0	31,3	36,0
Investissements corporels et incorporels	5,3	7,3	6,9	9,1	7,6
Capitalisation boursière au 31/12	11,8	20,8	27,7	11,4	14,4
Capitaux échangés	6,3	11,0	16,9	4,5	2,5
Effectif moyen	515	608	944	1127	873
Effectif total au 31/12	513	601	924	1018	847

13, rue Jean-Paul Alaux - CS 41015  
33072 BORDEAUX CEDEX

Tél +33 5 57 35 89 30 - Fax +33 5 56 49 68 46

E mail : [info@oxymetal.com](mailto:info@oxymetal.com)  
[www.oxymetal.com](http://www.oxymetal.com)

The logo for OXYMETAL features the word "OXYMETAL" in a bold, italicized, sans-serif font. To the left of the text are three slanted, parallel red lines of varying lengths, creating a stylized graphic element.

Expert en la matière

A red graphic element consisting of a horizontal line with two jagged, upward-pointing ends, resembling a stylized bracket or a decorative border.